

FAVORISER LA PARTICIPATION DES AUTOCHTONES À L'ÉCONOMIE

Rapport du Groupe de travail sur la participation des Autochtones à l'économie
pour les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des Affaires
autochtones et les dirigeants autochtones nationaux

Le 11 mai 2001

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION

- 1.1 Objet
- 1.2 Contexte
- 1.3 Situation actuelle

2. DÉFIS ET OBSTACLES

- 2.1 Défis et obstacles

3. FAVORISER LA PARTICIPATION DES AUTOCHTONES À L'ÉCONOMIE

- 3.1 Participation des Autochtones à l'économie
- 3.2 Opportunités
- 3.3 Participation du secteur privé
- 3.4 Rôle des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et des Institutions gouvernementales
- 3.5 Rôle des communautés, des institutions et des gouvernements autochtones

4. CARACTÉRISTIQUES COMMUNES DES PRATIQUES EXEMPLAIRES ET LEÇONS RETENUES

5. APPROCHES STRATÉGIQUES

6. RECOMMANDATIONS

- 6.1 Adoption du rapport
- 6.2 Connectivité
- 6.3 Susciter la participation du secteur privé
- 6.4 Partage de l'information et des pratiques exemplaires
- 6.5 Pleins feux sur la jeunesse
- 6.6 Projets à réaliser immédiatement

7. ANNEXES

- 7.1 Communiqué de décembre 1999
- 7.2 Sommaire des pratiques exemplaires
- 7.3 Pratiques exemplaires
- 7.4 Données socio-économiques additionnelles choisies
- 7.5 Autres initiatives
- 7.6 Bibliographie

1. INTRODUCTION

1.1 Objet

Bien que les Autochtones (Indiens, Métis et Inuits) et les communautés autochtones continuent d'être confrontés à de nombreux obstacles, il existe des possibilités énormes en ce qui concerne la promotion et l'amélioration de la participation des Autochtones à l'économie. Les auteurs du présent rapport ont formulé des recommandations à l'intention des dirigeants autochtones nationaux et des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des Affaires autochtones sur les stratégies et les approches permettant de renforcer la participation des Autochtones à l'économie. En conformité avec le mandat donné par les ministres et les dirigeants autochtones, le rapport signale les obstacles à la participation des Autochtones à l'économie, à l'importance de faire participer le secteur privé et à l'échange de pratiques exemplaires. Le travail a été effectué conformément aux principes de la collaboration, de la reconnaissance de la diversité et de l'égalité des chances pour tous les Autochtones.

1.2 Contexte

En décembre 1999, les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des Affaires autochtones ainsi que les dirigeants autochtones nationaux se sont réunis à Ottawa et ont convenu d'établir un processus permanent pour obtenir des résultats pratiques, en adoptant entre autres des mesures de collaboration, en améliorant la communication et l'échange d'information et en faisant la promotion des intérêts des Autochtones au sein des gouvernements.

À la suite de cette réunion, les ministres et les dirigeants autochtones ont chargé leur représentants respectifs de collaborer afin de recommander des stratégies et des approches pour favoriser la participation des Autochtones à l'économie¹. Sous la direction d'un comité directeur composé de cadres supérieurs et de représentants du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que des représentants des organisations autochtones nationales², un groupe de travail comptant des représentants des cinq organisations autochtones nationales, du gouvernement fédéral et des gouvernements de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut a été nommé pour accomplir ce travail et soumettre un rapport aux ministres ainsi qu'aux dirigeants autochtones³. Les participants ont convenu que la collaboration dans un esprit de coopération afin de relever les défis économiques auxquels sont confrontés les Autochtones est une étape importante dans la formation d'un environnement positif pour traiter de questions d'intérêt commun.

Dès le début, le Groupe de travail a constaté qu'il existait de nombreux rapports au sujet de la

¹ Communiqué : Annexe 7.1.

² Assemblée des Premières nations, Congrès des peuples autochtones, Inuit Tapirisat du Canada, Ralliement national des Métis et Association des femmes autochtones du Canada.

³ Terre-Neuve participe au Comité directeur.

participation des Autochtones à l'économie⁴, rédigés par des gouvernements, des organisations autochtones, le secteur privé ou autres. Au lieu de reprendre tout ce travail, en faisant sa propre étude exhaustive, le Groupe de travail a préféré se servir de ce processus permanent, qui constitue un forum multilatéral sans égal pour amener les gouvernements et les organisations autochtones à échanger de l'information sur la participation des Autochtones à l'économie et à déterminer ensemble les formules et les stratégies possibles pour accroître cette participation. La collecte et l'échange d'information sur les pratiques exemplaires et les leçons retenues dans toutes les régions du Canada ont constitué un aspect important de ce travail, car l'expérience vécue dans un contexte donné peut permettre de tirer des conclusions pour d'autres situations. Ces leçons et ces pratiques exemplaires sont mises en valeur dans le corps du rapport et sont colligées aux annexes 7.2 et 7.3. Le Groupe de travail s'est inspiré de cette information sur les pratiques exemplaires afin de proposer des stratégies et des approches pratiques.

Le présent rapport tient compte des situations particulières des différentes régions du Canada et plus précisément de l'état d'avancement de la négociation des différentes ententes financières et des ententes sur les terres et les ressources ainsi que d'autres initiatives à caractère économique. Les recommandations du présent rapport complètent ces initiatives et soulignent l'importance des mesures pratiques et des mesures proactives qui visent une participation accrue des Autochtones à l'économie ainsi que la nécessité de conclure des accords négociés afin d'accroître la certitude dans le contexte de l'investissement et des affaires.

Le rapport sur le processus permanent⁵ souligne la nécessité d'éviter les chevauchements et le doublement avec d'autres processus sectoriels ou multilatéraux et de cerner des liens possibles avec d'autres forums. Dans cette optique, le Groupe de travail a pris note des mesures et des processus fédéraux, provinciaux et territoriaux connexes, y compris le Groupe de travail chargé des questions autochtones du Forum des ministres du marché du travail (FMMT), la récente réunion du ministre fédéral et des ministres provinciaux et territoriaux chargés du développement du Nord, le processus tripartite de l'entente-cadre sur l'union sociale, le Conseil de développement des ressources humaines autochtones du Canada et le Groupe de travail sur les communautés autochtones et la mise en valeur des ressources non renouvelables de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, entre autres. Tout en reconnaissant que ces aspects relèvent plutôt d'autres processus, le présent rapport reconnaît l'importance des compétences professionnelles, de l'enseignement et de la formation, et souligne certaines questions relatives au marché du travail dans le but d'établir des liens avec ces autres domaines.

1.3 Situation actuelle

Les statistiques sur la population, l'emploi, l'éducation et d'autres facteurs nous aident à comprendre en général la réalité actuelle des particuliers et des entreprises autochtones. Même si celle-ci s'améliore, les Autochtones continuent de faire face à des difficultés importantes en

⁴ La bibliographie à la fin de ce rapport (Annexe 7.6) donne une liste exhaustive des études et des rapports provenant de sources différentes que le groupe de travail a consultés.

⁵ À la suite de la réunion des dirigeants d'organisations autochtones nationales et des ministres fédéral et provinciaux responsables des Affaires autochtones, à Québec en 1998, un groupe de travail formé de représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et d'organisations autochtones a élaboré un rapport indiquant la structure, les objectifs et les priorités du processus permanent.

matière de développement socio-économique comparativement à la population non autochtone. Il existe des différences entre les diverses bases de données statistiques que l'on retrouve au sein des différentes autorités. Toutefois, pour des raisons d'uniformité, nous utilisons, pour la présente section, des renseignements fondés sur le Recensement de 1996. L'enquête auprès des peuples autochtones et un recensement général sont censés être terminés au cours de 2001 et fourniront des renseignements encore plus à jour.

1.3.1 Données démographiques

Selon le recensement de 1996⁶, 799 010 individus ont déclaré être d'origine autochtone. Environ les deux tiers, ou 554 000, sont des Amérindiens, le quart, ou 210 000, sont des Métis et un sur 20, ou 41 000, sont des Inuits. En tout, 1 101 960 individus ont déclaré avoir des ancêtres autochtones. Sur ce nombre, 867 225 individus ont déclaré avoir des ancêtres amérindiens, 220 740 des ancêtres métis et 49 845 des ancêtres inuit (notons que certains individus ont dit appartenir à plus d'un groupe autochtone ou compter des ancêtres faisant partie de plus d'un groupe autochtone).

	<i>Population totale</i>	<i>Population autochtone totale</i>	<i>Population autochtone exprimée en pourcentage de la population totale</i>
<i>Canada</i>	28 528 125	799 010	2.8
<i>Terre-Neuve</i>	547 160	14 205	2.6
<i>Île-du-Prince-Édouard</i>	132 855	950	0.7
<i>Nouvelle-Écosse</i>	899 970	12 380	1.4
<i>Nouveau-Brunswick</i>	729 630	10 250	1.4
<i>Québec</i>	7 045 080	71 415	1.0
<i>Ontario</i>	10 642 790	141 525	1.3
<i>Manitoba</i>	1 100 295	128 685	11.7
<i>Saskatchewan</i>	976 615	111 245	11.4
<i>Alberta</i>	2 669 195	122 840	4.6
<i>Colombie-Britannique</i>	3 689 755	139 655	3.8
<i>Yukon</i>	30 655	6 175	20.1
<i>Territoires du Nord-Ouest</i>	39 455	18 995	48.1
<i>Nunavut</i>	24 665	20 700	83.9

Tableau I : Population d'origine autochtone en 1996.

- Les concentrations les plus fortes d'Autochtones se trouvaient dans le Nord et dans les provinces des Prairies. L'Ontario comptait la population amérindienne la plus forte, alors que l'Alberta comptait la population métisse la plus importante et le territoire du Nunavut la population inuite la plus grande.

⁶ Le recensement de 1996 renfermait une question sur l'origine et une autre sur l'ascendance. À moins d'indication contraire, l'information précédente sur la population est basée sur les chiffres du recensement de 1996 concernant l'origine. À noter qu'on estime à 44 000 le nombre de personnes habitant une réserve indienne ou un peuplement qui n'ont pas été complètement recensées et ne sont pas comprises dans les chiffres. La plupart de ces gens étaient des Indiens inscrits, de sorte que le chiffre est particulièrement faussé pour les Amérindiens et les personnes inscrites en vertu de la *Loi sur les Indiens*.

- Selon le registre des Indiens, la population indienne inscrite en 1996 s'élevait à 627 213, dont 366 248 (soit 58 p. 100) habitaient dans une réserve.
- La population autochtone est considérablement plus jeune que l'ensemble de la population canadienne et croît à un taux plus rapide.
- Au cours des 20 prochaines années, la population générale passera de l'âge actif (15-65 ans) à l'âge de la retraite. Toutefois, la population autochtone deviendra active.
- Au cours des 10 prochaines années, la population autochtone d'âge actif augmentera de 3 à 5 fois plus vite que la même population chez les non-Autochtones. Les conséquences se feront particulièrement ressentir dans l'Ouest du Canada.

Voir l'annexe 7.4 : Tableau II : Population autochtone de centres urbains choisis

1.3.2 Emploi

- Le taux de participation à la population active et le taux d'emploi des Autochtones sont plus faibles que ceux de la population non autochtone. Seulement 54 p. 100 des Autochtones en âge de travailler occupent un emploi contre 71 p. 100 de la population non autochtone. À l'heure actuelle, pour atteindre l'égalité d'emploi, il faudrait 80 000 emplois supplémentaires.
- En 1998-1999, les communautés des Premières nations (dans les réserves) présentaient un taux de dépendance à l'aide sociale de 39 p. 100⁷.
- Les tendances de l'emploi sectoriel indiquent que les Autochtones hors des réserves travaillent plus souvent comme ouvriers non spécialisés que les non-Autochtones. Les Autochtones dans les réserves se trouvent concentrés soit dans les emplois nécessitant une qualification élevée, soit dans les emplois non spécialisés.

1.3.3 Éducation

- Seulement 54 p. 100 des Autochtones en âge de travailler possèdent un diplôme d'études secondaires (37 p. 100 dans les réserves) comparativement à 65 p. 100 pour l'ensemble des Canadiens. À l'échelle provinciale, quelque 60 p. 100 des Autochtones au Manitoba et en Saskatchewan n'ont même pas de diplôme d'études secondaires.

⁷ Direction de la gestion de l'information ministérielle, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

	<i>Avec diplôme d'études secondaires</i>	<i>Avec diplôme d'études post-secondaires</i>
<i>Taux de participation</i>		
<i>Autochtones</i>	79	85
<i>Non-Autochtones</i>	89	94
<i>Taux de chômage</i>		
<i>Autochtones</i>	14	16
<i>Non-Autochtones</i>	5	4

Tableau III : Même avec des diplômes d'études secondaires et postsecondaires, les Autochtones ont des taux de participation à la population active moins élevés que ceux de la population non Autochtone.

Voir l'annexe 7.4 Tableau IV : Comparaison entre les niveaux de scolarité des Autochtones et des non-Autochtones.

1.3.4 Monde des affaires

- Le recensement de 1996 révèle que plus de 20 000 Indiens, Inuits et Métis travaillaient à leur propre compte. Parmi les Autochtones d'âge adulte (15 ans et plus), 3,9 p. 100 possèdent une entreprise contre 7,9 p. 100 pour la moyenne canadienne.
- Il s'agit d'une augmentation très importante depuis 1981. Bien qu'elle reflète la croissance rapide de la population, cette augmentation souligne aussi l'intérêt croissant des Autochtones pour le travail autonome.
- Entre 1981 et 1996, le nombre d'Autochtones travaillant à leur propre compte a augmenté deux fois et demie plus rapidement que l'augmentation du travail autonome pour l'ensemble du pays.
- Le revenu moyen des travailleurs autonomes autochtones s'élève à 18 947 \$ comparativement à 29 847 \$ pour la moyenne canadienne.
- Bien que les entrepreneurs autochtones soient surtout présents dans les industries primaires (exploitation forestière, agricole ou minière), les loisirs et les industries de services personnels, la construction et le transport, ils s'aventurent aussi dans le nouveau secteur de l'économie fondée sur le savoir.
- Non seulement l'augmentation du travail autonome chez les Autochtones est-elle considérable, mais un grand nombre des propriétaires d'entreprise créent aussi de l'emploi pour d'autres personnes. L'enquête auprès des entreprises autochtones de 1996⁸ révèle que :
 - 46 p. 100 des entreprises autochtones embauchent d'autres travailleurs permanents à plein temps;

⁸ Menée par Industrie Canada pour le compte de Statistique Canada.

- 46 p. 100 des entreprises autochtones embauchent au moins un travailleur permanent à temps partiel et 43 p. 100 embauchent au moins un travailleur temporaire ou occasionnel.

1.3.5 Revenus

- Entre 1985 et 1995, le revenu personnel moyen des Canadiens non Autochtones est passé à 19 831 \$ (dollars constants de 1986), comparativement à 13 020 \$ pour l'ensemble des Canadiens autochtones, à 13 995 \$ pour les Métis, à 12 268 \$ pour les Inuits, à 13 830 \$ pour les Indiens inscrits vivant à l'extérieur des réserves et à 10 528 \$ pour les Indiens inscrits vivant dans les réserves.
- La population autochtone est beaucoup plus jeune que l'ensemble de la population non autochtone. En 1996, 35 p. 100 de la population autochtone étaient âgés de moins de 15 ans, par rapport à 20 p. 100 seulement pour la population non autochtone. Cette statistique souligne l'importance d'augmenter la participation des Autochtones et de leurs communautés aux projets économiques locaux, provinciaux et fédéraux. La poussée démographique représente un potentiel énorme, susceptible d'être exploité si toutes les parties concernées travaillent en collaboration.

2. DÉFIS ET OBSTACLES

2.1 Défis et obstacles

Les circonstances historiques et actuelles ont créé des obstacles à la participation des Autochtones, de leurs entreprises et de leurs communautés à l'économie dominante. Ces obstacles ont été bien documentés dans des nombreux rapports et études.

Le Groupe de travail a inventorié un certain nombre de ces défis et obstacles en tenant compte de la documentation existante et de l'information issue de la discussion contemporaine de cette question. Ces défis et obstacles sont présentés selon six thèmes, qui définissent la structure du rapport : favoriser la compréhension, maximiser le potentiel économique, créer un milieu d'affaires stable, les ressources humaines et le soutien, les infrastructures matérielles et le financement.

Pour les besoins de la présente section, les thèmes suivants peuvent refléter de larges défis d'ordre économique et social. Chaque thème est suivi d'une courte liste d'obstacles particuliers qui donne des précisions et fournit un contexte à ces défis.

2.1.1 Favoriser la compréhension

- Dans certains cas, il n'y a pas de liens de communication efficaces entre les représentants autochtones et les représentants gouvernementaux concernés.
- Souvent, il n'y a pas de participation adéquate des Autochtones à l'élaboration des politiques gouvernementales en matière de développement économique.
- Les obstacles systémiques, les idées fausses et les stéréotypes à l'égard des Autochtones ont eu des répercussions sur bien des aspects quant à la participation des Autochtones à l'économie.

2.1.2 Maximiser le potentiel économique

- Un manque de diversité a déjà pu être constaté dans les possibilités économiques offertes aux Autochtones, à leurs entreprises et à leur communautés, y compris dans des domaines tel que l'exploitation des ressources naturelles, le tourisme et la technologie.
- Un grand nombre d'entreprises autochtones éprouvent de la difficulté à accéder à des marchés plus vastes pour leurs produits et services.
- Les liens et les contacts qui relient les communautés autochtones et leurs économies traditionnelles à l'économie dominante sont inadéquats.

2.1.3 *Créer un milieu d'affaires stable*

- Les questions en suspens liées aux revendications territoriales créent un climat d'incertitude pour l'aménagement des terres, l'utilisation des ressources et en ce qui concerne la propriété des unes et des autres, rendant difficile le fait d'attirer et de retenir des possibilités d'investissements.
- Les petites communautés ont été confrontées à l'exode des ressources humaines et au manque de ressources financières, ce qui a occasionné des pertes au niveau économique et une pénurie de personnes qualifiées pour participer aux initiatives économiques.

2.1.4 *Les ressources humaines et le soutien*

- Un grand nombre d'entreprises et de communautés autochtones sont dépourvues d'expertise en marketing, en comptabilité, en production manufacturière et en gestion.
- Les systèmes d'éducation ont besoin de soutien, en particulier pour l'élaboration des programmes, de manière à accroître les assises en matière de ressources humaines compétentes.
- Un grand nombre d'entreprises et de communautés autochtones dans le Nord ou en région éloignée n'ont pas accès aux services de conseil du milieu des affaires, ni à son soutien ou bien elles ne sont pas au courant de ces possibilités.
- Les Autochtones ne profitent que de façon limitée des possibilités de formation actuelles. Cependant, même lorsqu'ils obtiennent une formation appropriée et qu'ils détiennent les compétences nécessaires, le manque d'expérience semble faire obstacle à leur embauche.
- La sous-représentation des Autochtones dans les emplois de niveau supérieur est en partie la cause de la difficulté à recruter et à maintenir en fonction les Autochtones.

2.1.5 *Les infrastructures matérielles*

- De nombreuses communautés autochtones, en particulier celles qui sont isolées ou situées dans le Nord, n'ont pas un accès adéquat aux infrastructures, y compris les routes et les immeubles dotés de services.
- Les coûts de transport sont particulièrement élevés dans les communautés isolées et celles du Nord. De plus, pour les communautés inuites, l'infrastructure maritime est une préoccupation importante.
- Il n'y a pas suffisamment d'accès à prix abordable à des raccordements permettant les communications à haute vitesse par Internet, et l'accès pour les entreprises autochtones au savoir et au matériel informatiques dans les régions éloignées est limité et coûteux.

- La disponibilité et le coût de l'énergie dans les communautés isolées et les communautés du Nord peuvent s'avérer prohibitifs pour le développement d'entreprises.

2.1.6 *Le financement*

- Les entreprises autochtones manquent souvent de capitaux d'investissement et ont de la difficulté à obtenir du financement pour leurs entreprises. L'accès à des garanties de prêt, aux capitaux d'investissement et au financement par emprunt constitue un problème à la fois pour le développement des entreprises et des communautés.
- Dans les réserves, la Loi sur les Indiens érige des obstacles particuliers pour l'obtention de financement.
- Comme beaucoup d'entreprises autochtones se trouvent dans des endroits isolés ou en milieu rural, elles n'ont pas toujours accès à une institution financière dans la collectivité.
- Bien que l'accès au microcrédit soit particulièrement important, il peut s'avérer difficile à obtenir pour les petites entreprises autochtones.

3. FAVORISER LA PARTICIPATION DES AUTOCHTONES À L'ÉCONOMIE

3.1 Participation des Autochtones à l'économie

L'expression « participation des Autochtones à l'économie » englobe à la fois l'activité économique des communautés autochtones et la participation des Autochtones aux économies régionales, nationales et internationales. En outre, elle fait allusion à la participation à la fois des individus et des communautés, par exemple, des communautés autochtones (qu'il s'agisse des Premières nations, des Inuits ou des Métis, qu'elles soient nordiques, rurales ou urbaines)..

La participation des Autochtones à l'économie est un concept d'inclusion en vertu duquel les communautés et leurs membres contribuent à la croissance et à la prospérité économiques du Canada dans toutes les régions et en tirant davantage profit. Les bénéfices attendus d'une participation plus importante à l'économie vont des emplois à la création de la richesse pour les particuliers et les entreprises, aux occasions de perfectionnement professionnel pour la main-d'œuvre, à l'instauration d'une infrastructure économique dans les communautés, à des retombées pour les entreprises et l'entrepreneuriat ainsi qu'à des apports de revenus pour les communautés. Les avantages obtenus peuvent varier selon les conditions locales, les occasions offertes et les priorités des communautés.

Les approches envisagées devraient tenir compte des différentes façons dont la population développe l'économie et s'y intègre en tant que consommateurs, travailleurs, gens d'affaires et gouvernements. Par exemple, les Autochtones peuvent choisir de participer à l'économie générale en tant que gens d'affaires, tandis que les communautés ou les gouvernements autochtones pourraient mettre en oeuvre des initiatives qui façonneraient leurs économies internes en se fondant sur leurs priorités et leurs perspectives culturelles, politiques ou sociales. On peut citer à titre d'exemple Le Fonds pour le développement des Autochtones du Québec, qui facilite l'accès aux capitaux en fonction des priorités établies par chaque communauté.

Le Groupe de travail convient que le développement économique communautaire est une composante clé de la participation des Autochtones à l'économie. Il permet aux communautés autochtones de trouver et de mettre en oeuvre leurs propres solutions à des problèmes économiques communs, développant ainsi à long terme les capacités de leurs communautés et favorisant l'intégration d'objectifs à la fois économiques, sociaux et environnementaux. Par exemple, le réseau d'agents de développement économique, en Nouvelle-Écosse, qui relie treize Premières nations, appuie la mise en commun des communications et de l'information et crée des possibilités d'économies d'échelle. En sa qualité de réseau volontaire de base, il ouvre aux communautés autochtones des possibilités qu'elles n'auraient pas autrement.

Par ailleurs, le Groupe de travail s'est entendu sur l'importance de cerner les facteurs favorisant la participation des Autochtones à l'économie. À ce sujet, on note aussi la nécessité de reconnaître les divers aspects et les orientations des compétences provinciales, territoriales et fédérales.

Ces facteurs sont les suivants :

- un climat d'affaires favorable;
- des ententes sur l'exercice des pouvoirs offrant un appui à cet égard;
- le financement du développement économique;
- des accords politiques et de réglementation efficaces;
- l'appui du renforcement des capacités individuelles, communautaires et institutionnelles, y compris l'éducation nécessaire, la formation et l'expérience professionnelles conçues en fonction des besoins culturels, sociaux et régionaux et du marché du travail réel;
- l'accès à des capitaux;
- l'accès à des marchés, y compris des marchés internationaux;
- une infrastructure adéquate, y compris au niveau du transport, de la technologie et des télécommunications;
- la mise en valeur des ressources naturelles.

Le Groupe de travail s'est penché sur l'interdépendance des dimensions sociales, économiques et politiques qui entrent en ligne de compte dans le développement d'une population en santé et compétente, capable de participer pleinement à l'économie. Comme le remarquer Margaret Norrie McCain et Fraser Mustard dans le rapport intitulé *Early Years Study*, qu'ils ont rédigé pour le gouvernement de l'Ontario, le développement de la prime enfance est crucial si l'on veut obtenir une population bien instruite et compétente, capable de maintenir une économie solide et d'y participer.

Bien que ce rapport porte sur des aspects précis, il est important de reconnaître le lien entre les facteurs qui contribuent au développement économique des communautés autochtones et à la participation des Autochtones à l'économie dominante. Par exemple, le niveau de participation des Autochtones à l'économie ne se compare pas favorablement à celui de la population en général, et il existe un écart considérable entre l'emploi des Autochtones et leur taux de participation au marché du travail en comparaison avec les autres Canadiens.

Les revenus des Autochtones sont beaucoup moins élevés que ceux de la population en général. Leur niveau d'éducation et le taux de développement de leurs entreprises restent plus bas que ceux de l'ensemble de la population canadienne. Pour favoriser la pleine participation des Autochtones à l'économie canadienne, il faut combler l'écart entre les Autochtones et la population canadienne en général.

3.2 Opportunités

Si les défis sont nombreux, les possibilités dont on peut tirer parti sont considérables. Les gouvernements sont plus sensibilisés aux difficultés que doivent surmonter les Autochtones pour participer à l'économie et ils prennent des mesures concrètes. On observe aussi dans le secteur privé au Canada une plus grande volonté d'établir des relations plus positives avec les communautés et les individus autochtones à titre d'employés ou de partenaires commerciaux. Les intervenants du secteur privé cherchent des moyens d'établir une main-d'œuvre locale, surtout dans les régions rurales et isolées, et de former divers partenariats avec les gouvernements et des groupes autochtones.

La croissance rapide de la main-d'œuvre autochtone au cours des prochaines décennies procurera aux entreprises une réserve importante d'employés potentiels, au moment même où la population canadienne en général atteindra l'âge de la retraite. Cette situation sera particulièrement importante dans certaines régions, comme en Saskatchewan, où une augmentation des taux de participation de la population autochtone est nécessaire pour éviter la décroissance de la population active⁹. De plus, les gains réalisés en matière de niveau scolaire indiquent que les Autochtones sont mieux préparés à participer à l'économie et à réduire leur taux de dépendance à l'aide sociale.

Les entrepreneurs autochtones excellent dans divers domaines et s'engagent actuellement dans de nouveaux domaines; d'activités propres au secteur primaire, ils passent à la production manufacturière et aux services. Bien qu'ils soient encore plus nombreux dans des occupations traditionnelles, telles la pêche, le piégeage, l'agriculture et l'exercice de métiers, les entrepreneurs autochtones remportent également du succès dans des domaines propres à la nouvelle économie, qui sont fortement fondés sur le savoir.

La nouvelle technologie de l'information permet de surmonter les obstacles et offre des possibilités de communication avec les Autochtones à titre individuel et avec les communautés et entreprises autochtones, sans égard à l'endroit où ils se trouvent. Par exemple, Aboriginal Mall Inc., une société autochtone de l'Alberta, offre des solutions de commerce électronique par l'entremise de son site de commerce avec les particuliers, ce qui permet aux Autochtones et aux entreprises autochtones d'établir ou de maintenir une présence en ligne pour la vente de biens et de services. En utilisant son site de commerce interentreprises, les bureaux et les communautés autochtones pourront acheter des produits en ligne à des prix plus concurrentiels et, par la suite, répondre à des appels d'offres auxquels ils n'avaient pas accès auparavant.

Les arrangements sur les terres, les ressources naturelles et le financement permettent l'apport de capitaux et d'autres mesures de développement économique dans les communautés autochtones, ce qui accroît leurs perspectives de développement financier et économique.

Les ententes actuelles sur l'autonomie gouvernementale peuvent offrir des précisions sur les responsabilités en matière de programmes et de compétences, ce qui aide à créer un climat stable pour les investissements et permet de prendre des mesures efficaces afin de stimuler le développement économique local.

Dans l'ensemble, les Autochtones ont la possibilité de poursuivre des objectifs individuels et collectifs à l'égard de l'autosuffisance, de l'insertion, de la fierté et de la prospérité, grâce à leur participation à l'économie.

Trois intervenants principaux favorisent la participation des Autochtones à l'économie : le secteur privé, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et leurs institutions ainsi que les communautés, les institutions et les gouvernements autochtones. Chacun est examiné à tour de rôle afin de déterminer les possibilités offertes par les six thèmes susmentionnés.

⁹ Social Trends Monitor, Tendances du marché du travail, présentation à la conférence sur l'exercice des pouvoirs de la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan, le 10 mai 2000.

3.3 Participation du secteur privé

Le degré de succès dans la création d'emplois durables pour les particuliers et dans le développement économique et le développement des communautés et des entreprises autochtones dépendra de la participation pleine et entière du secteur privé. Le secteur privé détient un bon nombre des outils nécessaires - par exemple, l'expérience du milieu de travail et la formation professionnelle, les possibilités d'emploi, le mentorat, l'accès aux capitaux et aux marchés - en plus d'être un moteur solide du développement économique.

Par ailleurs, les questions autochtones ont une incidence importante sur les entreprises et l'économie nationale. La collaboration avec les particuliers, les communautés et les entreprises autochtones n'est pas simplement une question de conscience sociale, c'est également une question sensée sur le plan financier.

Il existe de nombreuses bonnes raisons pour que le secteur privé prenne l'initiative de collaborer avec les particuliers, les communautés et les entreprises autochtones. Toutefois, d'autres occasions abondent pour une participation accrue du secteur privé dans des secteurs où il est peu représenté ou ne l'est pas du tout. Les déclarations de cadres supérieurs de plusieurs grandes sociétés canadiennes qui ont assumé un rôle de leadership dans la promotion de la participation des Autochtones à l'économie illustrent certains des éléments qui devraient motiver les sociétés privées à établir avec les Autochtones et leurs communautés des relations mutuellement avantageuses.

Le Groupe de travail a discuté des domaines qui suivent sur lesquels le secteur privé pourrait entre autres se concentrer.

3.3.1 Favoriser la compréhension

- Le secteur privé pourrait prendre des mesures pour mieux comprendre les communautés autochtones, ainsi que leurs cultures, leurs pratiques commerciales et les questions de leur développement économique. Cela vaut également pour les syndicats et les associations d'entreprises. Parmi ces mesures, mentionnons la consultation et la prise en compte des intérêts des communautés et des organisations autochtones, la formation interculturelle et l'échange d'information. Le Conference Board du Canada, par exemple, publie divers documents dans le but d'explorer différents aspects des relations commerciales avec les entreprises autochtones et de mettre en valeur des pratiques exemplaires.
- Le secteur privé, de par son étroite collaboration avec les groupes et les gouvernements autochtones, pourrait faire en sorte que chacun des besoins autochtones soient déterminé et ciblé. Un exemple de projet fructueux à cet égard est l'entente entre Maritimes & Northeast Pipeline et l'Assemblée des chefs mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse, en vertu de laquelle les parties se sont engagées à prendre des mesures afin de faire face aux répercussions sur les secteurs visés et d'offrir des ateliers de sensibilisation culturelle pour les inspecteurs de l'environnement.

- Afin de permettre aux groupes et aux gouvernements autochtones de répondre aux besoins du secteur privé dans le cadre de leur planification, ce secteur pourrait leur fournir l'information nécessaire. De ton'cho Diamonds Inc., dans les Territoires du Nord-Ouest, constitue un exemple à cet égard, où un groupe autochtone s'est joint à un groupe d'investisseurs, combinant l'expertise en affaires aux connaissances et à l'expérience en matière de diamants, ainsi qu'au réseau de ressources humaines nécessaires pour réussir.
- Les communautés autochtones peuvent également choisir de partager leur savoir traditionnel en matière d'écologie dans le cadre d'un accord de collaboration économique avec le secteur privé. L'éventail de ces accords peut aller des produits à valeur ajoutée jusqu'à la formulation par les Autochtones de recommandations pour la protection de l'environnement ou l'atténuation de répercussions négatives sur l'environnement.

3.3.2 Maximiser le potentiel économique

- Les ententes officielles sont un moyen de réaliser des avantages économiques durables pour les particuliers, les communautés et les entreprises autochtones et d'aplanir bon nombre d'obstacles à la participation des Autochtones à l'économie. Elles sont particulièrement importantes dans le secteur des ressources, où les Autochtones n'ont pas souvent profité des avantages de la mise en valeur. Grâce à des dispositions sur l'octroi de contrats et la sous-traitance, les ententes peuvent prévoir des emplois, de la formation, des occasions locales à valeur ajoutée ainsi que la promotion de la carrière; on peut citer à titre d'exemple les ententes sur les répercussions et les avantages Raglan entre la Falconbridge et la Société Makivik, au Québec. Cependant, ces ententes officielles ne se limitent pas nécessairement au secteur des ressources naturelles. Ainsi, l'Assemblée des Premières nations et l'Association des comptables généraux agréés du Canada collaborent à la formulation de recommandations en vue de l'adoption d'exigences en matière d'obligation de rendre des comptes et de normes financières améliorées.
- Il existe un certain nombre d'accords qui visent la participation du secteur privé en milieu urbain. Par exemple, au Manitoba, le programme de partenariat pour l'emploi entre l'industrie, le gouvernement, les communautés autochtones et des partenaires en formation s'attaque au problème du manque de main-d'œuvre qualifiée dans l'industrie aérospatiale.

« Je suis pleinement conscient que bien des gens d'affaires ne saisissent pas toujours les avantages de faire affaire avec les Autochtones et leurs communautés. Pour nous, les avantages sont très clairs. Nous y voyons un débouché significatif qui s'élargit. La poussée démographique de la population autochtone représente pour nous de nouveaux clients. Les revendications territoriales signifient pour les Autochtones une plus grande force économique et financière. Le secteur commercial autochtone – qui s'est développé à un rythme spectaculaire au cours des dernières années et pousse de plus en plus la population autochtone vers l'auto-suffisance économique – est une source de revenus et d'emplois. »

- Charles Coffey, vice-président administratif des opérations bancaires (entreprises) à la Banque Royale du Canada

3.3.3 Créer un milieu d'affaires stable

« Il faut se rappeler que la plupart des gisements que nous découvrons aujourd'hui sont situés dans des territoires nordiques, et en milieu autochtone. Un avantage de taille [aussi] est que s'ils sont partenaires, on facilite l'acceptation du projet avec tous les intervenants du milieu, des gouvernements, et on s'en fait des alliés et non des opposants. Dans certains cas, ils sont même prêts à investir dans le projet. Ils apportent une main-d'œuvre disponible car ils sont chez eux et sont fiers de développer leur région. Je crois aussi personnellement qu'on donne de l'espoir à ces gens, à des jeunes qui trop souvent n'ont pas la chance de montrer qu'ils peuvent eux aussi développer leur milieu. »

-François Fleury, directeur général, Corporation minière Inmet Division Troilus

- La planification d'entreprises à long terme laisse entrevoir les avantages d'embaucher des Autochtones et de faire appel aux entreprises et communautés autochtones. Par exemple, il arrive que les entreprises se rendent compte qu'à la longue il leur en coûte moins cher de financer la formation des Autochtones de la localité visée que d'importer une main-d'œuvre qualifiée et d'en assumer les coûts de roulement plus tard.

3.3.4 Les ressources humaines et le soutien

- La présence de champions dans le secteur privé décidera de la participation de leurs organisations et de celle d'autres représentants de ce secteur. L'expérience démontre que l'initiative de la part de cadres supérieurs, tout comme leur soutien, est cruciale à la réussite des efforts pour faire participer le secteur privé. Les entreprises les plus importantes peuvent servir de modèles aux petites et moyennes entreprises.

« En tant qu'industrie qui emploie le plus grand nombre d'Autochtones au Canada, nous nous sentons grandement responsables de contribuer à la sensibilisation d'autres compagnies et des Canadiens en général à la culture autochtone – et de remplacer des stéréotypes négatifs par un portrait plus positif... Les avantages de notre stratégie d'emploi des Autochtones sont doubles. À l'avantage que représentent des emplois pour la collectivité autochtone correspond pour Syncrude celui d'un effectif qualifié et dévoué. »

-Eric Newell, président-directeur général de Syncrude Canada Limitée le voit ainsi

- En ce qui a trait au renforcement des capacités, les entreprises peuvent offrir aux travailleurs une formation professionnelle, des stages d'apprentissage, un service de placement et un encadrement. Comme on l'explique dans le rapport du Conference Board du Canada publié en mai 2000 et intitulé *The Ties That Bind*, le mentorat d'affaires peut faciliter le transfert des connaissances, dont les connaissances en gestion et techniques, des sociétés vers les entreprises autochtones et ainsi améliorer leur rendement et leur capacité de profiter des occasions d'affaires. Par exemple, par l'entremise du programme de formation de techniciens en sylviculture de la Colombie-Britannique, les mentors du programme offrent une formation individuelle structurée qui correspond aux activités de leur société avec les forces, les faiblesses et les intérêts personnels des stagiaires autochtones.

3.3.5 Les infrastructures matérielles

- Des investissements dans les infrastructures pourraient ouvrir l'accès aux débouchés économiques existants, permettre l'accès à de nouvelles perspectives et accorder des chances égales aux communautés autochtones qui sont prêtes à entrer en concurrence avec d'autres intervenants. Un bon exemple serait la construction de routes pour relier les communautés autochtones à des centres économiques plus importants. Cela leur

permettrait de participer aux économies régionales et d'entrer en concurrence avec d'autres intervenants. Les infrastructures sont une responsabilité partagée qui donne l'occasion de créer des liens avec d'autres gouvernements, y compris des gouvernements autochtones, dans le cadre de projets particuliers.

3.3.6 *Le financement*

- Des coentreprises et des partenariats avec des communautés et entreprises autochtones peuvent représenter une source de capitaux de placement qui fait grandement défaut. Les institutions financières doivent également collaborer avec les communautés et les entreprises autochtones afin de concevoir des produits adaptés à la nature des communautés et des entreprises autochtones, notamment des mécanismes de financement spécialisés pour les communautés nordiques. Comme on a pu le constater dans les partenariats entre les Autochtones et le secteur privé que favorise le Québec, les gouvernements peuvent mettre en place les conditions nécessaires pour promouvoir des projets de partenariat en affaires.

3.4 Rôle des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et des institutions gouvernementales

Les gouvernements ont un rôle important à jouer dans le développement d'un milieu plus favorable à la participation des Autochtones à l'économie et à l'adoption de mesures pour garantir que les Autochtones, collectivement ou individuellement, ont accès aux mêmes instruments économiques et financiers que les autres Canadiens.

L'amélioration de la situation économique des Autochtones est une des grandes priorités du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux, comme en témoigne le consensus de décembre 1999 des ministres responsables des Affaires autochtones de mettre l'accent sur la participation des Autochtones à l'économie. Certains gouvernements ont élaboré des politiques générales ou des énoncés sur le développement économique des Autochtones alors que d'autres ont adopté des mesures visant certains secteurs, dont le règlement de revendications territoriales, la conclusion d'ententes sur l'autonomie gouvernementale ou une combinaison de ces mesures.

Les gouvernements reconnaissent que, pour optimiser leurs investissements pour les Autochtones, des engagements soutenus ou accrus sont nécessaires afin d'accroître les efforts de coopération et de coordination entre les parties, de concert avec les groupes autochtones et le secteur privé.

Le Groupe de travail s'est penché sur les mesures que pourraient prendre les gouvernements.

3.4.1 Favoriser la compréhension

- Pour faciliter la participation des Autochtones à l'économie, il y a lieu de :
 - mieux coordonner les approches entre les ministères et entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, le secteur privé et les groupes autochtones;
 - avoir de la souplesse dans les politiques, les programmes et les services : l'adoption d'une telle politique relativement aux lois et règlements, comme celle que le Québec a mise en oeuvre, peut également faciliter la participation des Autochtones;
 - augmenter et simplifier la communication entre les représentants désignés des Autochtones et des gouvernements;
 - consulter les Autochtones dans l'élaboration des politiques en matière de développement économique.

- Une étude récente sur le développement économique des Autochtones menée au Nouveau- Brunswick laisse entendre que la façon dont les gouvernements s'y prennent pour promouvoir le développement économique est aussi déterminante pour le succès de leurs efforts que les politiques et les programmes eux-mêmes, et montre la nécessité de faire appel à de nombreux ministères et de coordonner leurs efforts. La création récente d'un forum intergouvernemental réunissant des représentants fédéraux, territoriaux et autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest est un exemple du genre de travail de coordination rendu possible par une meilleure organisation et communication au niveau politique. Ce genre de coordination revêt une importance particulière pour le Nord canadien si l'on veut que les politiques, les programmes et les services s'imbriquent dans le processus d'autonomie gouvernementale, le transfert des programmes et le développement futur du gouvernement territorial.

- Les gouvernements peuvent servir d'instrument de rapprochement et de catalyseur des parties intéressées au développement économique et aux questions de la participation des Autochtones à l'économie. Une façon d'y arriver est d'appuyer les processus et les mécanismes de partenariat. Citons ici deux exemples : le programme conjoint de développement économique, un processus tripartite fédéral, provincial et autochtone servant à cerner et à encourager les initiatives de développement économique des communautés autochtones au Nouveau-Brunswick et le Fonds de développement pour les Autochtones du Québec, une source de financement auquel doivent s'ajouter des fonds fournis par la communauté, le gouvernement fédéral ou d'autres partenaires en vue de promouvoir et d'améliorer le développement économique et les infrastructures communautaires pour les Autochtones, ou des mesures adoptées par les communautés autochtones elles-mêmes.

- Un autre exemple est le prix reconnaissant les partenariats autochtones en Ontario, qui vise à reconnaître un partenariat d'affaires autochtone fructueux ayant son siège dans cette province.

3.4.2 *Maximiser le potentiel économique*

- Les gouvernements peuvent avoir recours à des protocoles et à des ententes officielles qui favorisent la participation du secteur privé et optimisent les retombées économiques, comme la Whitehorse Mining Initiative du Yukon¹⁰, qui regroupe des représentants de l'industrie minière, des gouvernements, des syndicats, des Autochtones et du milieu de l'environnement. La vision d'une industrie minière saine sous-jacente à cette initiative comprend la reconnaissance et le respect des droits ancestraux issus des traités de même que le règlement des revendications territoriales, tout en assurant la participation des Autochtones à tous les aspects de l'exploitation minière.
- La politique opérationnelle des gouvernements est un moteur de développement économique. À titre d'exemple, la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones du gouvernement fédéral est un moyen pour les entreprises autochtones d'augmenter la part des marchés qu'elles reçoivent des ministères et organismes fédéraux. À cette fin, des contrats sont réservés aux entreprises autochtones, lesquelles sont encouragées à créer des coentreprises avec d'autres entreprises autochtones ou non, tant pour les demandes de soumission que pour l'exécution des contrats, et même, de sous-traiter avec des entreprises autochtones.
- Les gouvernements peuvent également élaborer et mettre en oeuvre des politiques et des programmes dans le but de promouvoir le développement économique des Autochtones. Par exemple, la politique cadre pour les Autochtones de l'Ontario et la stratégie visant à renforcer les économies autochtones sont deux mesures axées sur le développement économique afin de renforcer l'autosuffisance des communautés autochtones. Le programme Partenariats de travail est un projet clé qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie et qui met l'accent sur la promotion de partenariats économiques entre les communautés autochtones et le secteur privé.

3.4.3 *Créer un milieu d'affaires stable*

- Les gouvernements peuvent s'allier aux communautés autochtones pour faire en sorte qu'au besoin les ententes financières, les ententes relatives aux ressources naturelles et les ententes de règlement des revendications territoriales renferment des mesures qui permettent de donner aux Autochtones des localités concernées la possibilité de participer activement au développement de leurs communautés et d'en bénéficier. De telles mesures pourraient comprendre d'envisager la passation de marchés, les besoins d'emploi et de formation, le partage des revenus et des redevances, les accords sur la fiscalité et la gestion financière ainsi que les rôles dans la planification et la gestion des ressources naturelles. Par exemple, l'accord-cadre définitif avec le Conseil des Indiens du Yukon prévoit l'établissement d'une fiducie de formation pour répondre aux besoins de formation des Premières nations du Yukon, comme l'indique un plan de formation dressé par le comité de la politique sur la formation. Celui-ci est formé de trois membres

¹⁰ À Whitehorse en 1992, les ministres des Mines de tous les principaux gouvernements ont convenu, à leur conférence annuelle, d'être les parrains et les administrateurs de ce processus multipartite et ils ont nommé le processus Initiative de Whitehorse pour l'exploitation minière.

désignés par le Conseil des Premières nations du Yukon et d'un représentant du gouvernement fédéral et de celui du Yukon.

3.4.4 *Les ressources humaines et leur soutien*

- Le gouvernement peut aider à sensibiliser davantage le secteur privé au marché autochtone potentiel et à la main-d'oeuvre autochtone déjà formée et disponible. On peut citer à titre d'exemples le programme fédéral de Participation des Autochtones au marché du travail, le programme Partenaires pour carrières du Manitoba, qui met en rapport les diplômés qualifiés indiens, inuits et métis avec les employeurs de cette province, ainsi que le Programme de développement de l'emploi des Autochtones de la Saskatchewan, qui sert à instaurer des partenariats avec des employeurs des secteurs public et privé de façon à aplanir les obstacles à l'emploi des Autochtones et à assurer la formation des travailleurs autochtones selon les occasions d'emploi actuelles et futures.
- Les gouvernements peuvent aussi favoriser l'établissement et le développement de structures administratives locales et régionales, ainsi que d'institutions qui encouragent et appuient le développement économique des Autochtones et facilitent leur participation à l'économie. Dans cette veine, le Québec encourage la participation des Autochtones aux centres locaux (CLD) et aux Conseils régionaux de développement (CRD), qui existent dans toutes les régions administratives.
- De plus, les gouvernements peuvent contribuer au renforcement de la capacité institutionnelle des Autochtones au moyen de modèles de diversification des modes de prestation des programmes et des services particuliers aux Autochtones. Par exemple, le Programme ontarien de développement économique des communautés autochtones, qui s'inscrit dans la stratégie « Une économie autochtone plus vigoureuse » de l'Ontario, est conçu pour accroître la capacité des communautés autochtones à participer à l'économie et à répondre aux besoins en matière de développement économique des communautés autochtones de l'Ontario. Ce programme est administré par une organisation autochtone qui détient des pouvoirs décisionnels en ce qui concerne les projets.

3.4.5 *Les infrastructures matérielles*

- De façon générale, tous les gouvernements ont un rôle à jouer en ce qui concerne la mise en place d'un soutien matériel et social plus large, qui crée un climat plus propice au développement économique, tels les infrastructures communautaires : l'électricité, le logement, les égouts, les garderies, les écoles, les hôpitaux et les services policiers.
- Dans bien des cas, il existe des possibilités de partenariat avec d'autres parties, comme le secteur privé, pour les investissements dans les infrastructures matérielles. La composante de l'infrastructure communautaire du Fonds de développement pour les Autochtones du Québec peut servir en l'absence de programmes établis pour les projets d'infrastructure communautaire admissibles, tels les centres de la petite enfance, les installations récréatives, culturelles ou de communications, ou des mesures telles que la

réparation ou le remplacement d'éléments d'infrastructure communautaire existants en collaboration avec d'autres partenaires.

3.4.6 *Le financement*

- Dans le but de créer de meilleures conditions pour l'investissement dans les réserves ou dans les communautés autochtones, les gouvernements peuvent collaborer avec des groupes des Premières nations ou d'autres groupes autochtones afin d'harmoniser, de simplifier et de préciser le cadre réglementaire. Par exemple, voici certaines des recommandations clés contenues dans un rapport préparé pour le compte du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, sous le titre « Expanding Commercial Activity on First Nations' Land »¹¹ : réduire les coûts de la recherche en améliorant l'inventaire des terres susceptibles d'être mises en valeur et en les commercialisant efficacement, réduire l'incertitude en matière de réglementation et renforcer les capacités administratives.
- En Colombie-Britannique, les emprunteurs autochtones obtiennent, par l'entremise du programme de prêts aux entreprises du First Citizens' Fund, des capitaux qu'ils trouveraient difficilement autrement, en vue d'appuyer la création ou le développement d'entreprises autochtones.

3.5 **Rôle des communautés, des institutions et des gouvernements autochtones**

La contribution des Autochtones, de leurs communautés et de leurs dirigeants sont évidemment au cœur des efforts déployés pour assurer la participation des Autochtones à l'économie. Le Groupe de travail a discuté de certaines des mesures que peuvent adopter les communautés, les institutions et les gouvernements autochtones.

3.5.1 *Favoriser la compréhension*

- Il est important pour les communautés et les entreprises autochtones de se familiariser avec le secteur privé. À l'instar de ce dernier qui doit apprendre à apprécier les intérêts et les pratiques des Autochtones, les communautés et les entreprises autochtones doivent se familiariser avec les pratiques et les priorités des entreprises du secteur privé avec lesquelles elles ont des rapports. Le Conseil pour l'avancement des agents de développement autochtones (CAADA) est un exemple de projet visant à favoriser la création de réseaux entre le milieu des affaires et les Autochtones; cet organisme a tenu une conférence intitulée « Investment Zone » afin de rassembler les promoteurs de développement économique, les investisseurs et les entreprises dans le but de partager de l'information et de former des partenariats.

¹¹ « Expanding Commercial Activity on First Nations' Land » préparé par Fiscal Realities pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et la commission consultative de la fiscalité indienne, 15 novembre 1999.

3.5.2 *Maximiser le potentiel économique*

- Les organisations politiques autochtones peuvent collaborer au développement des capacités, créer un climat favorable aux affaires, participer à la promotion et à la défense des intérêts ainsi qu'au mentorat. Les dirigeants de communautés et d'organisations ont un rôle de premier plan à jouer dans la promotion de l'esprit d'entreprise ainsi que la création et la stimulation de l'intérêt de la part des communautés autochtones. Par exemple, la Société Makivik cherche à augmenter et à actualiser sa flotte de transport aérien et la Société régionale inuvialuit et la Société Nunasi, deux sociétés de développement économique inuites, ont fait l'acquisition de Canadian North, qui dessert le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest.
- L'établissement de l'installation de taille de diamants Deton'cho, dont les Dénés de Yellowknife sont en partie propriétaires, est un exemple de maximisation du potentiel économique par des communautés autochtones et des entreprises en participant à des activités comme celles qui relèvent de l'industrie du diamant, qui étaient auparavant imparties à des pays étrangers. La main-d'oeuvre locale travaille actuellement à acquérir les connaissances techniques nécessaires pour constituer une industrie durable.

3.5.3 *Créer un milieu d'affaires stable*

- Les gouvernements autochtones pourraient s'efforcer de conclure des accords leur reconnaissant le contrôle en matière de fiscalité, d'emprunt et de gestion financière afin d'améliorer la responsabilité financière et d'augmenter la confiance des investisseurs.
- Les communautés autochtones qui concluent des arrangements sur les terres, les ressources et les indemnités financières aident à créer un milieu plus stable et plus viable pour les investisseurs.
- Certains membres du Groupe de travail estiment qu'une gouvernance solide est un facteur clé pour favoriser le développement économique. Dans cette optique, ils appuient la recherche effectuée par le Projet Harvard sur le développement économique des Indiens américains, lequel souligne l'importance des facteurs liés à l'exercice des pouvoirs et aux institutions pour réussir le développement économique des communautés autochtones. Certains membres ont évoqué aussi l'étude de Donald Savoie sur le développement économique des Autochtones au Nouveau-Brunswick, selon laquelle le développement économique des Autochtones devrait privilégier d'abord le développement social plus général des communautés autochtones et du Nouveau-Brunswick en général plutôt que des projets ponctuels de développement économique, sans pour autant décourager ce genre de projets. Les gouvernements fédéral, provinciaux et autochtones peuvent jouer un rôle de premier plan en mettant en place les éléments nécessaires au développement du facteur humain, soit les niveaux de scolarité, la confiance et tous les autres facteurs qui ont un effet sur la capacité de se perfectionner sur le plan social et économique.

3.5.4 *Les ressources humaines et le soutien*

- Il est également important de créer et de seconder les institutions qui encouragent différents aspects du développement économique. Mentionnons entre autres des organisations en milieu urbain qui aident les Autochtones à s'intégrer à l'économie grâce à des mesures comme la création de réseaux pour lier les entreprises et cerner les possibilités pour les Autochtones de s'intégrer à l'économie. L'Association des hommes d'affaires des Premiers peuples du Québec favorise la promotion, le développement, la constitution de réseaux et l'établissement d'alliances et de partenariats stratégiques entre les entreprises autochtones et le milieu des affaires à l'échelle nationale et internationale.
- De plus, l'assise institutionnelle comme facteur de promotion du développement économique est également importante. Il faut entre autres promouvoir le renforcement des capacités, prévoir l'élaboration des instruments de planification nécessaires ainsi qu'assurer la formation et l'appui des spécialistes en développement économique dans les communautés et les institutions. Il faut également entreprendre une planification stratégique communautaire à long terme et participer aux structures de planification régionale. La Société de développement des ressources humaines métisses (SDRHM) offre de la formation sur le marché du travail et est un établissement de service de la Nation métisse de l'Alberta.
- Des organismes de formation autochtones peuvent jouer un rôle important en s'intéressant au développement des compétences correspondant aux possibilités économiques qui se dessinent. Par exemple, le Conseil pour l'avancement des agents de développement autochtones (CAADA) offre un programme d'accréditation des promoteurs économiques autochtones qui prépare ces candidats à des postes liés au développement économique. C'est également un point de référence pour les compétences et les connaissances requises pour occuper un poste dans ce domaine.
- Les conseils de bande et les conseils tribaux, de même que d'autres organisations autochtones, peuvent jouer un rôle clé en matière de formation en agissant à titre de coordonnateurs et d'employeurs pour certaines activités en obtenant un soutien financier. Les programmes peuvent appuyer les organisations autochtones dans l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes liés au marché du travail, à la jeunesse et à la garde des enfants, qui sont conçus pour répondre aux besoins locaux et régionaux des Autochtones.
- Le savoir écologique autochtone traditionnel est une source précieuse de compétences pour favoriser les débouchés sur le plan économique. La combinaison de ce savoir et de compétences professionnelles pourrait créer des ouvertures en matière de planification, d'évaluation environnementale, de systèmes d'information géographique et de recherche et de développement dans le domaine médical.

3.5.5 *Les infrastructures matérielles*

- Les communautés autochtones peuvent choisir de mettre en valeur des terres à l'usage du secteur privé, par exemple des parcs industriels.

- En étant branchés sur la nouvelle économie fondée sur le savoir, même les communautés les plus isolées peuvent espérer trouver des partenaires et tirer partie de la connectivité.

3.5.6 *Le financement*

- Il existe des institutions autochtones susceptibles d’agir en tant que partenaire investisseur partageant les profits et les risques. Par exemple, la Banque des Premières nations du Canada, qui appartient à la fois à la banque Toronto Dominion et à la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan, et la Peace Hills Trust Company est la propriété de la Première nation de Samson, en Alberta, qui en est aussi l’exploitant.
- Au Yukon, Dana Naye Venture est une institution financière autochtone bien établie, appartenant entièrement à des intérêts autochtones et sous contrôle autochtone, qui fournit du financement pour les besoins de développement, des prêts commerciaux et des services commerciaux complets et qui possède une division de la formation à l’intention des entrepreneurs et des entreprises autochtones.
- Le Clarence Campeau Development Fund (CCDF), établi par la Société des Métis de la Saskatchewan, offre un financement en fonds propres permettant d’obtenir l’appui financier de prêteurs conventionnels pour le financement de projets de développement communautaire, des fonds pour le développement des compétences en gestion et de l’aide pour les entreprises métisses nouvelles et existantes.

4. CARACTÉRISTIQUES COMMUNES DES PRATIQUES EXEMPLAIRES ET LEÇONS RETENUES

Le Groupe de travail a convenu qu'une des priorités clés, selon le rapport, consistait à trouver des pratiques exemplaires pour l'élaboration des politiques, des programmes, des ententes ou des accords entre partenaires autochtones, fédéraux, provinciaux et privés qui soient à l'avantage de toutes les parties, dans le but d'atteindre l'objectif commun d'augmenter la participation des Autochtones à l'économie.

Toutes les autorités ont été invitées à fournir des exemples de pratiques exemplaires, en se conformant à un modèle conçu pour saisir les facteurs clés suivants : description, résultats, leçons retenues, application possible et personnes-ressources. Les 51 cas présentés en réponse à cette demande ne constituent pas un inventaire exhaustif, mais donnent une bonne idée du travail qui s'accomplit actuellement (voir les annexes 7.2, Sommaires des pratiques exemplaires et 7.3, Pratiques exemplaires).

Certains éléments communs à un grand nombre de ces pratiques exemplaires peuvent aider à surmonter les obstacles mentionnés plus haut dans le présent rapport. Ce sont les principes suivants :

- **Inclusivité** : les communautés et les organisations autochtones doivent participer réellement dès l'étape de la planification à l'élaboration de politiques ou de programmes afin d'établir des liens actifs entre les organisations autochtones et l'industrie et de permettre que les Autochtones aient réellement leur mot à dire dans le cadre du processus.
- **Transparence** : mise en commun de l'information par les Autochtones, les gouvernements, le secteur privé et toute autre partie, et prise de décisions commune.
- **Souplesse** : les politiques et les programmes doivent prévoir la possibilité de mettre en œuvre des approches adaptées aux diverses circonstances, reconnaissant les différences et les sensibilités culturelles et régionales, et favorisant la connaissance et la compréhension réciproques entre les Autochtones et les non-Autochtones.
- **Suivi** : le maintien du dynamisme acquis au moyen d'activités de suivi appropriées est un facteur crucial de succès, qui exige entre autres un soutien au développement des ressources humaines, l'amélioration des infrastructures et différents autres aspects.
- **Accès à des capitaux** : l'accès à des capitaux est absolument essentiel pour renforcer la participation des Autochtones à l'économie. On constate aussi un besoin général de capitaux et d'un éventail plus large d'instruments de financement pouvant mieux répondre aux besoins des Autochtones et de leurs communautés (p. ex. une aide pour accéder à des sources privées de capitaux).
- **Concentration sur des résultats tangibles** : des ressources réservées à des projets prometteurs, afin de favoriser un développement économique stable et durable.

- **Innovation** : toutes les parties doivent rechercher des approches créatives et hors des sentiers battus, y compris le recours au secteur privé.
- **Participation du secteur privé** : les connaissances et l'expertise du secteur privé peuvent contribuer à la réussite des projets réalisés en partenariat.
- **Engagement** : l'engagement manifeste des communautés autochtones, du gouvernement et du secteur privé est nécessaire pour appuyer les projets.

5. APPROCHES STRATÉGIQUES

Les gouvernements sont de plus en plus sensibilisés aux difficultés que doivent surmonter les Autochtones pour participer à l'économie et prennent des mesures concrètes. Ils ont un rôle important à jouer dans la création d'un milieu favorable à la participation des Autochtones à l'économie et à l'adoption de mesures pour garantir que les Autochtones, à titre individuel ou en tant que communautés, ont accès aux mêmes instruments économiques et financiers que les autres Canadiens.

Il est évident que les contributions des Autochtones, des communautés autochtones et de leurs dirigeants sont au cœur des efforts déployés en vue de promouvoir la participation des Autochtones à l'économie, et le développement économique communautaire en est, pour plusieurs, la composante clé.

Il est important de reconnaître le lien entre les facteurs qui contribuent au développement économique des communautés autochtones et à la participation des Autochtones à l'ensemble de l'économie. Il y a des liens réciproques entre les aspects sociaux, économiques et politiques qui entrent en ligne de compte dans la création d'une population saine et compétente au sein de communautés capables de s'intégrer pleinement à l'économie. Entre autres, le développement de la petite enfance est crucial si l'on veut obtenir une population bien instruite et compétente, capable de favoriser une économie solide et d'y participer. Il est essentiel que les gouvernements envisagent cette question de manière holistique, en adoptant une approche multisectorielle à plusieurs niveaux.

Il est convenu que les approches pour assurer la participation des Autochtones à l'économie doivent comprendre les éléments suivants :

- la promotion du développement économique durable;
- tenir compte des besoins locaux et régionaux, et être enracinées dans les priorités et les visions des Autochtones et de leurs communautés;
- reconnaître la diversité et les besoins divers des groupes autochtones (Premières nations, Inuits et Métis), ainsi que les contextes géographiques différents où ils vivent (régions éloignées, rurales, urbaines ou du Nord, dans les réserves ou à l'extérieur de celles-ci);
- tenir compte des nombreux types d'activités économiques dans lesquelles les Autochtones sont engagés ou pourraient l'être;
- viser l'objectif à long terme d'une participation équitable des Autochtones à l'économie canadienne;
- élargir et renforcer l'engagement du secteur privé.

Bien que des initiatives particulières soient recommandées pour plus ample considération, elles ne répondent pas nécessairement à tous les besoins pouvant favoriser une participation accrue. L'annexe 7.5 suggère d'autres initiatives ou stratégies qui peuvent s'avérer opportunes étant donné la diversité des besoins autochtones.

Le présent rapport constitue un guide pratique pour le secteur privé, les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les groupes et les gouvernements autochtones intéressés à

renforcer la participation des Autochtones à l'économie. Ce rapport n'a pas pour but d'imposer des solutions ni d'engager les secteurs ou les organisations concernés, mais il est tout de même susceptible d'exercer une influence plus grande que ne le ferait un simple guide. Ce qui distingue ce rapport des autres guides, c'est qu'il a été élaboré au moyen d'une approche multipartite qui respecte la diversité régionale, politique et culturelle des parties, tout en encourageant l'égalité des chances pour tous les Autochtones. En plus des sections faisant mention des défis et des obstacles, des rôles et des responsabilités, des pratiques exemplaires et des leçons retenues, l'approche privilégiant la collaboration et le consensus constitue une leçon de première importance pour les lecteurs de ce rapport.

6. RECOMMANDATIONS

Les approches adoptées pour traiter de la participation des Autochtones à l'économie doivent être pratiques et chercher à refléter les politiques et les priorités des gouvernements, des institutions, des communautés et des particuliers autochtones ainsi que des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Par exemple, certains gouvernements et d'autres parties pourraient choisir de se concentrer d'abord sur le perfectionnement des compétences, la formation et les programmes de recrutement ciblant le secteur privé pour répondre aux besoins des jeunes Autochtones qui se joignent à la population active. Parmi les autres priorités régionales, mentionnons l'élaboration d'accords sur l'exercice des pouvoirs par les Autochtones et de politiques visant à augmenter la participation des Autochtones à la mise en valeur des ressources naturelles et des terres publiques ou à permettre aux Autochtones d'en tirer profit, la compilation de nouvelles statistiques améliorées et la bonification de l'infrastructure communautaire et économique, comme l'infrastructure maritime dans le Nord.

Nous proposons aux ministres et aux dirigeants de prendre en considération les recommandations suivantes :

6.1 Adoption du rapport

Le rapport du Groupe de travail sur la participation des Autochtones à l'économie indique qu'en tirant parti des possibilités et en abolissant les obstacles, on améliore la situation économique des communautés et des particuliers autochtones. Les constatations du rapport se veulent un guide utile à l'intention du secteur privé, des gouvernements et institutions fédéraux, provinciaux et territoriaux et des communautés, institutions et gouvernements autochtones dans le but d'atteindre ces objectifs.

- 6.1.1 Les ministres et les dirigeants appuient le rapport du Groupe de travail sur la participation des Autochtones à l'économie. Tous les gouvernements ainsi que les gouvernements et organisations autochtones s'inspirent du rapport pour l'élaboration de politiques et de programmes visant à améliorer la participation des Autochtones à l'économie, sans oublier les pratiques exemplaires mentionnées.
- 6.1.2 Les ministres et les dirigeants donnent instruction au comité directeur de suivre le progrès réalisé dans la mise en oeuvre des recommandations et de leur faire rapport périodiquement à ce sujet.

6.2. Connectivité

Tous les Autochtones et les communautés, entreprises et institutions autochtones devraient s'efforcer de renforcer leur capacité d'accès à la nouvelle technologie de l'information afin de combler le fossé numérique, d'ouvrir des perspectives et d'accroître leur participation à l'économie canadienne et à l'économie mondiale.

- 6.2.1 Toutes les parties concernées assument la responsabilité de s'informer au sujet des possibilités d'accès à la nouvelle technologie de l'information, d'investissement dans celle-ci et des avantages que cela représente.
- 6.2.2 Toutes les parties encouragent l'élaboration de projets visant le renforcement de la capacité d'accès à la nouvelle technologie de l'information tout en respectant les rôles et les responsabilités de chacune des parties.

6.3 Susciter la participation du secteur privé

L'expérience démontre que l'initiative de la haute direction et sa promotion des intérêts est un facteur essentiel de réussite lorsqu'il s'agit de susciter la participation du secteur privé. Les grandes entreprises pourraient servir de modèles aux petites et moyennes entreprises. À cette fin, tous les gouvernements, les organisations autochtones et les organismes de soutien économique ont un rôle complémentaire à jouer pour amener le secteur privé à renforcer la participation des Autochtones à l'économie.

- 6.3.1 Toutes les parties adoptent des mesures pour faciliter la création de réseaux avec le secteur privé, l'élaboration de partenariats et de stratégies de recrutement des Autochtones et fassent la promotion de l'intérêt du secteur privé à investir dans les entreprises et les communautés autochtones et à collaborer avec elles.
- 6.3.2 Toutes les parties adoptent les mesures appropriées pour continuer leur travail de sensibilisation et de communication aux niveaux fédéral, provincial, territorial, régional et local en vue d'appuyer la participation des Autochtones à l'économie.

6.4 Partage de l'information et des pratiques exemplaires

Le groupe de travail reconnaît l'importance critique d'adopter des approches nationales, provinciales, régionales et locales intégrant le partage de l'information, y compris les pratiques exemplaires, la promotion de la coordination et de la collaboration entre les parties et l'encouragement à créer des liens.

- 6.4.1 Le partage continu de l'information entre les parties contribue à renforcer la participation des Autochtones à l'économie.
- 6.4.2 Les parties poursuivent leurs efforts concertés et organisés en vue de partager de l'information sur les pratiques exemplaires visant à accroître la participation des Autochtones à l'économie dans le but de favoriser la prise de décisions éclairées en matière de politiques et de programmes à l'avenir.
- 6.4.3 L'adoption d'approches de partenariat plus coordonnées et des discussions continues entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, le secteur privé et les groupes autochtones faciliteront la participation des Autochtones à l'économie.

- 6.4.4 L'adoption d'approches multisectorielles plus coordonnées et le partage de l'information entre les ministères doivent être encouragés, si de telles mesures ne sont pas déjà en place, afin de combler les lacunes et d'éliminer les obstacles.

6.5 Pleins feux sur la jeunesse

Les ministres et les dirigeants prennent bonne note du travail accompli précédemment et de celui qui se poursuit à cet égard dans le cadre du présent forum et conviennent en principe :

- 6.5.1 Que les efforts en vue d'accroître la participation des Autochtones à l'économie doivent également mettre l'accent sur les jeunes.
- 6.5.2 De solliciter et prendre en considération l'avis des jeunes dans ce contexte.

6.6 Projets à réaliser immédiatement

Les ministres et les dirigeants souhaitent peut-être examiner les options suivantes de projets à réaliser immédiatement, et offrir direction sur ceux-ci, dans le cadre des travaux du processus FPTA :

- 6.6.1 Dans la mesure où cela s'avère pratique et approprié, les ministres et les dirigeants présentent ce rapport dans d'autres forums multilatéraux ou sectoriels.
- 6.6.2 Une version électronique du présent rapport soit affichée dans les sites Web pertinents des parties, dans chaque secteur de compétence.
- 6.6.3 Les parties examinent les mécanismes actuels relatifs à des sites Web de centres d'information électronique et les inventaires nationaux de programmes de développement économique, d'options financières et autres arrangements de partenariat qui permettront aux entreprises autochtones et à d'autres entreprises de partager l'information.
- 6.6.4 Promouvoir l'engagement du secteur privé en convoquant des conférences provinciales, territoriales ou régionales, regroupant des dirigeants de toute une gamme d'entreprises du secteur privé ou en y participant.
- 6.6.5 Promouvoir l'entrepreneuriat autochtone en étudiant des options en vue de reconnaître le mérite des réalisations d'entrepreneurs autochtones et les faire connaître.

Annex 7.1 : Communiqué de décembre 1999

Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables des questions autochtones et des dirigeants des organismes autochtones nationaux Ottawa (Ontario) - Le 15 décembre 1999

OTTAWA, le 15 décembre 1999 - Les ministres du gouvernement fédéral, des provinces et des territoires responsables des Affaires autochtones ont rencontré aujourd'hui les dirigeants des cinq organismes autochtones nationaux. Cette rencontre fait suite à celle qui s'est déroulée à Québec les 19 et 20 mai 1998.

Les ministres et les dirigeants autochtones se sont entendus pour établir un processus permanent qui permettra d'arriver à des résultats concrets au moyen d'initiatives en collaboration, par une communication et un échange d'information accrus et la promotion des intérêts autochtones au sein des gouvernements. Dans le cadre de ce processus, les ministres et les dirigeants autochtones ont convenu de rencontres périodiques, au moins une fois par année, afin d'examiner le travail accompli par les fonctionnaires. Il a également été convenu que ce processus ne remplacera aucun mécanisme existant pour la participation des Autochtones à diverses initiatives déjà en marche ni n'empêchera une participation directe à d'autres initiatives nationales ou régionales. Les ministres et les dirigeants autochtones ont convenu de rendre public le rapport du groupe de travail fédéral-provincial-territorial-autochtone à ce sujet.

Dans le cadre de la réunion, les ministres et les dirigeants autochtones ont sanctionné un rapport sur la Stratégie nationale pour la jeunesse autochtone qui a pour but de répondre aux besoins et aux préoccupations des jeunes Autochtones. Le comité directeur des représentants officiels a reçu instruction de surveiller les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs de la stratégie et de rendre compte régulièrement aux ministres et aux dirigeants autochtones des progrès réalisés*.

Il a été convenu qu'il y a lieu de procéder à la planification d'une conférence nationale sur la jeunesse autochtone, dès que possible en l'an 2000, laquelle donnerait l'occasion aux jeunes Autochtones de contribuer à l'élaboration de la Stratégie nationale pour la jeunesse autochtone et d'exprimer leurs points de vue sur les questions qui les préoccupent.

Par ailleurs, les ministres et les dirigeants autochtones ont convenu de rendre public le rapport sur la Stratégie nationale pour la jeunesse autochtone.

Les ministres et les dirigeants autochtones ont reconnu l'importance des questions énumérées dans le rapport sur le Processus permanent. En particulier, ils ont donné instruction à leurs représentants de collaborer dans le cadre du processus permanent en vue de recommander des stratégies et des approches visant à augmenter la participation des Autochtones à l'économie.

Ils ont indiqué qu'il faut tenir compte des obstacles à la participation des Autochtones à l'économie, de l'importance de susciter la participation du secteur privé et de l'importance de

mettre en commun les pratiques exemplaires. Ce travail devra s'accomplir dans le respect des principes de diversité, d'égalité, de collaboration et d'adoption de nouvelles approches.

Les participants ont convenu que le fait de travailler ensemble dans un esprit de collaboration pour relever les défis sur le plan social et économique auxquels sont confrontés les Autochtones est un progrès important en vue de favoriser un climat positif qui permettra d'aborder les questions faisant l'objet de préoccupations communes.

* Le Québec partage le diagnostic et les préoccupations exprimés dans le rapport du groupe de travail sur la jeunesse autochtone et souscrit dans l'ensemble aux objectifs proposés. Toutefois, le Québec entend trouver des solutions aux problèmes des jeunes Autochtones dans le cadre de ses propres orientations et mécanismes, notamment à l'occasion du Sommet du Québec et de la jeunesse.

Annexe 7.2 : Sommaire des pratiques exemplaires

PAGE	CATÉGORIE	TITRE	DESCRIPTION
<i>Soumises par la province de l'Alberta</i>			
41	Maximiser le potentiel économique	Aboriginal Mall Inc.	Solutions en matière de commerce électronique pour les particuliers, les communautés, les entreprises et les organisations autochtones.
44	Les ressources humaines et leur soutien	Unités de sapeurs-pompiers en terres sauvages de l'Alberta, Type II	Projet de partenariat entre la communauté environnementale de l'Alberta et les communautés autochtones, afin de fournir des unités de sapeurs-pompiers entrant en concurrence en vue de l'obtention de contrats pour la protection des forêts et d'autres contrats pertinents pour leur formation
46	Infrastructure matérielle	Entente sur l'irrigation des terres de la tribu des Blood	Entente tripartite pour le développement de l'infrastructure et des entreprises
48	Favoriser la compréhension	Projet de réduction des gaz à effet de serre et de développement durable de l'établissement métis Kikino	Prestation de services d'experts conseils à la collectivité et établissement d'un partenariat avec le secteur privé et les gouvernements fédéral et provincial.
<i>Soumises par la province de la Colombie-Britannique</i>			
50	Le financement	Programme de formation de techniciens Forestiers Autochtone (PFTFA)	Le PFTFA est un partenariat qui contribue au développement des capacités, à l'éducation et au développement économique des Autochtones oeuvrant dans le secteur des ressources naturelles
52	Ressources humaines et soutien	Programme de prêts aux entreprises-Fonds des citoyens autochtones	Fournir de l'aide pour la création ou l'expansion d'entreprises appartenant à des Autochtones en Colombie-Britannique
<i>Soumise par Développement des ressources humaines Canada</i>			
55	Les ressources humaines et leur soutien	Stratégie de développement des ressources humaines autochtones	Cette stratégie vise à étendre les possibilités d'emploi pour les Autochtones dans tout le Canada. En vertu de celle-ci, les organisations autochtones conçoivent et dispensent des programmes et des services d'emploi en les adaptant aux besoins uniques de leurs communautés.

PAGE	CATÉGORIE	TITRE	DESCRIPTION
<i>Soumises par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien</i>			
58	Le financement	Fonds de garantie contractuelle pour Autochtones (FGCA)	Créé par le MAINC pour fournir aux entrepreneurs autochtones l'équivalent du cautionnement requis pour entrer en concurrence avec d'autres entrepreneurs sur le marché ordinaire.
60	Maximiser le potentiel économique	Alliance Pipeline-Institut indien de technologie de la Saskatchewan	Accroître les avantages pouvant être retirés du gaz naturel acheminé par pipeline dans la province, à travers le territoire visé par le Traité no 4
62	Les ressources humaines et leur soutien	Entente sur le développement des capacités du Conseil tribal de Athabasca (CTA)	L'Entente pour le développement des capacités du CTA est une composante de la stratégie de développement des ressources (SDR) visant à faire en sorte que les Premières nations membres du CTA participent à l'expansion actuelle et future des projets d'exploitation des sables bitumineux de Fort McMurray
64	Favoriser la compréhension	« Business at the Summit »	Événement auquel participent de multiples parties concernées et qui favorise l'établissement de liens d'affaires entre des participants autochtones, et des participants des gouvernements et du secteur privé
66	Maximiser le potentiel économique	Stratégie fédérale d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA)	Adoptée en vue d'aider les entreprises autochtones à conclure plus de marchés avec les ministères et organismes fédéraux.
<i>Soumises par Industrie Canada</i>			
68	Le financement	Entreprise autochtone Canada	Fournir des services et de l'aide financière dans le domaine des affaires aux entrepreneurs existants et possibles
70	Le financement	Initiative globale de développement des entreprises autochtones (IGDEA)	L'IGDEA est une initiative pour l'amélioration des entreprises qui vise à faciliter l'accès aux capitaux, à créer un réseau de services aux entreprises autochtones et à améliorer la prestation des programmes existants d'aide aux entreprises offerts aux entrepreneurs et organisations autochtones

PAGE	CATÉGORIE	TITRE	DESCRIPTION
72	Maximiser le potentiel économique	Organisme de service externe (OSE)	Autres formes de prestation des programmes au moyen de partenariats avec le secteur privé.
74	Maximiser le potentiel économique	Le Conseil national de développement économique des Autochtones	Participation du secteur privé aux décisions sur les politiques par le truchement de chefs d'entreprises autochtones et non autochtones, qui contribue à renforcer le développement économique des Autochtones
<i>Soumises par la province du Manitoba</i>			
76	Maximiser le potentiel économique	Programme de formation en soudure à l'intention des Autochtones	Projet de partenariat aux fins d'emploi en collaboration avec l'industrie, le gouvernement, la communauté autochtone et des partenaires en formation, afin de répondre à la pénurie de gens de métier compétents en ce domaine dans l'industrie aérospatiale
79	Les ressources humaines et leur soutien	Services de l'emploi et de formation Professionnelle - Marché avec le Conseil tribal du Keewatin pour la formation d'aides-soignantes (volet diabète)	Coentreprises, partenariats, partage de ressources et stratégies de formation
81	Les ressources humaines et leur soutien	Les Programmes d'accès du Manitoba	Ces programmes d'accès sont un exemple de mode particulier d'éducation élaboré pour permettre aux Autochtones d'accéder aux études post-secondaires au Manitoba et d'y réussir
83	Ressources humaines et soutien	Partenaires pour la carrière	Service d'emploi et de placement des Autochtones pour les professionnels autochtones du Manitoba et dirigé par eux
86	Maximiser le potentiel économique	Protocole relatif aux stratégies de partenariat	Coentreprises, partenariats, partage de ressources, stratégies de développement économique et stratégies de formation

PAGE	CATÉGORIE	TITRE	DESCRIPTION
<i>Soumises par le Ralliement national des Métis</i>			
88	Maximiser le potentiel économique	Entente cadre avec la nation métisse de l'Alberta	Cette entente-cadre prévoit la participation importante de l'Association de la Nation métisse de l'Alberta à la conception et à l'élaboration des politiques et lois provinciales sur les questions liées aux aspects sociaux, culturels et économiques concernant les Métis de l'Alberta
90	Les ressources humaines et leur soutien	Société métisse de développement des ressources humaines.	La SMDRH fournit de la formation sur le marché du travail et dans un établissement de services de la Nation métisse de l'Alberta financé en vertu de la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones de Développement des ressources humaines Canada
93	Maximiser le potentiel économique	Saskatchewan Native Economic Development Corporation (SNEDCO)	La SNEDCO est une institution économique de la Nation métisse de la Saskatchewan qui fournit des services à l'échelle de la Province
<i>Soumise par l'Association des femmes autochtones du Canada</i>			
95	Ressources humaines et soutien	CareerPLACE	Investir dans les Autochtones en leur offrant des débouchés.
<i>Soumises par la province du Nouveau-Brunswick</i>			
97	Ressources humaines et soutien	Programme d'accréditation en ingénierie des système d'exploitation	Partenariat fédéral-provincial-autochtone pour la formation dans le secteur des technologies de pointe
99	Favoriser la compréhension	Initiative conjointe de développement économique	Partenariat fédéral-provincial-autochtone pour le développement économique des Autochtones

PAGE	CATÉGORIE	TITRE	DESCRIPTION
<i>Soumises par la province de la Nouvelle-Écosse</i>			
101	Maximiser le potentiel économique	Société de développement des Inuits du Labrador (SDIL)	La SDIL a pour mandat de créer des emplois durables et d'améliorer les perspectives de revenus par le développement ordonné des ressources renouvelables et non renouvelables de la Côte-nord du Labrador
<i>Soumises par la province de la Nouvelle-Écosse</i>			
104	Maximiser le potentiel économique	Alliance de sociétés autochtones	Réseau d'entreprises d'entreprises autochtones de la Province
107	Les ressources humaines et leur soutien	Réseau d'agents de développement économique (RADE)	Réseau de base formé d'agents de développement économique et de développement de l'emploi des communautés
109	Maximiser le potentiel économique	Maritimes and Northeast Pipeline: Westcoast Energy Company	La Maritimes and Northeast Pipeline et sa société d'attache, la Westcoast Energy Company, possèdent des politiques visant à favoriser la participation des Autochtones à l'économie
<i>Soumises par les Territoires de Nord-Ouest</i>			
112	Financement	Deton'cho Diamonds Inc. (DDI)	La DDI est un cas de pratique exemplaire où un groupe autochtone s'est joint à un groupe d'investisseurs pour la production de diamants dans les T.N.-O.
114	Favoriser la compréhension	Le processus du Forum intergouvernemental et le développement économique	Le Forum intergouvernemental est un moyen pour les gouvernements autochtones ainsi que les gouvernement fédéral et territorial de collaborer au niveau des dirigeants en matière de développement économique.
116	Maximiser le potentiel économique	Tourisme autochtone durable - Rabesca's Resources Ltd. (1988)	Utilisation de pratiques modernes courantes de l'industrie du tourisme axée sur la culture autochtones et des programmes pour le bien-être des membres

PAGE	CATÉGORIE	TITRE	DESCRIPTION
<i>Soumis par le Territoire de Nunavut</i>			
118	Maximiser le potentiel économique	Pêcheries de Pangnirtung et du détroit de Cumberland	La communauté et le gouvernement coopèrent dans le développement du secteur des ressources renouvelables ou de l'« économie inuite traditionnelle ».
<i>Soumises par la province de l'Ontario</i>			
121	Les ressources humaines et leur soutien	Programme ontarien de développement économique des communautés autochtones (PODECA)	Autre mode de prestation des services dans le cadre d'un programme de développement économique pour les Autochtones
123	Favoriser la compréhension	Prix de reconnaissance des partenariats avec les entreprises autochtones de l'Ontario	Le Prix est une initiative du programme de la stratégie <i>Une économie autochtone plus vigoureuse en Ontario</i> . Reconnaît la réussite des partenariats avec des entreprises autochtones en Ontario.
125	Maximiser le potentiel économique	Programme de partenariat de travail de l'Ontario	Afin de développer la capacité des Autochtones de former des partenariats en affaires
<i>Soumises par le Québec</i>			
127	Le financement	Fonds de développement pour les Autochtones	Ce fonds facilite l'accès aux capitaux d'investissement, au capital de risque et à l'expertise technique pour les projets de développement économique. Il permet aussi de financer le service de la dette dans le cas des projets d'infrastructure communautaire admissibles.
129	Favoriser la compréhension	L'Association d'affaires des Premiers Peuples	Pour la promotion, le développement, l'établissement de réseaux et la formation d'alliances et de partenariats stratégiques entre des entreprises autochtones et le milieu des affaires national et international

PAGE	CATÉGORIE	TITRE	DESCRIPTION
132	Le financement	Initiatives de partenariat entre les Autochtones et le secteur privé	Partenariats entre des entreprises non autochtones et des entreprises autochtones appartenant à des communautés ou des particuliers, ou de propriété mixte
<i>Soumises par la province de la Saskatchewan</i>			
134	Maximiser le potentiel économique	Participation des Autochtones au développement du secteur forestier de la province	En 1999, la Saskatchewan a réaffecté à de nouvelles coentreprises une partie importante des anciens volumes de bois de la Weyerhaeuser, qui n'avaient pas encore été alloués
137	Le financement	Fonds de développement Clarence Campeau (FDCC)	Partenariats et accès aux capitaux pour le développement économique des Métis
139	Maximiser le potentiel économique	Organismes régionaux de développement économique communautaire (ORDEC)	Partenariats de coopération et de collaboration, planification conjointe, partage de ressources et d'information, établissement d'objectifs à court, moyen et long terme par les communautés et les régions, afin de favoriser, encourager et appuyer le développement économique dans les communautés
141	Maximiser le potentiel économique	Évaluation des perspectives stratégiques dans le nord de la Saskatchewan	Détermination du potentiel de développement économique et des possibilités de diversification du nord de la Saskatchewan permettant de créer des entreprises et des emplois pour les résidents de cette région de la Province
143	Favoriser la compréhension	Programme de développement de l'emploi pour les Autochtones de la Saskatchewan (PDEAS)	Ce partenariat vise à instaurer une présence représentative des Autochtones au sein de la population active, à préparer le milieu du travail pour l'intégration des employés autochtones et à déceler les possibilités économiques permettant d'intégrer à l'économie générale les entreprises autochtones fournissant des biens et des services

PAGE	CATÉGORIE	TITRE	DESCRIPTION
145	Maximiser le potentiel économique	Développement de l'emploi autochtones et des entreprises forestières en Saskatchewan	La Saskatchewan restructure actuellement les allocations de bois disponibles afin de favoriser le développement des entreprises possibles chez les Premières nations et les Métis. On donne la priorité aux intérêts autochtones du nord de la Saskatchewan qui peuvent mettre sur pied des coentreprises efficaces avec des partenaires de l'industrie de la foresterie.
<i>Soumises par le Territoire du Yukon</i>			
147	Le financement	Däna Näye Ventures (DNV)	DNV aide la population et les communautés du Yukon à atteindre une plus grande mesure d'autosuffisance en fournissant des prêts de développement, des prêts commerciaux, une gamme complète de services d'affaires et de la formation pour les entrepreneurs et les entreprises autochtones et non autochtones.
150	Les ressources humaines et leur soutien	Plans pour une fonction publique représentative	Les plans établis visent à élaborer des stratégies afin d'assurer l'instauration, pour les Premières nations du Yukon, une fonction publique représentative, à l'échelle du Yukon et dans les territoires traditionnels des différentes Premières nations.
153	Les ressources humaines et leur soutien	Programmes d'enseignement aux Premiers nations du Collège du Yukon.	Permet d'offrir des services d'éducation et de formation à l'endroit situé le plus près possible du lieu où cette formation servira ou là où c'est le plus pratique pour les élèves.
155	Favoriser la compréhension	Gouvernement du Yukon et gouvernements des Premières nations	Accords intergouvernementaux entre le gouvernement du Yukon et les gouvernements des Premières nations, qui offrent un mécanisme pratique et facile à comprendre pour travailler ensemble aux questions d'intérêt mutuel.

Annexe 7.3 : Pratiques exemplaires

Aboriginal Mall Inc.

Sujet/Catégorie

- Solutions de commerce électronique (programmes, services, ventes et options de marketing) à l'intention des Autochtones et des communautés, des entreprises et des organisations autochtones. Comprend également des liens directs à la formation, aux services, à l'éducation et aux entreprises commerciales liées à la technologie autochtone de l'information et de la communication.

Description

- Aboriginal Mall Inc. est une entreprise autochtone qui propose d'aider les Autochtones à trouver une importante niche dans le domaine en expansion rapide du commerce électronique. Grâce à deux sites en ligne, aboriginalmall.com et aboriginalmarket.com, Aboriginal Mall Inc. se concentre sur deux des principaux domaines de la nouvelle économie en pleine croissance : le commerce électronique avec les particuliers (B2C) et le commerce interentreprises (B2B).
- Aboriginalmall.com est axé sur le marché du commerce avec les particuliers (B2B). Nous croyons que l'Internet est un moyen attrayant de commercialiser et de promouvoir les produits, les événements, les activités, les programmes, les services et les entreprises autochtones. En présentant des produits novateurs et en offrant aux consommateurs un guichet unique leur permettant d'acheter des produits autochtones et leur donnant accès à toute une gamme de renseignements, aboriginalmall.com aspire à devenir la principale source de contenu autochtone en ligne, de déclarer le fondateur de la compagnie, Dan Martel.
- Aboriginalmarket.com est le site Web du commerce interentreprises (B2B) que la compagnie lancera bientôt et qui permettra aux acheteurs et aux vendeurs de faire des transactions au moyen d'un guichet unique. Dan Martel ajoute : « Nous prévoyons une forte croissance du marché B2B en raison de plusieurs facteurs, le plus important est le fait que cette forme de commerce permet une utilisation plus efficace des systèmes existants de commande et d'achat. Notre technologie offre au milieu des affaires des solutions clés en main, en particulier l'utilisation d'outils conviviaux au moyen desquels acheteurs et vendeurs peuvent échanger en un point central. »
- Les relations établies au cours des dernières années touchent plusieurs joueurs clés de l'industrie de la haute technologie, de ministères fédéraux et d'établissements d'enseignement au niveau mondial, national et provincial, dont :

- Nortel Networks (fournisseur mondial du domaine des télécommunications en services voix et données sur réseaux filaires et sans fil);
- TELUS (fournisseur national de services voix et données sur réseaux filaires et sans fil, y compris une présence provinciale en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec);
- le gouvernement de l'Alberta, y compris les ministères des Ressources humaines et de l'Emploi, des Affaires internationales et intergouvernementales et de l'Innovation et des Sciences (maintenant le fer de lance du projet SuperNet dans les communautés isolées de l'Alberta);
- NAIT (Northern Alberta Institute of Technology);
- Norquest (Centre de formation et d'éducation, Edmonton).

Résultats

- Aboriginalmall.com aspire à devenir la principale source de contenu autochtone en ligne. Les internautes ont la possibilité d'acheter des produits autochtones en ligne, en toute sécurité, 24 heures par jour et 7 jours par semaine à partir de la section shopping du site. Ce site peut aussi être utile à d'autres personnes parce qu'il donne accès à des nouvelles concernant les Autochtones du Canada, à des activités, à des destinations culturelles, à des noms de personnes-ressources dans les communautés, à des programmes et services, à des listes d'entreprises et à des liens internationaux.
- Aboriginalmall.com offre aux organisations et aux individus la possibilité d'établir leur présence en ligne, ou de l'augmenter, en les aidant à vendre leurs produits au consommateur aussi bien à l'échelle nationale et internationale que localement, en faisant inscrire leurs programmes et leurs services sur ses listes et en annonçant leurs activités, programmes, services, produits ou entreprises.
- Aboriginalmarket.com est une solution B2B axée sur l'amélioration de la méthode d'acquisition des produits et des services dont les communautés autochtones ont besoin. Le site offre un robuste système d'appel d'offres qui simplifie le processus de commande et fournit aux entreprises autochtones un marché B2B pour l'achat et la vente de produits et de services.
- Aboriginalmarket.com fournit également aux bureaux et aux communautés autochtones la capacité d'acheter des produits en ligne à des prix plus concurrentiels et offre un choix plus vaste que dans les ventes conventionnelles. Le site permettra aussi aux compagnies autochtones d'avoir accès à de nouveaux marchés grâce au système d'appel d'offres qui leur offrira des possibilités qu'elles n'avaient pas auparavant.
- L'objectif clé d'aboriginalmarket.com est de créer une solution B2B qui permettra d'effectuer des transactions entre communautés autochtones et avec d'autres intervenants.

Cette capacité permet un meilleur contrôle des coûts et une amélioration continue de la surveillance.

Leçons retenues/Applications

- En créant Aboriginal Mall Inc., M. Martel, qui est lui-même un entrepreneur autochtone, reconnaît la nécessité de fournir aux Autochtones des services de technologie de l'information et des communications (TIC) à plusieurs niveaux, tels la vente de produits, programmes, services, possibilités d'études, formation, relations avec les médias, etc. L'entreprise Aboriginal Mall Inc. a été créée pour s'attaquer aux problèmes de commerce électronique et de technologie de l'information et des communications qui touchent les Autochtones, leurs communautés et leurs entreprises. C'est un site détaillé, conçu pour servir d'interface holistique en matière de commerce électronique, de marketing et de formation pour les transactions B2C et B2B.

Personne-ressource

Dan Martel
Bureau 1202, North Tower
10030, 107e Rue
Edmonton (Alberta) T5J 3E4
Téléphone : (780) 442-6255 / Mall; sans frais : 1 866 442-6255
Télécopieur : (780) 414-1007
Courriel : info@aboriginalmall.com
Site Web : www.aboriginalmall.com

Soumise par : la province de l'Alberta

Unités de sapeurs-pompiers en terres sauvages de l'Alberta, Type II

Sujet/Catégorie

- Partenariat entre le ministère de l'Environnement de l'Alberta et les communautés autochtones pour offrir aux unités de huit sapeurs-pompiers de la formation en matière de lutte contre les incendies et de gestion générale. Ces unités pourront ensuite tenter d'obtenir des contrats de protection des forêts et tout autre contrat correspondant à leur formation.

Description

- En 1996, les Services fonciers et forestiers de l'Alberta ont entrepris une série d'entretiens de bas niveau avec des dirigeants autochtones de communautés du Nord au sujet de la mise sur pied d'un programme de lutte contre les incendies et de formation administrative et commerciale à l'intention des Autochtones intéressés à ce domaine d'activité. Les dirigeants autochtones ont réagi favorablement à cette initiative et la formation a commencé en 1997.
- Celle-ci comprend des cours de base pour les pompiers, y compris les premiers soins, la sensibilisation aux ours et la formation H2S, avec l'option d'ajouter des cours spécialisés (p. ex. sur le dégagement ou l'utilisation d'une scie d'éclaircissage) qui permettraient éventuellement aux participants de tenter d'obtenir des contrats pour des projets d'hiver.
- L'inclusion de cours de base en gestion est une caractéristique clé du programme; les participants peuvent ainsi acquérir des notions de comptabilité et de facturation et se familiariser avec les principes de rédaction de soumissions pour des contrats de lutte contre les incendies.
- Le total des coûts du programme depuis le début, temps et administration compris, se chiffre à quelque 4 millions de dollars.

Résultats

- Une plus grande capacité dans les communautés autochtones du Nord à participer à la protection des forêts et une meilleure position concurrentielle en vue d'obtenir des contrats de lutte contre les incendies et d'en assurer la gestion.
- De meilleures relations entre les communautés autochtones du Nord et le ministère de l'Environnement de l'Alberta. On prévoit que les unités de lutte contre les incendies de végétation en Alberta de type II présenteront des soumissions concurrentielles au printemps 2002, lorsque des appels d'offres seront lancés pour six contrats sur huit. De plus, l'Alberta prévoit la conclusion de 38 marchés à fournisseur unique autochtone (x 8 personnes) au printemps 2001.

Leçon retenue/Application

La consultation et la détermination à un stade précoce des besoins clés du ministère de l'Environnement de l'Alberta (besoin d'unités locales de lutte contre les incendies) et des communautés autochtones du Nord (besoin de formation en comptabilité et en gestion générale) ont contribué au succès de ce programme.

Personne-ressource

John Belanger
Technicien en protection de la forêt
Ministère de l'Environnement de l'Alberta
Téléphone : (780) 422-4506
Courriel : john.belanger@gov.ab.ca

Soumise par : la province de l'Alberta

Entente sur l'irrigation des terres de la tribu des Blood

Sujet/Catégorie

- Entente tripartite sur l'infrastructure et la création d'entreprises

Description

- Au début des années 1950, la tribu des Blood a cédé des terres pour permettre la construction du réservoir St. Mary et du canal de dérivation Belly-St. Mary, dans la partie sud de la réserve indienne des Blood. En échange, la tribu devait recevoir assez d'eau pour irriguer 10 117 hectares (25 000 acres) de terres de la réserve. En 1983, la tribu des Blood et les gouvernements fédéral et provincial terminaient une étude qui confirmait la faisabilité technique et économique de l'irrigation des 10 117 hectares de terres de la réserve faisant partie du « grand bail ».
- En 1989, le gouvernement fédéral, l'Alberta et le conseil de bande de la tribu des Blood ont conclu une entente tripartite concernant la conception, le financement, la construction, le fonctionnement et l'entretien du projet d'irrigation de la tribu des Blood, ainsi que le transfert des terres de la réserve et les droits d'accès aux fins des ouvrages de dérivation Waterton-St. Mary.
- L'Alberta s'était engagée à accorder les droits d'utilisation d'une quantité d'eau suffisante pour irriguer 10 117 hectares de la réserve des Blood, à verser une contribution financière de 15,5 millions de dollars (de 1988), à approuver des ajustements aux coûts de construction annuels pouvant atteindre 18,4 millions de dollars et à fournir une importante expertise en services professionnels et de gestion, y compris l'arpentage, les études géologiques et géotechniques, la conception et l'établissement des plans et devis et les services d'inspection durant la construction.
- Le gouvernement fédéral a pris les mêmes engagements financiers, et la tribu des Blood a accepté de verser 10,2 millions de dollars au projet.
- Les principaux éléments du réseau de distribution sont en place. On s'attend à ce que tous les autres éléments soient achevés d'ici avril 2001.

Résultats

- Un Comité consultatif de mise en oeuvre (CCMO) composé de dirigeants des Blood et de représentants des gouvernements fédéral et provincial a été créé pour faciliter la mise en oeuvre du projet. Le CCMO surveille la construction et la gestion financière du projet. Le CCMO a recours à plusieurs comités spéciaux pour établir les détails du projet.
- La tribu des Blood a créé une société, la Blood Tribe Agriculture Project (1991), pour surveiller la construction du projet et en assurer le fonctionnement une fois les travaux

terminés. Cette firme agit comme un mécanisme de renforcement des capacités au niveau professionnel et en matière de gestion et veillera à ce que tous les membres de la tribu des Blood bénéficient du projet.

- Les terres irriguées constitueront la base d'une économie fondée sur l'agriculture. Certaines d'entre elles sont louées à des cultivateurs qui ne sont pas membres de la tribu et d'autres à des membres de la tribu.

Leçon retenue/Application

- Comme c'est souvent le cas en ce qui touche l'aménagement des terres des Premières nations, les questions de faisabilité économique et technique étaient entremêlées aux questions de compétence et de titre de propriété. Ce projet a pu aller de l'avant parce que les parties se sont concentrées sur leurs aires d'expertise et possédaient un bon esprit de collaboration.

Personnes-ressources

Clayton Blood
C.P. 60
l'Alberta
Standoff (Alberta) T0L 1Y0
Téléphone : (403) 737-3900

Steven Holgate
Ministère de l'Environnement de
Direction générale du soutien technique régional
200, 5e Avenue Sud
Lethbridge (Alberta) T1J 4L1
Téléphone : (403) 381-5398

Soumise par : la province de l'Alberta

Projet de réduction des gaz à effet de serre et de développement durable de l'établissement métis Kikino

Sujet/Catégorie

- Consultations communautaires et établissement d'un partenariat avec le secteur privé et les gouvernements fédéral et provincial.

Description

- En 1998, l'établissement métis Kikino, la firme Alberta-Pacific Forest Industry Inc., TransCanada Pipelines (alors NOVA), le ministère de l'Environnement de l'Alberta et le Secrétariat canadien sur le changement climatique ont entrepris un projet de recherche dans le but de savoir si des activités de coupe du bois assistées de chevaux et de foresterie paysanne dans la région de l'établissement métis Kikino pouvaient produire assez de pulpe, promouvoir les emplois à l'échelle locale et être reconnues comme crédit possible pour la réduction des émissions de carbone par le recours à des techniques de récolte non axées sur les machines.
- En 1999, le projet a été agrandi pour comprendre d'autres formes de réduction des gaz à effet de serre et de développement durable. De vastes consultations communautaires ont démontré que les gens étaient en faveur de l'aménagement d'une petite centrale de cogénération de 2 à 5 Kw mue au gaz naturel et d'installations complémentaires de refroidissement, telles une serre de semis d'arbres, une pisciculture, une usine de séchage de tourbe, une usine de séchage de la viande et d'autres installations ayant la chaleur à la base de leur fonctionnement.
- L'étude est toujours en cours, et un entrepreneur a été embauché en novembre 2000 pour mener une étude de faisabilité visant à déterminer quel type d'installation de refroidissement, ou quelle combinaison d'installations, est le plus rentable.

Résultats

- Renforcer les liens entre l'établissement métis Kikino, l'industrie et les ministères et organismes fédéraux ou provinciaux de l'environnement et de mise en valeur des ressources.
- Accroître le soutien à l'égard de la coupe de bois assistée de chevaux et de la foresterie paysanne.
- Exploiter si possible une centrale de cogénération et d'installations de refroidissement complémentaires.
- Fournir un terrain d'essai de la politique du gouvernement sur les crédits pour mesures rapides.

Leçons retenues/Applications

- L'établissement métis Kikino a fait l'effort d'assurer la participation d'intervenants des gouvernements et du secteur privé à toutes les étapes de l'élaboration de ce projet. Ainsi, il a pu profiter d'une myriade de ressources pour répondre aux besoins et aux défis changeants du projet.
- Si l'établissement métis Kikino réussit à aménager une centrale de cogénération mue au gaz et des installations de refroidissement complémentaires, il y aura un plus grand nombre d'emplois offerts à l'échelle locale, et les liens et partenariats actuels avec les intervenants du secteur privé et les organismes clés du gouvernement en seront améliorés.

Personne-ressource

Linda Lewis, directrice
Métis Settlements Centre for Tripartite Negotiations
3e étage, Centre des affaires Mayfield
10525, 170e Rue
Edmonton (Alberta) T5P 4W2
Téléphone : (780) 415-0126

Soumise par : la province de l'Alberta

Programme de formation de techniciens forestiers autochtones (PFTFA)

Sujet/Catégorie

- Le Programme de formation de techniciens forestiers autochtones (PFTFA) est issu d'un partenariat qui contribue au renforcement des capacités, à l'éducation et au développement économique des Autochtones dans le secteur de l'exploitation des ressources naturelles.

Description

- Le PFTFA est un projet conjoint du ministère des Forêts (MF), de Forest Renewal BC, des Premières nations, du secteur forestier et du Council of Forest Industries (COFI) qui visent à assurer une formation technique et pratique aux Autochtones dans le domaine forestier.
- Ce programme d'une année, qui prévoit du temps d'enseignement en classe, est donné par l'Institut de technologie de la vallée de la Nicola, un collège communautaire entièrement accrédité offrant des cours aux étudiants autochtones et des travaux pratiques par l'entremise de sociétés forestières et d'un bureau de district du MF. Les sociétés forestières et les bureaux de district sont les commanditaires des étudiants, et chaque étudiant est jumelé à un mentor. Le programme est accrédité, et les étudiants qui réussissent le cours reçoivent un certificat de technicien forestier et la moitié des crédits nécessaires pour obtenir leur diplôme.

Résultats

- En 1997-1998, un projet pilote a été entrepris mettant en cause 20 étudiants et 16 sociétés forestières commanditaires. Le projet, qui a fait l'objet d'évaluations favorables, a su conserver un taux de rétention scolaire de 80 p. 100. À la fin du programme, des étudiants ont été embauchés par les sociétés commanditaires et d'autres ont décidé de poursuivre leur formation dans des domaines connexes. Certains veulent répondre à toutes les exigences les menant au poste d'ingénieur forestier.
- Les résultats du projet pilote étant concluants, des fonds ont été accordés pour relancer le programme en 1999-2000 et en 2000-2001. Celui-ci continue de produire de bons résultats, et il semble qu'il sera renouvelé pour plusieurs années encore.
- Chaque année, le programme attire 20 étudiants qui passent 8 mois en classe à l'Institut technique de la vallée de la Nicola, à Merritt, et qui entreprennent 6 mois de travaux pratiques auprès d'une société forestière ou dans un bureau de district. Les étudiants reçoivent des crédits à la fois pour le travail en classe et pour les travaux pratiques.
- Pendant une période précise, les organisations autochtones, normalement les bandes, et les sociétés forestières recrutent les étudiants, les reçoivent en entrevue et les acceptent au

sein du projet. Les étudiants admis au PFTFA doivent respecter les critères concernant l'âge minimum, manifester un grand intérêt pour la foresterie et avoir terminé avec succès leur 12e année, ou l'équivalent.

Leçons retenues/Applications

- L'utilisation de mentors de l'industrie et du ministère des Forêts fait la force du Programme de formation de techniciens forestiers. Les mentors offrent une formation structurée et individuelle qui marient les activités de leur organisme aux forces, aux faiblesses et aux intérêts personnels de leurs stagiaires. Les relations établies entre les mentors et les étudiants se poursuivent au-delà de la période de formation. Ces contacts améliorent les relations actuelles et futures entre les sociétés, les groupes autochtones et les communautés locales.
- Le PFTFA est aussi une occasion pour le ministère des Forêts d'atteindre ses objectifs d'accroître la participation des Premières nations au secteur forestier, d'établir des partenariats entre les Premières nations et les détenteurs de permis et d'améliorer les aptitudes des Autochtones à gérer les ressources naturelles.

Personnes-ressources

Bill Dexter
Direction générale des affaires autochtones
Ministère des Forêts
Téléphone : (250) 356-2016
Courriel : bill.dexter@gems7.gov.bc.ca

Craig Noordmans
Ministère des Forêts
Téléphone : (250) 356-1955
Courriel : craig.noordmans@gems1.gov.bc.ca

Soumise par : la province de la Colombie-Britannique

Programme de prêts aux entreprises - Fonds des citoyens autochtones

Sujet/Catégorie

- Accès aux capitaux.

Description

- Participants : entrepreneurs autochtones.
- Objectifs : appuyer la création ou l'expansion d'entreprises appartenant à des Autochtones de la Colombie-Britannique.
- Le Fonds des citoyens autochtones est un fonds perpétuel créé en 1969. Les intérêts perçus servent à appuyer bon nombre de programmes à l'intention des peuples autochtones de la Colombie-Britannique, dont le programme de prêts aux entreprises.
- Le comité consultatif du Fonds des citoyens autochtones a été créé pour conseiller le ministre responsable de ce fonds de 25 millions de dollars au sujet du débours des intérêts. Plus précisément, le comité examinait les demandes de subvention et formulait des recommandations sur le financement.
- Au début de 1987, la loi régissant le Fonds des citoyens autochtones a été modifiée pour que les intérêts perçus servent aussi à l'octroi de prêts et de subventions. Les prêts serviraient aux initiatives de développement économique et les subventions s'appliqueraient toujours aux bourses d'études et au fonctionnement des centres d'amitié.
- Puisque la raison d'être première du Fonds est le développement économique, un nouveau comité consultatif du développement économique des Autochtones (CCDEA) a été créé, formé de gens d'affaires autochtones. Il remplace l'ancien comité consultatif du Fonds des citoyens autochtones. Les huit membres du CCDEA sont nommés, sur une base régionale, par le ministre des Affaires autochtones pour un maximum de trois périodes de deux ans chacune. Le CCDEA est chargé de conseiller le ministre des Affaires autochtones et les autres ministres et organismes provinciaux par le truchement du ministère des Affaires autochtones.
- Le Fonds des citoyens autochtones, par l'entremise du ministère des Affaires autochtones de la Colombie-Britannique, accorde chaque année environ 1,6 million de dollars au Programme de prêts aux entreprises pour que ce dernier puisse subventionner les prêts aux entreprises. Cette contribution permet de créer un fonds de garantie couvrant 40 p. 100 des prêts accordés aux emprunteurs autochtones par les institutions financières autochtones participantes (les prêteurs). La valeur annuelle totale des prêts accordés dans le cadre de ce programme est d'environ 4 millions de dollars.

- Les prêteurs reçoivent et traitent les demandes d'emprunt. Ils déterminent l'admissibilité des demandeurs en vérifiant s'ils respectent les critères du programme, s'ils présentent un plan d'affaires bien étayé et s'ils satisfont aux conditions nécessaires touchant la sécurité et l'équité. Ce sont les établissements prêteurs qui prennent ensuite les décisions. Les entreprises doivent appartenir à des Autochtones dans une proportion de 51 p. 100 et peuvent provenir de n'importe quel secteur de l'économie.
- La contribution provinciale est assurée en quatre versements effectués tout au long de la durée du prêt. En d'autres termes, une fois que l'emprunteur a remboursé les premiers 15 p. 100 du principal et de l'intérêt applicables à son prêt, le FCA verse une somme équivalente à 10 p. 100 du principal restant. Trois autres versements semblables sont faits de la même manière, le dernier de ces versements étant celui qui rembourse complètement le prêt.
- Le ministère des Affaires autochtones a adjugé un marché à la firme All Nations Trust Company (ANTCO) pour qu'elle administre le programme. ANTCO, qui est également un des prêteurs, a recruté par sous-traitance quatre autres prêteurs régionaux pour appuyer ce programme. Les frais d'administration d'ANTCO et des autres prêteurs sont payés par le Fonds des citoyens autochtones, et s'ajoutent aux contributions que le Fonds verse au programme de prêts.
- Les emprunteurs payent une somme supplémentaire de 2 p. 100 sur chaque prêt. Cet argent sert à payer les coûts d'un programme de suivi qui leur est offert et leur assure des services consultatifs et d'aide aux entreprises. À tout moment pendant le remboursement de leur prêt, si les emprunteurs sentent qu'ils ont besoin d'aide au niveau de leur entreprise, ils peuvent l'obtenir sans frais de conseillers professionnels.
- Dans le cadre de ce programme, durant sa vie, chaque emprunteur jouit d'une marge de contribution maximale de 75 000 \$.

Résultat

- Le programme de prêts aux entreprises accorde en moyenne 125 prêts par année en vue de la création ou de l'expansion d'entreprises appartenant à des Autochtones en Colombie-Britannique.
- Les prêts sont surtout accordés à de petites entreprises et, chaque année, ils permettent la création d'environ 200 emplois.

Leçons retenues/Applications

- La garantie de 40 p. 100 offre aux prêteurs une plus grande sécurité au niveau du financement pour le développement des entrepreneurs autochtones. Bien qu'il ne soit pas un prêteur de dernier recours, le Programme a assuré l'accès à des capitaux que les entrepreneurs autochtones auraient autrement eu de la difficulté à obtenir.

- En transférant la responsabilité de l'administration du Programme aux institutions financières autochtones, la province a rationalisé la prestation du Programme. En déléguant aux prêteurs le pouvoir de décider, la province a reconnu que ceux-ci étaient mieux placés pour juger de l'admissibilité des demandeurs en raison de leur expertise comme prêteurs et de leur connaissance des affaires sur le plan régional.
- De nombreux emprunteurs s'opposent aux frais additionnels exigés pour le programme de suivi. Ils considèrent ne pas avoir besoin d'aide et ne veulent pas subventionner un programme qui profitera aux autres entreprises. Ce programme de suivi est donc à l'étude pour déterminer s'il ne serait pas possible d'implanter un autre modèle plus efficace offrant le même type de services. Certains ont affirmé qu'il serait plus bénéfique d'obtenir des services d'aide avant de présenter leur demande d'emprunt, comme des conseils professionnels sur l'établissement d'un plan d'affaires.
- Ce programme pourrait être mis sur pied n'importe où car il est strictement dépendant du financement.

Personne-ressource

John Harper
Gestionnaire, Établissement des programmes
C.P. 9100, STN POV GOVT
Victoria (Colombie-Britannique) V8W 9B1
Téléphone : (250) 356-6599
Courriel : john.harper@gems6.gov.bc.ca

Soumise par : la province de la Colombie-Britannique

Stratégie de développement des ressources humaines autochtones

Sujet/Catégorie

- La Stratégie de développement des ressources humaines autochtones (SDRHA) élargit les possibilités d'emploi des Autochtones partout au Canada.

Description

- Avec la parution de Rassembler nos forces : Le plan d'action du Canada pour les questions autochtones en janvier 1998, le gouvernement du Canada s'engageait fermement à faciliter l'accès des Autochtones à l'emploi. En avril 1999, le gouvernement a annoncé le lancement de la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones, initiative quinquennale dotée d'un budget de 1,6 milliard de dollars.
- Cette stratégie a été élaborée en partenariat avec les chefs et les groupes communautaires autochtones. Cinq organisations autochtones nationales ont signé des accords avec le gouvernement du Canada, à savoir : l'Assemblée des Premières nations, l'Inuit Tapirisat du Canada, le Ralliement national des Métis, le Congrès des peuples autochtones et l'Association des femmes autochtones du Canada. Ces accords s'inspirent de l'engagement du gouvernement à chercher, avec ces organisations, à améliorer les compétences professionnelles et les perspectives d'emploi des populations autochtones.
- Ces cinq accords fixent les modalités que doivent respecter les ententes communautaires conclues avec les organisations autochtones de tout le Canada. Ces ententes, appelées Ententes sur le développement des ressources humaines autochtones, donnent aux organisations autochtones la latitude nécessaire pour prendre des décisions qui répondent aux besoins de leurs communautés. Chaque organisation doit montrer qu'elle atteint des résultats clairement mesurables.
- L'objet de la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones est de multiplier les possibilités d'emploi pour les populations autochtones d'un bout à l'autre du Canada. Dans le cadre de cette stratégie, les organisations autochtones conçoivent et exécutent des programmes et des services d'emploi qui répondent le mieux aux besoins particuliers de leurs communautés. Tous les Autochtones ont accès à un large éventail de programmes et de services d'emploi.
- Cette stratégie est d'une grande portée. Elle prévoit des services améliorés de garde d'enfants pour les communautés des Premières Nations et les communautés inuites et elle répond aux besoins spéciaux des Autochtones qui vivent en milieu urbain, des jeunes et des handicapés.
- Un autre volet unique de cette stratégie est la création du Conseil pour le développement des ressources humaines autochtones. Ce conseil met sur pied un large réseau avec le

secteur privé, les organisations autochtones et d'autres ordres de gouvernement en vue d'accroître l'accès des Autochtones à des emplois dans l'économie du pays.

- Fort de cette stratégie, le gouvernement du Canada cherche, en partenariat avec les populations autochtones, à les aider à renforcer leur autonomie, à trouver un emploi de longue durée et à bâtir des communautés plus fortes.

Résultats

Les signataires d'Ententes sur le développement des ressources humaines autochtones présentent sur leurs programmes et services des rapports qui donnent les résultats sur les éléments suivants :

- le nombre d'emplois obtenus par leurs clients (dans le cas des jeunes cela comprend aussi le nombre de ceux qui sont retournés aux études);
 - les économies réalisées par l'assurance-emploi (AE);
 - le taux de réussite des interventions;
 - le nombre de places en garderie (pour les signataires d'ententes avec les Premières nations et les Inuits).
- Il ressort de ces résultats que :
 - le nombre d'emplois obtenus par des Autochtones à la suite d'une intervention continue d'augmenter chaque année :
6 695 (1989-1990) > 9 752 (1999-2000) > 6 234 (période 2000-2001);
 - le montant des prestations non versées continue aussi d'augmenter :
5,4 millions de dollars (1989-1990) > 7,8 millions de dollars (1999-2000) > 5,2 millions de dollars (2000-2001);
 - en moyenne, le taux de réussite des interventions est supérieur à 90 p. 100;
 - on dénombre 7 000 places directes en garderie qui bénéficient d'un soutien et qui sont occupées. De façon indirecte, leur nombre grimpe à environ 14 000.

Leçons retenues/Applications

- Les évaluations des programmes antérieurs à la SDRHA (Les chemins de la réussite et les Ententes bilatérales régionales) et les recherches universitaires ont permis de dégager un grand nombre de leçons sur la façon d'améliorer l'accès des Autochtones à l'emploi. Ces études et évaluations ont révélé que :
 - la bonne gestion est la clé du développement économique communautaire;
 - la conception des politiques doit être coordonnée;
 - la prestation des programmes dépend des capacités et des compétences.
 - le succès passe par le renforcement des capacités;
 - les ententes de financement doivent être souples;
 - le compte rendu des résultats améliore l'obligation de rendre des comptes;

- de façon générale, la réussite des programmes et des services d'emploi dépend en grande partie de la faculté des concepteurs de programmes de trouver ce qui convient aux personnes concernées et de la capacité du personnel d'exécution des programmes de produire des résultats.
- On a tenu compte de ces leçons dans la conception et l'élaboration de la SDRHA. À mesure que les signataires d'une EDRHA mettent la stratégie en œuvre, de nouvelles leçons continuent d'être tirées et utilisées en vue d'améliorer la prestation des programmes et des services dans les communautés autochtones.

Personnes-ressources

Terre-Neuve	(709) 772-4179
Île-du-Prince-Édouard	(902) 566-7652
Nouvelle-Écosse	(902) 426-4826
Nouveau-Brunswick	(506) 452-3919
Québec	(514) 283-6616
Ontario	(416) 954-7305
Territoires du Nord-Ouest	(867) 669-5045
Nunavut	(867) 979-6271
Manitoba	(204) 983-3798
Saskatchewan	(306) 780-8736
Alberta	(780) 495-5653
Colombie-Britannique/Yukon	(604)666-8262

Site Web : www.hrdc-drhc.gc.ca/aro

Soumise par : Développement des ressources humaines Canada

Fonds de garantie contractuelle pour Autochtones (FGCA)

Sujet/Catégorie

- Le Fonds de garantie contractuelle pour Autochtones (FGCA) a été créé afin de fournir aux entrepreneurs autochtones l'équivalent du cautionnement nécessaire pour s'intégrer complètement au marché du travail et faire concurrence aux autres entrepreneurs.

Description

- Ce fonds a été créé en mars 2001 après une collaboration de deux ans entre Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC), la National Aboriginal Capital Corporation Association (NACCA) et les sociétés canadiennes de cautionnement.
- Grâce à une subvention ponctuelle de 5 millions de dollars d'AINC, la NACCA a créé ce fonds pour la Silu Corporation, une filiale de la NACCA mise sur pied uniquement pour administrer le programme de garantie contractuelle des entreprises autochtones.
- Le but premier du FGCA est de renforcer les capacités des entreprises autochtones et de les rendre plus concurrentielles en donnant aux fournisseurs accès à une garantie contractuelle selon des conditions comparables aux garanties normales et ce, à un coût raisonnable. En outre, cette mesure a pour objet d'améliorer la capacité des entreprises autochtones à profiter des possibilités d'approvisionnement grâce à la Stratégie d'approvisionnement du gouvernement fédéral.
- Le FGCA donne aux auteurs de projet le même genre de garantie à l'égard de la capacité et de la fiabilité des entrepreneurs que les mesures de cautionnement courantes.
- Il rend possible la présélection d'un entrepreneur, met à contribution les spécialistes des institutions financières autochtones qui connaissent et comprennent le milieu des affaires autochtones et prévoit la participation des établissements de cautionnement.

Résultats

- La création de ce Fonds de garantie contractuelle pour Autochtones donne aux entreprises autochtones la possibilité d'avoir accès à un instrument de financement essentiel pour qu'elles puissent se développer et rivaliser équitablement sur le marché du travail.
- La collaboration entre AINC, la NACCA et les sociétés de cautionnement continuera de créer des possibilités d'affaires pour les entreprises et communautés autochtones et de contribuer à leur croissance économique et leur stabilité.

Leçons retenues/Applications

- Le succès de cette mesure commune montre comment la collaboration entre le secteur public et le secteur privé et l'investissement dans le développement économique et le renforcement des capacités des Autochtones sont la clé de l'autonomie des Autochtones.
- Mesure novatrice, le FGCA en plus de s'inscrire dans la vocation autochtone particulière de la Silu Corporation et ses services de gestion spécialisés, servira de modèle pour aplanir les difficultés des entreprises autochtones et renforcer les capacités des différents secteurs de l'économie autochtone.

Personne-ressource

Dominique Collin, directeur
Mesures stratégiques
Téléphone : (819) 997-7317
Télécopieur : (819) 953-0649

Soumise par : Affaires indiennes et du Nord Canada

Alliance Pipeline-Institut indien de technologie de la Saskatchewan

Sujet/Catégorie

- Partage des avantages découlant des ressources.

Description

- Les parties étaient : la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan (FNIS), le ministère de l'Environnement et de la Gestion des ressources de la Saskatchewan (EGRS) et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC).
- Les nations du Traité no 4 voulaient que les Premières nations aient un meilleur accès aux bénéfices liés à l'exploitation des ressources par l'entremise du projet Innovations en cogestion du MAINC en Saskatchewan, en particulier les bénéfices engendrés par le transport du gaz naturel à travers la province, et notamment le territoire traditionnel visé par le Traité no 4.
- Pour atteindre cet objectif, les nations du Traité no 4 ont négocié des ententes d'affaires avec la Alliance Pipelines et une entente sur l'emploi avec la Pipeline Contractors Association et les quatre syndicats de métiers de la construction de pipelines pour l'attribution d'emplois dans le cadre de la construction du pipeline d'Alliance. Une entente sur l'emploi a été conclue également dans le cadre du projet Trans-Canada, lorsque des syndicats et la société Trans-Canada ont offert de conclure une entente semblable.
- Avant l'approbation d'Alliance Pipeline, les Premières nations du Traité no 4 ont négocié plusieurs ententes assurant des avantages économiques et des emplois liés à la construction du pipeline, notamment l'embauche de 150 personnes.
- Avant la construction, l'Institut indien de technologie de la Saskatchewan a offert dans cinq réserves et quatre communautés urbaines des Premières nations qui voulaient se prévaloir de ces possibilités d'emploi, des programmes de formation de première et de deuxième années dans les métiers utiles à ce genre de projet.
- L'Institut indien de technologie de la Saskatchewan a contribué au placement des élèves et un travailleur de la construction d'expérience a été embauché pour les appuyer.

Résultats

- La conclusion d'ententes d'affaires d'une valeur de plusieurs millions de dollars et d'ententes sur l'emploi créant 200 emplois, négociées par les Premières nations du Traité no 4 avec la Alliance Pipelines.

- La Trans-Canada Pipeline a signé à son tour une entente semblable, en vertu de laquelle elle devait embaucher 50 travailleurs de la construction des Premières nations dans le cadre de ses projets. La société Alliance et Trans-Canada ont toutes deux embauché un certain nombre de ces travailleurs pour l'exploitation permanente de ces pipelines.

Leçons retenues/Applications

- Voici un exemple idéal de partage du revenu tiré des ressources où l'engagement des parties a mené à la réussite.
- Un Groupe de travail du Traité no 4 s'est concentré sur la question du partage des avantages tirés des ressources, ralliant la FNIS à sa cause et poussant la Alliance Pipeline à encourager la province à s'investir davantage dans les négociations à ce sujet avec le Groupe de travail.
- Des ententes semblables avec d'autres provinces où se trouvent des instituts industriels et éducatifs pourraient également entraîner une augmentation de l'emploi pour les Premières nations.

Personne-ressource

Larry Ellis
Agent de recherche et chargé de projets spéciaux
Région de la Saskatchewan,
Affaires indiennes et du Nord Canada
Téléphone : (306) 780-6971

Soumise par : Affaires indiennes et du Nord Canada

Entente sur le renforcement des capacités du Conseil tribal de l'Athabasca

Sujet/Catégorie

- L'Entente sur le renforcement des capacités du Conseil tribal de l'Athabasca est une initiative de trois ans, signée le 24 janvier 2000. Elle est une composante de la stratégie de mise en valeur des ressources de celui-ci, qui prévoit la participation de 14 sociétés de mise en valeur des ressources, du MAINC et du gouvernement de l'Alberta. L'entente garantit la participation actuelle et future des Premières nations membres du Conseil tribal de l'Athabasca à l'élargissement des projets d'exploitation des sables bitumineux de Fort McMurray.

Description

- Le Conseil tribal de l'Athabasca a élaboré la stratégie de mise en valeur des ressources et l'entente sur le renforcement des capacités, qui est une composante de la stratégie, afin de garantir que les Premières nations qui en sont membres pourront participer à l'élargissement des activités liées aux sables bitumineux autour de Fort McMurray et en tirer des avantages. Les objectifs de la stratégie sont les suivants.
- Développement des ressources humaines : déterminer et quantifier les questions relatives à l'infrastructure humaine ayant des répercussions sur les membres et les communautés des cinq Premières nations et leurs tentatives en vue d'améliorer leur qualité de vie, de développer leurs capacités et d'édifier leurs communautés de manière holistique.
- Éducation et emploi : déterminer les exigences en matière d'éducation et de formation pour tous les groupes d'âge, ce qui comprendra des programmes de formation spécialisée relative aux activités liées aux sables bitumineux et un système coordonné de conseils en planification de carrière, en formation et en emploi.
- Environnement : élaborer des stratégies visant à garantir que les cinq Premières nations et le Conseil tribal de l'Athabasca auront la capacité nécessaire à la consultation environnementale.
- Infrastructure matérielle : s'occuper des besoins en infrastructure à court et à long terme des cinq communautés afin d'améliorer leur qualité de vie, ce qui est perçu comme un élément fondamental de la formation d'individus et de communautés saines.
- Avantages à long terme : solution de rechange à la discussion avec la province de l'Alberta de redevances ou de recettes provenant des ressources; comment le Conseil tribal de l'Athabasca et ses Premières nations membres peuvent-ils soutenir leur prospérité économique pendant la prochaine phase d'expansion de l'industrie du pétrole et par la suite?

- Pour la mise en oeuvre de sa stratégie de mise en valeur des ressources, le Conseil tribal de l'Athabasca, au moyen de l'entente sur le renforcement des capacités, a négocié l'affectation à la stratégie de 2 550 000 \$ provenant de 14 sociétés pétrolières et forestières sur une période de trois ans.

Résultats

- Ce projet rejoint la plupart des éléments de Rassembler nos forces. Il est susceptible de toucher tous les partenaires, et en particulier la collectivité autochtone, de manière considérable et positive :
 - en aidant les cinq Premières nations à participer à une mise en valeur hors de l'ordinaire et à en tirer des avantages considérables, un élargissement de l'industrie qui se chiffre à 25 milliards de dollars et l'augmentation des activités commerciales qui en résultera, selon les modalités que leurs propres communautés établiront;
 - en formant un grand partenariat qui réunit 14 sociétés de mise en valeur des ressources naturelles, trois ordres de gouvernement, cinq Premières nations et un conseil tribal;
 - en générant une base de ressources permettant d'entreprendre des projets dans le cadre de la stratégie de mise en valeur des ressources. Les engagements financiers se chiffrent à 4 millions de dollars sur trois ans, soit 850 000 \$ par année de l'industrie pour trois ans, 250 000 \$ par année du MAINC pour trois ans et 250 000 \$ par année de la province de l'Alberta pour trois ans.

Leçon retenue/Application

- L'entente du Conseil tribal de l'Athabasca pourrait servir de modèle de négociation et de partenariat à d'autres Premières nations confrontées à la mise en valeur des ressources pétrolières sur leurs territoires traditionnels. Cependant, le modèle élaboré par le Conseil tribal, l'industrie et le gouvernement pour la région de Fort McMurray est axé sur des circonstances particulières (développement industriel massif) qui offrent des possibilités et présentent des problèmes qui lui sont propres et ne pourraient pas facilement être reproduits dans un autre contexte.

Personne-ressource

Fred Sacha, directeur
Développement économique et projets spéciaux
Région de l'Alberta
Téléphone : (780) 495-2780

Soumise par : Affaires indiennes et du Nord Canada

« Business at the Summit »

Sujet/Catégorie

- « Business at the Summit » est une activité à intervenants multiples qui facilite les relations d'affaires entre des participants autochtones, des représentants des gouvernements et le secteur privé.

Description

- « Business at the Summit » est un lieu d'échange sur les activités commerciales à risque. L'environnement dans lequel s'inscrit cette activité a stimulé la discussion au sujet d'une foule de nouveaux partenariats commerciaux entre des grandes banques, des cabinets d'experts-conseils, des organismes de service public, des firmes d'ingénieurs-conseils et des sociétés de transport, d'une part, et des Premières nations à titre individuel et des groupes tribaux, d'autre part.
- Avantages qualitatifs :
 - réseaux d'affaires plus étendus pour les entreprises autochtones et non autochtones;
 - visibilité accrue pour les entrepreneurs autochtones;
 - sensibilisation accrue concernant les grandes questions de politique gouvernementale;
 - lieu de première importance pour faire des annonces publiques, au niveau régional et national, concernant des cas de réussite en matière de développement économique.

Résultat

- Cette activité a fait ses preuves : cette année sera la sixième de suite. C'est devenu l'une des principales activités du calendrier pour les entreprises autochtones et non autochtones en Colombie-Britannique. De plus, la liste des donateurs, des commanditaires et des partenaires s'est allongée considérablement depuis le début. La mission de « Business at the Summit » bénéficie de l'appui de certaines des plus grandes sociétés et des principaux établissements d'enseignement supérieur au pays.

Leçons retenues/Applications

- Tous les partenaires ont partagé un risque considérable pour leur réputation et leurs investissements respectifs lorsque l'activité a été lancée, en 1995. Personne ne voulait être associé à l'échec d'une initiative aussi importante. Tous les partenaires se sont fait un devoir d'encourager leurs divers commettants à appuyer ce projet en y participant et en y apportant une contribution financière. Le succès de l'entreprise à long terme a eu des conséquences positives pour tous les partenaires et leur a démontré de manière tangible qu'ils remplissaient ainsi une part importante de leurs mandats.

- « Business at the Summit » est un modèle que toutes les régions du pays devraient suivre. Il s'agit d'une activité qui éduque, informe et favorise une meilleure compréhension, grâce à un moyen puissant; c'est aussi un forum qui encourage la tenue d'un dialogue constructif et favorise l'action conjointe et coopérative. Les rapports finals publiés à l'issue de chacune des éditions de cette activité ont permis d'en partager les objectifs et les résultats avec des gouvernements, des entreprises et d'autres groupes autochtones en Australie, en Nouvelle-Zélande, aux États-Unis et dans les pays scandinaves.

Personnes-ressources

Peter Baird
Bureau fédéral de négociation des traités
1138, rue Melville
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6E 4S3
Téléphone : (604) 775-8141
Télécopieur : (604) 775-7305
Courriel : bairdp@inac.gc.ca

Marcia Smith
Labrador Communications Ltd.
B.P. 48145, Bentall Centre
Vancouver (Colombie-Britannique)
V7X 1N8
Téléphone : (604) 689-9993
Télécopieur : (604) 689-5434
Courriel : Info@lab-com.com

Soumise par : Affaires indiennes et du Nord Canada

Stratégie fédérale d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA)

Sujet/Catégorie

- La Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA) a été adoptée pour aider les entreprises autochtones à se tailler une plus grande part du marché de l'approvisionnement des organismes et des ministères fédéraux.

Description

- Le gouvernement fédéral a adopté la SAEA en avril 1996. Son objectif premier était de stimuler le développement des entreprises autochtones et d'augmenter le nombre d'entreprises autochtones qui soumissionnent avec succès pour des marchés fédéraux.
- Pour être prise en considération, une entreprise autochtone doit répondre aux critères suivants :
 - démontrer qu'au moins 51 p. 100 de l'entreprise se trouve entre les mains d'Autochtones;
 - si elle compte six employés à temps plein ou plus, au moins le tiers des employés doivent être autochtones;
 - si elle met sur pied un nouveau consortium ou une entreprise conjointe, au moins 51 p. 100 de l'entité doit se trouver entre les mains d'Autochtones.
- La SAEA fait la promotion de ses objectifs généraux grâce à trois grandes activités :
 - l'adoption de mesures ayant pour but de réserver les marchés aux entreprises autochtones qui se font concurrence par voie d'appel d'offres de façon obligatoire ou facultative;
 - la fixation d'objectifs de rendement au ministère afin d'augmenter le nombre et la valeur des marchés passés avec des entreprises autochtones;
 - l'adoption de mesures complémentaires pour faciliter l'accès des entreprises autochtones aux marchés fédéraux (mesures d'élargissement du répertoire de fournisseurs, séances d'information, changements à la politique)
- Affaires indiennes et du Nord Canada (MAINC) participe à ce programme de plusieurs façons, y compris :
 - en fournissant de l'information et des conseils aux groupes concernés du monde des affaires et du gouvernement;
 - en offrant des séances de formation aux différents groupes concernés;
 - en faisant la promotion des entreprises autochtones en secondant les organisateurs autochtones de foires commerciales;

- en élaborant un répertoire des fournisseurs autochtones (RFI), en créant une base de données des entreprises autochtones ainsi que divers instruments, y compris une ligne sans frais 1 800 afin de faciliter la disponibilité de l'information sur la SAEA et le RFI;
- en adoptant des mesures d'évaluation et de conformité.

Résultats

- La mise en œuvre de la SAEA par les différents ministères fédéraux a augmenté le nombre de marchés adjugés aux entreprises autochtones et leur valeur.
- La SAEA a encouragé et augmenté le nombre d'ententes de coopération et de création d'entreprises conjointes entre les entreprises autochtones et non autochtones.
- Les ministères adoptent des pratiques originales comme le jumelage des soumissions et la promotion des entreprises conjointes.

Leçons retenues/Applications

- La communication en personne est la plus efficace. Exemple : les séances de formation de formateurs offertes par le MAINC.
- Le développement du répertoire des fournisseurs aura pour conséquence de nous faire connaître la stratégie et les formalités de passation de marchés du gouvernement fédéral.
- Bon nombre de ministères fédéraux utilisent le répertoire des fournisseurs autochtones du MAINC pour déterminer s'il existe une entreprise autochtone pouvant répondre à leurs besoins avant de prendre la décision de réserver un marché pour la concurrence entre entreprises autochtones.

Personne-ressource

Allen Frost
 Responsable principal
 Programmes de développement économique
 Téléphone : (819) 953-2028
 Télécopieur : (819) 994-0445

Soumise par : Affaires indiennes et du Nord Canada

Entreprise autochtone Canada

Sujet/Catégorie

- Fournir des services d'affaires et un soutien financier aux entrepreneurs autochtones actuels et potentiels.

Description

- Grâce à un budget annuel de subventions et de contributions d'environ 30 millions de dollars, Entreprise autochtone Canada encourage la croissance d'entreprises autochtones. Son financement, ses services d'information et ses conseils en gestion s'adressent surtout à des entreprises naissantes et à de petites entreprises déjà établies. Entreprise autochtone Canada axe ses priorités stratégiques en fonction des occasions de croissance qui apparaissent dans les économies régionales, nationales et internationales. Ces priorités sont l'entrepreneuriat des jeunes, l'innovation, l'expansion des marchés et du commerce (y compris le tourisme) et le renforcement des organisations financières et commerciales autochtones. La EAC reçoit des directives du Conseil national de développement économique des Autochtones, composé surtout de dirigeants d'entreprises autochtones et d'autres spécialistes de l'économie et des affaires. Des services et de l'aide sont offerts aux Indiens inscrits et non inscrits, vivant ou non dans les réserves, aux Inuits et aux Métis. On peut obtenir plus de renseignements de l'un des neuf bureaux au Canada ou sur le site Web d'Entreprise autochtone Canada à www.abc.gc.ca.

Résultats

- Depuis 1996-1997, la EAC a investi stratégiquement 87 millions de dollars dans 4 000 occasions d'affaires et de projets de soutien, et aujourd'hui, dans le milieu autochtone des affaires, il existe plus de 20 000 travailleurs autonomes autochtones. Avec le temps, la proportion d'Autochtones qui sont des travailleurs autonomes a augmenté jusqu'à représenter 2,5 fois plus que celle de tout le pays.

Leçon retenue/Application

- Dix ans après sa mise en place, le modèle de la EAC représente l'organisme principal du gouvernement fédéral pour la promotion et le soutien des entrepreneurs autochtones au Canada, et a été associé au succès de milliers d'entreprises autochtones.

Personne-ressource

Radek Bandzierz

Téléphone : (613) 946-9969

Soumise par : Industrie Canada

L'initiative globale de développement des entreprises autochtones (IGDEA)

Sujet/Catégorie

- L'initiative globale de développement des entreprises autochtones (IGDEA) vise le développement des entreprises en facilitant l'accès aux capitaux, en créant un réseau de services aux entreprises autochtones et en élargissant la prestation des programmes actuels de soutien aux entreprises pour les entrepreneurs et les organisations autochtones.

Description

- L'IGDEA est un partenariat d'organisations financières et commerciales autochtones (particulièrement les sociétés de financement autochtones, les sociétés d'aide au développement des communautés, l'Association nationale des sociétés autochtones de financement) et des organisations fédérales, y compris : Industrie Canada, par le truchement d'Entreprise autochtone Canada, des Centres de services aux entreprises du Canada et de FedNor; l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Développement économique Canada - Québec et diversification de l'économie de l'Ouest Canada; Affaires indiennes et du Nord Canada.
- L'IGDEA est un projet de 21 millions de dollars composé de trois éléments :
 - Accès aux capitaux : ce volet demande un investissement de 14,6 millions de dollars sur cinq ans. Il est destiné à renforcer la capacité des organisations financières autochtones du secteur privé pour améliorer l'accès des sociétés autochtones à un financement plus abordable de la dette.
 - Réseau de services aux entreprises autochtones : les entrepreneurs autochtones ont besoin d'information et d'habiletés pour améliorer leur accès aux capitaux et augmenter leur capacité d'établir et de faire croître leur entreprise. Cependant, l'isolement géographique, le manque de réseaux d'affaires et la connaissance limitée des sources d'information restent encore des obstacles. Sous ce volet, on investira 6,4 millions de dollars sur une période de quatre ans pour créer des réseaux sur le modèle des Centres de services aux entreprises du Canada (qui permettent un accès gratuit à l'information sur les programmes, les services et les règlements touchant les affaires) dans le but de fournir une gamme de services et de produits adaptés aux besoins particuliers des clients autochtones de diverses façons innovatrices.
 - Utilisation élargie des programmes et des services actuels aux entreprises : sous ce volet, les partenaires du portefeuille de l'industrie acceptent de trouver des manières d'améliorer le marketing et l'accessibilité des programmes fédéraux actuels pour les entrepreneurs autochtones et de réduire les obstacles et les écarts dans la façon de les offrir.

Résultat

- Ensemble, les trois volets de l'IGDEA répondent aux besoins des sociétés et des organisations d'affaires autochtones en matière de financement, d'information et de prestation de services.

Leçon retenue/Application

- Malgré une croissance rapide des entreprises, le taux de propriété (la proportion de la population autochtone adulte qui possède une entreprise) reste relativement bas. La Commission royale sur les peuples autochtones observe qu'une croissance démographique continue et le besoin de combattre un taux de chômage élevé exigeront 500 000 emplois autochtones d'ici 2016. En conséquence, il importe de continuer à appuyer les entrepreneurs autochtones en leur fournissant un accès aux capitaux, en plus d'une variété de services de soutien aux entreprises pour garantir leur autosuffisance à long terme grâce à la création d'occasions d'affaires et d'emploi.

Personne-ressource

Gerry Huebner
Téléphone : (613) 954-3782
Entreprise autochtone Canada, Ottawa

Soumise par : Industrie Canada

Organisme de service externe (OSE)

Sujet/Catégorie

- Autres modes de prestation de programmes par le truchement de partenariats avec le secteur privé.

Description

- Entreprise autochtone Canada (EAC) assure une bonne part de ses services de financement et de soutien aux entreprises en ayant recours à des OSE. Ces organismes ont pour but premier d'assurer l'accès des clients autochtones éventuels aux bureaux d'EAC, surtout dans des cas où des facteurs géographiques constituent l'obstacle à cet accès. Ainsi, 14 OSE ont été implantés stratégiquement au sein d'EAC et d'autres organisations financières, non seulement afin de rapprocher les clients des possibilités de financement, mais aussi pour aider ces organisations autochtones à développer des capacités de prestation de programmes et de création d'entreprises. C'est ainsi que s'établit un réseau d'agents qui, tout en travaillant directement pour les organisations autochtones, gèrent la prestation des programmes offerts par EAC. Toutefois, les critères d'admissibilité au financement et au soutien d'entreprises demeurent les mêmes. On assure l'obligation de rendre des comptes en exigeant que l'OSE entretienne des liens avec les gestionnaires régionaux d'EAC, surtout en ce qui concerne l'application des critères d'admissibilité aux programmes.

Résultats

- L'arrivée des OSE a permis de stimuler le développement des capacités au sein des organisations autochtones visées et des communautés en général. Pour que cette situation se maintienne, la EAC procède actuellement à la modification de son initiative d'OSE afin qu'une plus grande part de la responsabilité pour la prestation de programmes soit affectée aux communautés et aux clients. Pour ce faire, la EAC devra mettre en place un mécanisme de Diversification des modes de prestation de services (DMPS).
- La DMPS compte sur l'expérience du processus des OSE qui étendait la portée du soutien d'EAC et améliore le service à la clientèle par la prise de décisions locale et le maintien d'un degré élevé de responsabilité. Ce mécanisme dépendra d'accords de contribution d'une durée de trois ans en vertu desquelles la EAC accordera des contributions non remboursables aux organisations autochtones admissibles pour créer des fonds d'actions. La EAC fournira également de l'aide pour payer les coûts d'administration des fonds. La reddition de comptes, par contre, sera assurée au moyen d'un accord de responsabilisation Duquel émanera un plan d'affaires qui veillera à ce que la prestation des programmes respecte les critères et les priorités stratégiques d'EAC.

Leçon retenue/Application

- À titre de mécanisme décentralisé de prestation de services, le régime des OSE et la DMPS constituent une reconnaissance de l'importante première du service aux Autochtones et du fait que la prise de décisions à l'échelle locale n'entraîne pas la perte d'obligations de rendre compte, d'équité et de transparence. La DMPS, dans sa forme actuelle, est une initiative nouvelle d'EAC et, par conséquent, ne permet pas de tirer des leçons de son application.

Personne-ressource

Gerry Huebner
Téléphone : (613) 954-3782
Entreprise autochtone Canada, Ottawa

Soumise par : Industrie Canada

Le Conseil national de développement économique des Autochtones

Sujet/Catégorie

- Une participation du secteur privé à la prise de décisions stratégiques par des gens d'affaires autochtones et non autochtones qui contribue à renforcer le développement économique des Autochtones.

Description

- Le Conseil national de développement économique des Autochtones (CNDEA) a été créé en 1990 par décret. Il a pour mission de conseiller le ministre de l'Industrie et d'autres ministres fédéraux, selon le cas, en ce qui concerne les exigences de coordination des programmes, des politiques et des procédures de leur ministère qui ont un effet sur le développement économique des Autochtones.
- Jusqu'à 20 membres sont nommés par décret pour des mandats de durée différente; ils sont choisis parmi les chefs de file autochtones et non autochtones du monde des affaires canadien, avec une attention spéciale sur les représentants des Indiens inscrits et non inscrits, des Métis et des Inuits de toutes les régions du pays. La représentation de chaque sexe fait aussi l'objet d'une certaine attention. Les personnes désignées ont acquis de bonnes connaissances des problèmes et des principes des affaires par leur expérience directe, soit comme entrepreneurs, soit dans d'autres domaines du développement économique.

Résultat

- Le Conseil veille à ce que le point de vue autochtone soit au coeur de l'orientation stratégique d'EAC et qu'on y adopte une position et une optique commune sur les politiques. En mettant l'accent sur le développement stratégique, le Conseil joue un rôle important en matière de politiques et assure la participation du secteur privé à un programme public. De plus, on respecte un strict engagement envers la mission d'affaires, la neutralité politique et les meilleures pratiques actuelles dans le domaine du développement et de la croissance des entreprises autochtones et non autochtones.

Leçon retenue/Application

- Le CNDEA est le reflet d'une vaste gamme de connaissances et d'expérience du monde des affaires autochtone partout au pays. Le CNDEA est prêt à aider le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux en donnant des conseils sur de nombreux sujets concernant la participation des Autochtones à l'économie et au développement des entreprises.

Personne-ressource

Mary Lou Bird

Téléphone : (613) 952-4152

Soumise par : Industrie Canada

Programme de formation en soudure à l'intention des Autochtones

Sujet/Catégorie

- Il s'agit d'un programme de partenariat dans le domaine de l'emploi avec l'industrie, le gouvernement, les communautés autochtones et des établissements de formation en vue de combler la pénurie de main-d'œuvre dans l'industrie aérospatiale.

Description

- Le programme avait pour but de former 12 bénéficiaires autochtones de l'assurance-emploi et de l'aide sociale en soudage TIG et MIG en vue d'emplois déterminés dans le secteur de la fabrication aérospatiale. Le programme, qui était en cours de mai 2000 à décembre 2000, comprenait : un module d'amélioration des compétences relatives à l'employabilité d'une durée de deux semaines; 13 semaines de formation technique et huit semaines de stage payées en entreprise.
- Les Services d'emploi et de perfectionnement (SEP) étaient le principal bailleur de fonds du projet et ont alloué 129 000 \$ pour l'élaboration et la prestation des cours, le soutien du revenu des participants pour toute la durée de la formation en classe et une subvention salariale pour la composante d'expérience de travail.
- Le Comité de coordination des ressources humaines de l'industrie aérospatiale du Manitoba (CCRHIAM), en tant que représentant de l'industrie et parrain du projet, a joué un rôle clé pour sensibiliser les employeurs à la main-d'œuvre autochtone inexplorée, a fait la promotion du programme auprès d'employeurs particuliers et a obtenu l'engagement d'employeurs, en vue de participer à la formation et à l'embauche de participants ayant terminé le programme.
- Le Centre de développement des ressources humaines autochtones (CDRHA) a également joué un rôle important dans le cadre de ce programme, en finançant un poste d'agent de liaison autochtone pour travailler directement avec le CCRHIAM dans le cadre de la planification et de l'élaboration du programme, dans la promotion du programme et le recrutement au sein de l'industrie et de la collectivité et dans la prestation continue des services de counselling aux participants du programme.
- Le Stevenson Technical Training Centre, en collaboration avec l'école secondaire Tec Voc, a assuré la prestation de la formation technique dans le cadre du projet. Le programme de formation approuvé par le Conseil canadien de l'entretien des aéronefs a été utilisé. La composante touchant l'amélioration des compétences relatives à l'employabilité a été assurée par le Gateway Group, en collaboration avec des animateurs d'Anishanabee Toastmasters.
- Quatre employeurs de l'industrie ont participé au programme : Britol Aerospace, Custom Steel, Enduran/Custom et Standard Aero Ltd. Ces employeurs ont été choisis en fonction

des exigences d'embauche et de leur volonté de s'engager à l'intégration réussie des travailleurs autochtones en milieu de travail.

- Les SEP et le CCRHIAM avaient antérieurement élaboré un modèle à l'intention des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi qui a été adapté dans le cadre du présent projet. Le modèle comprenait une composante de deux semaines de préparation à l'emploi afin d'améliorer les compétences relatives à l'employabilité et de présenter le type de poste et ses exigences avant la formation technique. Le coordonnateur du projet et les participants ont trouvé cette composante particulièrement utile puisqu'elle a permis de déterminer la compatibilité des participants au métier de soudeur. Cette composante a été adaptée au programme destiné aux Autochtones de façon à incorporer les questions et les besoins propres aux participants autochtones.
- Le rôle du CCRHIAM en ce qui a trait à la promotion auprès des entreprises membres des avantages liés à la participation au projet a joué un rôle crucial dans la réussite du projet. Tous les employeurs ont participé au choix des participants et ont assigné à chaque participant un mentor (employé déjà en place dans leur entreprise) pour la formation technique. Ainsi, des relations positives ont pu être créées avant l'arrivée de l'étudiant dans le milieu de travail. Les mentors visitaient la classe chaque semaine afin de travailler et d'interagir directement avec les participants.
- Dès le début, une stratégie de maintien de l'effectif a été élaborée. L'agent de liaison autochtone a travaillé auprès de toutes les entreprises et de tous les participants pour aborder les questions qui pourraient influencer sur le maintien de l'emploi. L'agent offrira ce service pendant au moins un an après que les participants auront terminé la composante d'expérience de travail.
- Les efforts de promotion communautaire et la stratégie de recrutement entrepris par le CDRHA ont emprunté des avenues traditionnelles et moins traditionnelles afin de rejoindre le plus de personnes possibles dans la collectivité.

Résultats

- Un nombre égal de femmes et d'hommes ont participé au programme dans cette catégorie professionnelle non traditionnelle.
- Le taux de maintien des participants dans le cadre du perfectionnement des compétences était de 84 p. 100; seulement deux personnes se sont retirées pour des raisons personnelles.
- Tous les participants qui ont terminé la formation technique travaillent actuellement pour les employeurs où ils ont acquis une expérience de travail.

Leçons retenues/Applications

- L'utilisation d'approches de partenariat significatives qui permettent d'établir des liens entre des organisations autochtones et l'industrie dans le cadre des phases de planification et d'élaboration est essentielle.
- La clé de la réussite d'un tel programme réside dans l'inclusion d'activités d'amélioration de l'employabilité adaptées à la culture et l'utilisation d'une stratégie dynamique de maintien des emplois.
- Le choix des participants doit être minutieux et il faut avoir une bonne compréhension des habiletés requises pour le type de travail en question; il faut reconnaître le potentiel des personnes; il faut bien jumeler les personnes en formation avec l'environnement de travail pertinent. Tous ces éléments sont importants pour assurer la réussite de ces personnes.

Personnes-ressources

Barbara Bowen
Manitoba Aerospace
1425, av. Whyte
Winnipeg (Manitoba) R3E 2V7
Téléphone : (204) 772-1888

Larry Wucherer
CDRHA
181, av. Higgins, bureau 304
Winnipeg (Manitoba) R3B 3G1
Téléphone : (204) 989-7131

Soumise par : la province du Manitoba

Services de l'emploi et de la formation professionnelle - Marché avec le Conseil tribal du Keewatin pour la formation d'aide-soignants (volet diabète)

Sujet/Catégorie

- Sociétés en commandite, partenariats, mise en commun des ressources, stratégies de formation.

Description

- Parties intéressées :
 - Conseil tribal du Keewatin (CTK)
 - Collège communautaire du Keewatin (CCK)
 - Burntwood Regional Health Authority (BRHA)
 - Direction générale des services médicaux (fédérale)
 - Services de l'emploi et de la formation professionnelle (SEFP)
- Le but était d'élaborer et d'établir un programme d'aide-soignants (PAS) pour former deux personnes par collectivité pour dix communautés nordiques éloignées et cinq personnes de la région de Thompson. Le Conseil tribal du Keewatin, le Collège communautaire du Keewatin et Burntwood Regional Health Authority ont conçu le programme d'une durée de 27 semaines. On a ajouté au programme de base en soins de santé une formation supplémentaire dans le domaine du diabète, de la sécurité alimentaire, de la pédicurie, de la terminologie médicale, de la supervision de la santé mentale et de l'enseignement des techniques culinaires.
- C'est un programme unique au Manitoba qui pourrait servir de modèle aux autres communautés des Premières nations au pays puisqu'il donne aux participants à la fois une formation pratique et des habiletés supplémentaires qui les rendront aptes à l'emploi dans leur collectivité.
- Le CTK a coordonné les activités pour le choix des participants de chaque collectivité; il a organisé la garde des enfants, le logement etc. à Thompson pour chaque participant qui devait s'installer à Thompson pendant la formation.
- Les bureaux locaux des bandes ont travaillé avec le CTK pour choisir les participants et ont fourni les frais de déplacement et de subsistance pour les participants et leurs familles qui devaient vivre à Thompson pendant la formation.
- Le BRHA a organisé l'immunisation de tous les participants et leur a fourni un stage.
- La Direction générale des services médicaux a fourni un fonds de démarrage et de développement au CTK. Le CCK a fourni les locaux et les instructeurs qualifiés pour donner ce programme unique de soins de santé à son campus de Thompson.

- Les SEFP ont fourni un total de 124 900 \$ en obtenant 16 800 \$ du programme provincial New Careers pour les frais de scolarité et les livres de 14 participants; 67 400 \$ du programme Labour Market Partnership (LMDA) pour les frais de cours et les salaires des instructeurs et 40 700 \$ du programme Enhanced Fee Payer pour les frais de scolarité de 11 participants.

Résultats

- Parmi les candidats, 21 ont terminé le programme et 4 ont abandonné;
 - Le CTK a engagé 15 participants pour travailler dans leur collectivité respective;
 - Le BRHA a engagé 5 participants pour travailler à Thompson;
 - Une personne ne travaille pas actuellement parce qu'un membre de sa famille est malade.

Leçons retenues/Applications

- Qu'est-ce qui a contribué à son succès ?
Le désir des deux parties de le réaliser.
- Les partenariats :
La formation d'aide-soignant a eu lieu à Thompson.
Les bandes ont vu au déménagement des participants et de leurs familles à Thompson.
- Obstacles affrontés, leçons retenues :
Les échéances et les processus d'apprentissage des deux parties concernées.
- Applications possibles :
Les SEFP, le CTK et le Burntwood Regional Health Authority sont en train de négocier un deuxième marché.

Personne-ressource

Mike Davies
 Directeur des centres d'emplois en milieux rural et nordique
 Services de l'emploi et de la formation professionnelle

Soumise par : la province du Manitoba

Les Programmes d'accès du Manitoba

Sujet/Catégorie

- Les Programmes d'accès sont un exemple d'un modèle d'enseignement élaboré pour permettre aux Autochtones d'avoir accès aux études post-secondaires au Manitoba et de les réussir.

Description

- Plusieurs organismes participent aux Programmes d'accès : le Manitoba Council on Post-Secondary Education, le Programme d'aide aux étudiants du Manitoba, l'Université du Manitoba, l'Université de Winnipeg, l'Université de Brandon, le Collège de Red River et le Collège communautaire Keewatin. Il existe aussi plusieurs communautés qui participent à ce programme, en particulier celles où se donne le Programme de formation d'enseignants dans le Nord de l'Université de Brandon. Finalement, il y a aussi les étudiants qui participent aux Programmes d'accès.
- Par l'intermédiaire du Conseil pour l'enseignement postsecondaire, les Programmes d'accès donnent des subventions aux établissements qui offrent le programme et les étudiants qui remplissent les critères reçoivent une bourse d'accès ainsi qu'un prêt étudiant grâce au programme d'aide financière aux étudiants.
- Des programmes d'accès sont offerts en éducation, en service social, en nursing, en génie, en préparation aux études en art dentaire et en sciences de la santé, en études pré-médicales et en administration des affaires. Les étudiants bénéficient d'un soutien personnel et scolaire, selon les besoins, et les cours sont donnés d'une façon légèrement différente pour être adaptés aux modes d'apprentissage différents et à la culture autochtone.

Résultat

- Les programmes d'accès existent depuis plus de 25 ans. Au cours de cette période, de nombreuses personnes ont réussi dans chacun des programmes et sont devenues des modèles de comportement efficaces pour leur collectivité. Une partie importante des professionnels autochtones des domaines susmentionnés sont diplômés des Programmes d'accès.

Leçons retenues/Applications

- C'est un bon exemple des pratiques exemplaires parce que, en plus d'un programme d'éducation, d'autres formes de soutien nécessaires au succès sont aussi offertes. Le soutien personnel ou les conseils et le tutorat offert dans les domaines où se présentent des difficultés aident à garantir la réussite scolaire. L'aide financière donnée aux étudiants contribue à éliminer les barrières à l'éducation post-secondaire. Enfin, les subventions données aux établissements post-secondaires assurent leur participation à un projet important touchant l'ensemble de la province. La collectivité qui participe au programme des enseignants de Brandon a été un facteur important de succès. Les communautés fournissent les salles de classe pour le programme et les étudiants s'intègrent en fournissant des modèles de comportement pour les jeunes enfants et des activités améliorées pour leur collectivité.

Personne-ressource

Louise Gordon
Coordinatrice du programme
Conseil pour l'enseignement postsecondaire
Téléphone : (204) 945-8571

Soumise par : la province du Manitoba

Partenaires pour la carrière

Sujet/Catégorie

- Il s'agit d'un service de placement et d'emploi pour les Autochtones. Partenaires pour la carrière est un service de placement dirigé par des professionnels autochtones du Manitoba à l'intention d'une clientèle autochtone.
- Le programme représente un exemple de « pratiques exemplaires » au Manitoba, et ce à divers égards :
 - à titre de partenariat entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral;
 - pour sa réussite notable à jumeler des membres des Premières nations, des Métis et des Inuits du Manitoba avec des employeurs;
 - pour son approche du développement des capacités au sein des organisations autochtones de la province;
 - pour sa capacité d'offrir des services dans toutes les régions du Manitoba;
 - pour ses efforts de sensibilisation auprès des entreprises du Manitoba en ce qui a trait à la grande portée des questions relatives à l'emploi des Autochtones.

Description

- Le programme Partenaires pour la carrière reçoit du financement du ministère des Affaires indiennes et du Nord du Manitoba, Secrétariat aux affaires autochtones, et du ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle du Manitoba. Sur le plan fédéral, le soutien financier est assuré par DRHC. Par le truchement du bureau de la directrice exécutive du programme, on communique avec des organisations autochtones du Manitoba pour qu'elles agissent en tant qu'agents de prestation de services de placement. Les onze centres d'amitié du Manitoba fournissent des services de jumelage emploi-travailleur dans 10 centres ruraux et du nord du Manitoba; le centre d'amitié de Winnipeg et Staffing Solutions offrent des services professionnels aux personnes à la recherche d'un emploi ainsi qu'aux employeurs. Les contrats conclus annuellement avec les agents de prestation permettent une certaine souplesse en ce qui a trait au choix de ces agents. Les contractants actuels satisfont à leurs obligations contractuelles et, en général, les dépassent.
- Le gouvernement du Manitoba reconnaît qu'un nombre sans précédent de membres des Premières nations, d'Inuits et de Métis du Manitoba investissent dans leur éducation. Les jeunes Autochtones voient l'importance de rester à l'école et de poursuivre leurs études dans des établissements postsecondaires. Les adultes investissent de nouveau dans leur apprentissage en suivant des cours de perfectionnement, de la formation spécialisée et, dans certains cas, une formation pour terminer ce qu'ils avaient commencé il y a plusieurs années. Partenaires pour la carrière a pour mission de s'assurer que son investissement porte fruit en lui permettant d'avoir accès à des emplois significatifs et en aidant les employeurs à avoir accès à des personnes qualifiées et motivées.

Résultats

- Nombre total de clients inscrits : 3 478; Nombre de clients placés : 1 610
- Parmi les placements, 44 p. 100 ont lieu à Winnipeg, 56 p. 100 en régions rurales et dans le nord du Manitoba.
- Chaque mois, le programme sert un nombre relativement égal de Métis et de membres des Premières nations (le programme ne tient pas compte du statut).
- Nombre égal de femmes et d'hommes servis.
- Parmi les clients, 40 p. 100 sont âgés de 17 à 24 ans; 25 p. 100 sont âgés de 25 à 30 ans; 35 p. 100 sont âgés de plus de 30 ans
- Des contrats sont conclus avec des agents de prestation pour fournir des services de placement et d'emploi; les résultats escomptés en ce qui a trait aux inscriptions et aux placements sont indiqués dans leurs contrats. Ils doivent promouvoir leurs services auprès des employeurs, des étudiants et des personnes à la recherche d'un emploi dans leurs communautés afin de respecter leurs obligations contractuelles. Le bureau de la directrice exécutive, situé à Winnipeg, appuie ces efforts promotionnels auprès du secteur privé et les seconde au moyen de projets d'information et de marketing ainsi que d'activités de relations publiques.
- Le bureau de la directrice exécutive agit à titre de centre d'information sur l'emploi des Autochtones; une vitrine ou un guichet unique en matière d'emploi, d'éducation et de formation pour les Autochtones qui fournit des informations aux spécialistes dans le domaine de l'emploi et aux employeurs; il sert également de point de service pour les Autochtones à la recherche d'un emploi. Partenaires pour la carrière commandite un événement annuel - The Showcase of Aboriginal Youth Initiatives (vitrine des initiatives destinées aux jeunes Autochtones) - et prévoit actuellement la tenue d'un événement de reconnaissance des employeurs pour donner suite à une séance d'information à l'intention des employeurs qui a remporté beaucoup de succès (près de 50 employeurs clés du Manitoba y ont assisté).

Leçons retenues/Applications

- Les organisations autochtones peuvent développer les capacités nécessaires pour concevoir et fournir des services de placement efficaces. Le secteur privé peut et veut être un partenaire important dans ce type d'initiative en offrant des possibilités d'emploi aux Autochtones, et ce en grand nombre. Les gouvernements fédéral et provinciaux peuvent faciliter ce type de projet en aidant les organisations autochtones à développer leurs capacités et en faisant la promotion du concept auprès du secteur privé.
- Le programme Partenaires pour la carrière pourrait être reproduit dans d'autres régions.

Personne-ressource

Roberta Hewson
Directrice exécutive
Partenaires pour la carrière
309, rue Balmoral Sud
Winnipeg (Manitoba) R3C 4A8
Courriel : rhewson@edu.gov.mb
Site Web : www.partnerforcareers.mb.ca

Soumise par : la province du Manitoba

Protocole relatif aux stratégies de partenariat

Sujet/Catégorie

- Coentreprises, partenariats, partage des ressources, stratégies de développement économique et stratégies relatives à la formation.

Description

- Participants :
 - Assemblée des chefs du Manitoba (ACM)
 - Secrétariat de l'Assemblée
 - Services de l'emploi et de la formation professionnelle (SEFP)
- Le but visé était de fournir un cadre pour l'utilisation des ressources des deux parties, et ce de la façon la plus efficace possible ainsi que de fournir des services de formation et d'emploi aux Autochtones sans emploi du Manitoba, tout en tenant compte des responsabilités des deux parties en ce qui a trait aux priorités communautaires et à celles définies par DRHC, dans le cadre du transfert au Manitoba et à l'Assemblée des chefs du Manitoba des responsabilités en matière de développement du marché du travail.
- Le document renferme des engagements pris par les deux parties en ce qui a trait à la planification et à la prestation conjointe de services aux Premières nations. De plus, le document décrit les stratégies de communication et les engagements en matière de développement des capacités qui visent à accroître l'accès des peuples des Premières nations aux possibilités de formation et d'emploi.

Résultats

- Les discussions et les négociations qui ont mené à l'élaboration du protocole ont permis d'accroître la compréhension des Services de l'emploi et de la formation professionnelle en ce qui a trait aux problèmes de formation et d'accès auxquels sont confrontées les Premières nations qui veulent acquérir des compétences en demande et obtenir des emplois significatifs.
- À la suite de la mise en oeuvre du protocole, les SEFP ont conclu un nombre considérable d'ententes relatives à la formation avec des communautés et des organisations des Premières nations. Ces ententes ont donné comme résultat un apprentissage réussi et des emplois significatifs.
- Le partage des coûts liés à la formation entre les SEFP et l'ACM a permis de former plus de personnes qu'il n'en aurait autrement été possible pour l'une ou l'autre organisation.

Leçons retenues/Applications

- Quel élément a contribué à la réussite de l'initiative?
Les deux parties voulaient que le partenariat fonctionne.
- Applications possibles :
Initiatives conjointes de formation à Winnipeg, dans les régions rurales du Manitoba et dans les communautés éloignées.

Personne-ressource

Mike Davies
Directeur des centres d'emploi en milieu rural et nordique
Services de l'emploi et de la formation professionnelle

Soumise par : la province du Manitoba

Entente cadre avec la nation métisse de l'Alberta

Sujet/Catégorie

- L'entente cadre permet une participation valable de l'association de la nation métisse de l'Alberta (MNAA) à la conception et à la mise au point de la politique et de la législation provinciales sur les questions concernant les réalités sociales, culturelles et économiques des Métis de l'Alberta.

Description

- La nation métisse de l'Alberta a signé une entente de financement cadre avec la province de l'Alberta. L'objectif de l'entente est de promouvoir et de faciliter les progrès des Métis en établissant un cadre de travail en partenariat facilitant l'élaboration et l'application de méthodes acceptables par toutes les parties pour répondre aux besoins et aux aspirations des Métis tout en préservant leur identité et leur patrimoine culturel.
- L'entente définit plusieurs secteurs dont l'enseignement postsecondaire et le perfectionnement professionnel, le développement économique et le tourisme, l'éducation, les services sociaux et familiaux, les administrations municipales et le logement, les affaires intergouvernementales et internationales. Un comité mixte, auquel siège le premier ministre de l'Alberta et ses représentants ainsi que la présidente de la MNAA et ses représentants, surveille la mise en oeuvre de l'entente. Des sous-comités de secteur, composés de représentants de différents ministères provinciaux et de la MNAA, s'occupent de la mise en oeuvre des ententes conclues dans ce secteur. Chaque sous-comité de secteur met au point des plans de travail conçus en fonction des objectifs déterminés dans le document cadre du secteur. Les plans de travail des sous-comités de secteur sont indispensables au succès de l'entente cadre.
- Services offerts : l'entente officialise la participation des Métis dans les nombreux secteurs du gouvernement provincial qui influent sur la nation et les localités métisses. Les secteurs clés de la participation économique sont, entre autres, l'enseignement post-secondaire et le perfectionnement professionnel ainsi que le développement économique et le tourisme.
- Secteurs du développement économique et du tourisme (FPTA) : les objectifs du projet de développement économique stratégique de la MNAA sont d'évaluer le contexte économique actuel, de chercher des occasions futures de développement économique et de créer un cadre pour stimuler l'autosuffisance économique. Le projet de développement économique stratégique (DES) vise à établir les bases d'un nouveau cadre d'affaires favorisant le développement des capacités, au sein de la collectivité métisse, sur les plans économique et social. Le projet consiste à engager des agents de développement économique dans chaque zone; à inciter les zones et les associations locales à participer au développement du projet DES; à créer des liens entre les programmes de

- développement économique et les services de formation sur le marché du travail; à créer des liens entre des organismes de développement économique et des secteurs industriels clés comme les sociétés de développement des communautés, Alberta Economic Development et Diversification de l'économie de l'Ouest; à participer au Réseau des services aux entreprises autochtones du gouvernement fédéral; à négocier des ententes d'application obligatoire avec les grandes industries (pétrole et gaz, construction, foresterie) pour faciliter les ententes de la mise en valeur du potentiel avec les zones.

Résultats

- La première étape du projet sera d'établir, dans chaque zone, la liste des entreprises en exploitation qui appartiennent en tout ou en partie à des Métis. Il ne sera peut-être pas possible d'enregistrer toutes les entreprises des Métis, mais un échantillon représentatif de chaque zone pourrait suffire. La cueillette des données tiendra compte de la nature du commerce, du nombre d'employés et de l'âge de l'entreprise. Les résultats des consultations permettront la constitution, pour chaque zone, d'un registre des entreprises appartenant à des Métis et d'une liste des meilleures pratiques à partager avec l'ensemble de l'Alberta.
- La deuxième étape du projet sera de déterminer des secteurs d'industrie clés dans lesquels on effectuera de la recherche pour trouver de nouvelles occasions d'affaires et de partenariat.
- Les bureaux de zone auront la capacité de promouvoir la participation des Métis à l'économie. Ils leur fourniront des services et assureront la communication entre les Métis ou les entreprises métisses et les institutions destinées à les soutenir. Le nombre l'entreprises métisses devrait ainsi augmenter en Alberta.

Leçon retenue/Application

- Pour développer de fortes relations entre la province et les Métis et pour appuyer la participation des Métis dans les domaines de compétence provinciale, il est nécessaire de donner un cadre plus officiel aux occasions d'affaires et au cadre de travail afin qu'ils puissent contribuer à l'élaboration de la politique provinciale.

Personne-ressource

Lorne Gladue
Directeur exécutif
Nation métisse de l'Alberta

Soumise par : le Ralliement national des Métis

Société métisse de développement des ressources humaines

Sujet/Catégorie

- Établissement de service de la Metis Nation of Alberta et financée en vertu de la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones de Développement des ressources humaines Canada, la Société métisse de développement des ressources humaines (SMDRH) offre une formation liée au marché du travail.

Description

- En 1999, la Metis Nation of Alberta Association (MNAA) a signé une entente quinquennale avec Développement des ressources humaines Canada en vertu de la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones (SDRHA). Cette entente prévoit la prestation de services liés au marché du travail aux Métis de l'Alberta pour les aider à se préparer pour le marché du travail ainsi qu'à obtenir et à conserver un emploi. En tant que responsable de la SDRHA, elle administre des programmes, dresse des rapports sur les résultats et gère un budget de 10,7 millions de dollars.
- Service de perfectionnement lié au marché du travail (SPMT) : Le SPMT de la MNAA compte sept bureaux et 15 centres d'aide à l'emploi (CAE) qui sont des points de services. Le personnel de ces centres évalue les demandes de financement, suit les projets et les ententes contractuelles et évalue les projets terminés. Situé dans les bureaux de la MNAA, le SPMT seconde le personnel administrant les services et les entrepreneurs sur le plan technique, assure la liaison avec les gouvernements, se charge du perfectionnement du personnel, coordonne ce perfectionnement et dresse les rapports exigés par l'entente.
- Centres d'aide à l'emploi : Ces centres offrent des services de counselling professionnel, présentent des clients aux employeurs, offrent la technologie nécessaire à une recherche d'emploi, plus de postes de travail modernes, un tableau d'affichage des offres d'emploi, de la documentation sur les programmes d'enseignement et les ressources communautaires, de l'information pour la rédaction de curriculum vitæ, des ateliers sur l'autoperfectionnement en plus d'aide et de soutien permanents. Ces centres offrent leurs services à tous les Autochtones. Sept centres sont financés en totalité ou en partie par le SPMT alors que les huit autres le sont en vertu d'ententes de partage des coûts avec d'autres groupes visés par la SDRHA. Ainsi, les centres peuvent offrir un ensemble de services de qualité complet.
- Services offerts :
 - Une promotion individuelle pour aider les demandeurs à réduire les obstacles à l'emploi et les préparer pour le marché du travail ainsi qu'à obtenir et à conserver un emploi.
 - Une subvention salariale ciblée afin d'aider les demandeurs qui ont des compétences professionnelles mais qui manquent d'expérience.

- Une aide aux entrepreneurs métis qui veulent lancer leur propre entreprise en leur offrant du counselling, de la formation, des services de développement d'entreprise et le suivi nécessaire.
- Des projets visant à aider les individus à se préparer sur le plan professionnel ainsi qu'à obtenir et à maintenir un emploi.
- Des partenariats avec des employeurs, des employés ou des associations d'employeurs, des communautés et des groupes communautaires afin de formuler des stratégies pour faire face aux ajustements du marché du travail et répondre aux besoins en ressources humaines.
- Des programmes pour les jeunes afin de favoriser l'employabilité des jeunes, promouvoir leurs aptitudes et encourager les employeurs à les embaucher ainsi que faire la promotion de projets communautaires en collaboration avec des groupes locaux efficaces. Programmes destinés aux jeunes Métis, y compris Community Connections pour les jeunes Métis afin d'améliorer leurs aptitudes personnelles et professionnelles et leur accès à un emploi.
- Personnes handicapées : le personnel des CAE offre des services directement aux Métis handicapés. Il a été sensibilisé aux besoins des personnes handicapées et connaît les programmes disponibles pour aider ces gens.

Résultats

- Le SPMT a offert des services à 783 clients pendant l'année financière se terminant le 31 mars.
- En 1999-2000, le SPMT a versé 1,327 million de dollars aux CAE de l'Alberta qui ont fourni des services à 5 924 clients.
- Mesures clés : Formation des agents de correction : Il existe un pourcentage démesuré élevé d'Autochtones dans les établissements carcéraux fédéraux et provinciaux par rapport à la population en général. Étant donné ce fait bien connu, la MNAA a conclu qu'il était nécessaire d'augmenter le nombre d'Autochtones au sein du système judiciaire et, à cette fin, elle prendra l'initiative de mettre sur pied un programme de formation afin de préparer les candidats autochtones à des postes d'agent de correction. Des discussions ont déjà commencé avec les Premières nations, le Métis Settlements General Council, Corrections Canada et Alberta Corrections.
- Le Métis Self Corporation : Cet organisme a été créé pour promouvoir le travail indépendant et ce projet se poursuivra dans le cadre du Programme de perfectionnement lié au marché du travail. Des cours ont été achetés pour les clients démontrant la capacité de devenir entrepreneur.

- Sociétés de développement social et économique des Autochtones en milieu urbain : La MNAA est en train de déterminer l'infrastructure et les options nécessaires pour améliorer les services aux Autochtones vivant en milieu urbain. Elle se prépare à nouer des partenariats avec divers ministères et autorités prêts à confier l'administration des programmes aux organismes autochtones afin d'améliorer sensiblement le logement, l'éducation, l'emploi, le développement social et économique des Métis habitant en milieu urbain. La MNAA a l'intention de collaborer avec les Premières nations en vue de créer des sociétés de développement social et économique des Autochtones en milieu urbain à Edmonton et à Calgary.
- Nota : Des ententes de développement des ressources humaines semblables ont été signées avec la Métis Nation of Saskatchewan, la Manitoba Métis Federation (secteur des ressources humaines), la Métis Nation of Ontario et le Métis Provincial Council of BC. Toutes ces organisations dispensent de la formation liée au marché du travail.

Leçon retenue/Application

- Les établissements administrés par la MNAA ont la capacité d'offrir à la population métisse des services d'emploi semblables aux services provinciaux. L'instauration de partenariats avec des organismes de services métis et des Premières nations représente une façon rentable d'offrir des services.

Personne-ressource

Lorne Gladue
 Directeur exécutif
 Métis Nation of Alberta

Présenté par : le Ralliement national des Métis

Saskatchewan Native Economic Development Corporation (SNEDCO)

Sujet/Catégorie

- La SNEDCO (Société de développement économique autochtone de la Saskatchewan) réunit des représentants du gouvernement fédéral et d'organismes métis représentatifs. Elle offre des services à l'échelle de toute la province. C'est une institution économique de la nation métisse de la Saskatchewan. Des sociétés de financement métisses semblables existent en Alberta (Apeetogosan) et au Manitoba (Institut Louis-Riel).

Description

La SNEDCO est une société de financement appartenant à des intérêts métis ayant pour mission de financer le démarrage, l'acquisition et l'expansion de petites entreprises viables dont les Métis sont les principaux propriétaires. Elle fonde ses services financiers sur des pratiques commerciales solides et logiques pour protéger l'intégrité de son fonds de capitaux et assurer le maintien continu de ses services. Comme ses ressources sont limitées, le programme de prêts sert souvent à effectuer la recherche d'aide financière d'autres sources privées et publiques.

- Services offerts :
 - Prêts directs $\frac{3}{4}$ pour des projets qui sont solides, mais qui ne jouissent d'aucune autre source de financement à cause des risques qu'ils représentent ou d'autres facteurs.
 - Prêts partagés $\frac{3}{4}$ prêts qui complètent des prêts plus importants d'autres institutions financières. Les prêts directs et partagés sont accessibles pour le démarrage, l'acquisition ou l'expansion de petites entreprises.
 - Prêt de fonds de roulement $\frac{3}{4}$ pour le financement partiel des coûts de démarrage ou pour permettre des choses comme la publicité, l'achat de stocks et les créances.
 - Préfinancement - pour permettre d'attendre la réception des fonds engagés par des sources externes.
 - Prêt pour l'accroissement de l'avoir $\frac{3}{4}$ pour aider un entrepreneur à devenir admissible à des prêts ordinaires ou à des subventions du gouvernement.
- La SNEDCO administre aussi un programme de services consultatifs pour les entreprises. Celui-ci permet de diffuser l'information et de répondre aux demandes de consultation. Des ateliers sont offerts aux entrepreneurs métis qui veulent lancer, agrandir ou acheter une entreprise. Le programme bénéficie du soutien de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada.

Résultats

- Pour la période se terminant le 31 décembre 1999, la SNEDCO a accordé 45 prêts à des entreprises métisses, pour un total de 1,2 million de dollars. Les bénéficiaires des prêts ont ainsi pu créer ou conserver environ 66 emplois. On prévoit que les prêts aux

entreprises s'élèveront à plus de 1,5 million de dollars pour l'exercice financier 1999-2000, ce qui est légèrement plus élevé que la moyenne annuelle des trois dernières années, qui a été de 1,4 million de dollars. Les entreprises qui ont profité de cette aide oeuvrent en grande majorité dans le secteur de la foresterie et sont spécialisées dans le camionnage, le commerce de détail, le tourisme et les services. Le site Web de la SNEDCO est www.nacca.net.

- Le programme de services consultatifs pour les entreprises a permis la création d'ateliers qui ont été offerts à Prince Albert, à Saskatoon, à Regina, à Archwell et à Buffalo Narrows. Un exposé a également été présenté à la conférence sur les occasions d'affaires pour les femmes autochtones qui s'est tenue à Saskatoon. Le programme a réalisé 291 consultations qui ont donné lieu à la mise au point de 63 plans d'affaires et aidé au démarrage ou à l'expansion de 38 entreprises. En 1999-2000, les dépenses du programme ont totalisé 2,6 millions de dollars.

Leçon retenue/Application

- Les sociétés autochtones travaillent en étroite collaboration avec des formateurs spécialistes en perfectionnement de la main-d'oeuvre afin de stimuler les intérêts et les mesures à prendre pour aider les Métis qui voudraient fonder une entreprise mais auraient besoin de formation dans le domaine proposé ou de connaissances de base en gestion d'entreprise. Ces formateurs nourrissent les aspirations des Métis et les préparent à devenir des entrepreneurs fructueux. Outre le financement, les programmes comme la SNEDCO, voués à l'expansion de la petite entreprise, fournissent des services de suivi et multiplient les chances de succès et de longévité des entreprises métisses. La synergie que permet le programme est l'un des principaux facteurs de succès des entrepreneurs métis.

Personne-ressource

Roland Duplessis
Directeur général

Soumise par : le Ralliement national des Métis

CareerPLACE

Sujet/Catégorie

- Conférer des emplois aux Autochtones.

Description

- CareerPLACE est un programme national créé à l'origine pour aider les femmes autochtones à obtenir des postes dans les secteurs public et privé. Il comprend un volet d'encadrement pour favoriser l'insertion professionnelle dans de nouvelles carrières prometteuses.
- Depuis le 1er octobre 1999, les hommes sont également admis au programme.

Résultats

- Tous les ans, CareerPLACE aide des centaines d'entreprises et des gouvernements à recruter des employés, notamment pour répondre à leurs mesures d'équité en matière d'emploi, dans d'excellents délais tout en aidant les Autochtones à se forger une carrière intéressante.
- Les employeurs peuvent faire connaître leurs débouchés ainsi que promouvoir leur milieu de travail et leurs objectifs d'affaires.
- CareerPLACE occupe une place importante dans le réseau Compétence.ca, un site Internet de recrutement d'employés exporté par Industrie Canada. Grâce à ce réseau, CareerPLACE espère lancer un site Web national avant la fin de février 2001.

Leçons retenues/Applications

- CareerPLACE constitue la source la plus complète de demandeurs d'emplois autochtones qualifiés au Canada.
- Bon nombre d'entreprises se sont rendu compte que le fait d'avoir un programme de relations publiques visant les Autochtones se traduit par un net avantage sur le plan des affaires, y compris un meilleur accès au marché autochtone grandissant et à une nouvelle main-d'œuvre.
- Ces entreprises peuvent compter sur un marché autochtone profitable dont les consommateurs représentent environ quatre pour cent de la population canadienne – un marché éventuel de plusieurs milliards de dollars.

- Grâce à Compétence.ca où il peut échanger de l'information sur le marché du travail et aider les demandeurs autochtones à obtenir un emploi, CareerPLACE a la capacité d'améliorer la productivité et la prospérité nationales.

Personne-ressource

Myra Aitken-Mercredi
CareerPLACE
1292, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1Y 3A9
Téléphone : (613) 722-3033
Télécopieur : (613) 722-4193
Courriel : nwac@istar.ca

Soumise par : l'Association des femmes autochtones du Canada

Programme d'accréditation en ingénierie des systèmes d'exploitation

Sujet/Catégorie

- Partenariat fédéral-provincial-autochtone pour la prestation de formation dans le secteur de la haute technologie.

Description

- Ce programme est le résultat d'une idée trouvée dans le cadre du processus de l'ICDE (voir l'ICDE dans la présente annexe) et est un projet de coopération entre les gouvernements fédéral et provincial (qui se partagent les coûts du programme), la Advanced Training Services Inc. (une entreprise du Nouveau-Brunswick qui fournit de la formation) et les peuples autochtones du Nouveau-Brunswick.
- Il s'agit d'un projet pilote visant à offrir initialement de la formation à 26 Autochtones du Nouveau-Brunswick dans le domaine de la technologie de l'information. La formation a lieu dans la réserve de la nation malécite à Tobique. On espère qu'un institut autochtone de formation en informatique sera établi à Tobique à l'aide des personnes qui auront terminé le cours.
- Le coût total du projet est de 455 000 \$. Le Fonds de développement économique des Autochtones a alloué 205 000 \$ (la SDER [APECA-société de développement régionale] paie 50 p. 100 des coûts du FDEA et Affaires indiennes et du Nord Canada assume l'autre moitié), et le ministère de la formation et du développement de l'emploi du Nouveau-Brunswick fournit jusqu'à 250 000 \$ aux étudiants pour leurs frais de subsistance pendant qu'ils sont inscrits au programme. Le financement est déterminé en fonction de chaque cas.

Résultat

- Les candidats retenus suivront 60 semaines de formation en technologie de l'information y compris un stage de 10 semaines. Les participants qui auront réussi la formation seront en mesure de planifier, de mettre en oeuvre, de maintenir et de soutenir les systèmes informatiques dans une vaste étendue d'environnements informatiques.

Leçon retenue/Application

- Ce programme illustre les avantages liés aux partenariats entre les gouvernements fédéral et provincial et les communautés autochtones ainsi que l'importance de faire participer le secteur privé dans les initiatives de développement économique des Autochtones.

Personne-ressource

Stephen Battah
Société de développement régional
Téléphone : (506) 444-5598

Soumise par : la province du Nouveau-Brunswick

Initiative conjointe de développement économique

Sujet/Catégorie

- Partenariat fédéral-provincial-autochtone pour le développement économique des Autochtones.

Description

- L'ICDE regroupe des représentants fédéraux, provinciaux et autochtones pour trouver des occasions de création d'entreprises, de formation et de planification du développement économique pour les peuples autochtones du Nouveau-Brunswick.
- L'initiative vise 1) à promouvoir l'entrepreneuriat, le développement des petites entreprises et l'emploi; 2) à faciliter le processus administratif pour les projets autochtones; 3) à encourager l'engagement à long terme des gouvernements à l'égard du développement économique des Autochtones et 4) à accroître la prise en compte des valeurs autochtones dans le cadre du processus de planification stratégique.
- L'ICDE est dotée de 6 comités : comité directeur, comité de placement en matière d'emploi, comité des communications, comité de l'approvisionnement et de co-entreprises, comité du secteur des ressources et comité de développement économique communautaire.
- Le financement des projets et du processus de l'ICDE est fourni par le truchement des programmes existants des organismes fédéraux et provinciaux participants.

Résultat

- Le processus de l'ICDE a donné naissance à de nombreuses initiatives, y compris un programme de formation en entrepreneuriat, un programme de formation en foresterie, un programme de stages pour les jeunes Autochtones, des activités de développement des capacités à l'intention des agents du développement économique communautaire et un programme d'accréditation en ingénierie des systèmes d'exploitation à l'intention des peuples autochtones.

Leçons retenues/Applications

- Le processus de l'ICDE illustre l'importance d'un partenariat fédéral, provincial et autochtone pour trouver des domaines de développement économique autochtone ainsi que les sources de financement existantes pour les projets de développement économique autochtone.

- Les partenaires à la table de l'ICDE sont d'avis que la participation du secteur privé au processus de l'ICDE doit être accrue. L'ICDE continuera donc de solliciter la participation du secteur privé à ses projets.

Personne-ressource

Stephen Battah
Société de développement régional
Téléphone : (506) 444-5598

Soumise par : la province du Nouveau-Brunswick

Société de développement des Inuits du Labrador (SDIL)

Sujet/Catégorie

- La Société de développement des Inuits du Labrador (SDIL) est l'organisme responsable du développement d'entreprise de l'Association des Inuits du Labrador (AIL). Elle a pour mandat de créer des emplois durables et d'améliorer les possibilités de revenu par le truchement de l'exploitation ordonnée des ressources renouvelables et non renouvelables disponibles sur la côte Nord du Labrador.
- Utilisation de revenus découlant des activités de pêche extracôtière à la crevette en vue de diversifier l'économie du Nord du Labrador.
- Capacité d'établir de solides partenariats au moyen du financement et du soutien fournis par des gouvernements et des organismes :
 - Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA)
 - Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC)
 - Entreprise autochtone Canada (EAC)
 - Développement des ressources humaines Canada (DRHC)
 - Ministère des mines et de l'énergie
 - Ministère du développement et du nouveau rural
 - Secrétariat des affaires autochtones et du Labrador
- Capacité d'établir des projets de coentreprise avec des sociétés crédibles pour compléter les activités de la SDIL.
- Engagement à l'égard du développement d'une bonne position sur le plan des capitaux propres pour attirer d'autres investisseurs.

Description

- La SDIL collabore actuellement avec sept (7) entreprises distinctes :
 - (i) PiKalujak Fisheries Limited (PIK)
LaPiKalujak Fisheries Limited est un projet de coentreprise entre la SDIL et la Steiner Engeset and Ocean Prawn Canada. La SDIL détient 50 p. 100 de l'entreprise et participe aux activités extracôtières de pêche à la crevette dans l'est du Canada. L'entreprise a 12 employés à plein temps provenant du nord du Labrador. Les revenus produits par cette entreprise sont utilisés à des fins d'investissement dans d'autres projets de développement d'entreprise de la SDIL.

- (ii) Pan Arctic Inuit Logistics Limited (PAIL)
La Pan Arctic Inuit Logistics Limited (PAIL) est un projet de coentreprise entre la SDIL et la Société Makivik, la Nunasi Corporation, l’Inuvialuit Corporation, la Qikiqtaaluk Corporation, la Kitikmeot Corporation et la Sakku Corporation. L’entreprise assure le fonctionnement et l’entretien du Système d’alerte du Nord dans tout le Nord du Canada. La SDIL détient 19 p. 100 de l’entreprise qui a 12 employés. De plus, 15 personnes qui ont été formées par PAIL travaillent maintenant pour d’autres entreprises.
- (iii) Torngait Services Inc.
La Torngait Services Inc. (TSI) est un projet de coentreprise entre la SDIL et ATCO Frontec Corporation qui fournit des services de logistique et de soutien à l’AIL et à ses membres affiliés. La SDIL détient 51 p. 100 de l’entreprise qui emploie environ 25 personnes.
- (iv) Nunak Inc.
La Nunak Inc. est la section de la SDIL chargée du commerce immobilier. L’entreprise possède et exploite des bureaux à Nain, à Makkovik et à Happy Valley-Goose Bay. L’entreprise génère actuellement des revenus de 500 000 \$ et a 7 employés à plein temps.
- (v) Torngait Ujaganniavingit Corporation (TUC)
La Torngait Ujaganniavingit Corporation, détenue à part entière par la SDIL, produit des pierres de taille et a environ 65 employés. La TUC a actuellement des revenus annuels qui dépassent de 2,3 millions de dollars et son actif s’élève à plus de 8 millions de dollars. La TUC exploite une carrière à Ten Mile Bay et projette d’ouvrir une deuxième carrière à Igiak. De plus, la TUC a construit deux usines de traitement, une à Ten Mile Bay et l’autre à Hopedale.
- (vi) Wibestone AG
La SDIL est l’actionnaire majoritaire de la Wibestone AG qui est une entreprise européenne de marketing de pierre de taille, située à Carrara, en Italie.
- (vii) Tunnet Inc.
La SDIL est l’actionnaire majoritaire de Tunnet Inc. qui est une entreprise de marketing de produits de pierre de taille en Amérique du Nord. L’entreprise est située à Nain, au Labrador.

Résultats

- La SDIL et ses filiales emploient 120 personnes; la masse salariale annuelle est de plus de 2 millions de dollars.
- L’actif total de la SDIL et de ses filiales s’élève à plus de 12 millions de dollars; ses revenus atteignent plus de 10 millions de dollars par année.
- Situation financière très solide.

- Économie plus diversifiée.
- Fort sentiment d'autonomie et de confiance en sa capacité d'améliorer les conditions économiques dans le nord du Labrador.
- Employés bien formés et qualifiés.
- Traitement à valeur ajoutée.
- A fait ses preuves.

Leçons retenues/Applications

- Croissance lente et bien planifiée.
- Une bonne position sur le plan des capitaux propres est la clé pour attirer d'autres investisseurs.
- N'entreprendre que des activités de développement d'entreprise qui ont une chance raisonnable de réussir et non pas celles qui ont la cote de popularité au sein de la grande population.
- Une bonne planification d'affaires est la clé du succès.

Personne-ressource

Fred Hall
 Directeur principal
 Labrador Inuit Development Corporation
 Boîte postale 1000, Station B
 Happy Valley-Goose Bay (Terre-Neuve) A0P 1E0

Soumise par : la province de Terre-Neuve et du Labrador

Alliance de sociétés autochtones

Sujet/Catégorie

- Un réseau d'affaires formé d'entreprises autochtones de la province.

Description

- L'Alliance est un réseau d'affaires établi en 1998 par suite des possibilités offertes aux communautés et aux entreprises autochtones pendant les phases de construction du projet énergétique extracôtier de l'île de Sable.
- Le réseau compte maintenant 18 membres à part entière et plus de 20 sociétés intéressées des secteurs de la construction, des services aux entreprises, des services professionnels et de la vente en gros et au détail aux entreprises. Le réseau est maintenant plus ouvert et il est axé sur la promotion et la mise en valeur des possibilités dans de nombreux secteurs. Les sociétés membres paient une cotisation annuelle.
- L'Alliance peut également jouer un rôle dans la promotion de possibilités d'emploi pour les Autochtones dans l'industrie.
- Les sociétés membres doivent appartenir à 51 p. 100 à des Autochtones (Indiens inscrits) et être enregistrées dans la province.
- Un objectif clé de l'Alliance consiste à favoriser le développement et la promotion des sociétés autochtones en tant qu'entreprises professionnelles, capables et fiables.
- Un conseil de direction assure la promotion et la gestion des activités.
- L'Alliance joue le rôle, entre autres, de champion auprès de l'industrie, du gouvernement et des communautés autochtones. Elle veille à ce que les sociétés soient conscientes des possibilités d'affaires et tente dans la mesure du possible de déterminer les besoins et les possibilités de renforcement des capacités.
- En 1999-2000, le MAINC a remis à l'Alliance la somme de 30 000 \$.

Résultats

- Le réseau s'étend et suscite l'intérêt des entreprises autochtones du Canada atlantique et de tout le pays. L'Alliance espère obtenir des fonds qui lui permettraient d'embaucher un gestionnaire pour en diriger le fonctionnement ainsi que des agents de développement qui la représenteraient auprès des communautés. Des liens clés ont été établis avec des sociétés industrielles.

- Parmi les membres de l'Alliance, 54 personnes ont reçu une formation en sécurité dans les chantiers.
- Une société membre, Caribou Marsh Enterprises, a reçu la certification ISO 9000 nécessaire pour obtenir la caution.

Leçons retenues/Applications

- De plus en plus d'entreprises autochtones au Canada atlantique veulent étendre leurs activités hors des réserves, mais elles n'ont pas la capacité nécessaire. Nombreuses sont ainsi les sociétés qui n'ont pas pu se prévaloir d'occasions d'approvisionnement offertes dans le cadre du système fédéral. Il arrive souvent que les sociétés autochtones soient en mesure d'assurer un approvisionnement, mais qu'elles en soient empêchées parce qu'elles ne satisfont pas aux exigences de base, comme la caution, pour pouvoir obtenir des marchés.
- L'Alliance dresse la liste de tels problèmes, cherche des occasions de répondre à ces besoins et tente d'obtenir des fonds à cette fin.
- L'industrie doit offrir des possibilités de mentorat.
- Les priorités établies par les communautés et les conseils de bande peuvent entrer en conflit avec celles des entreprises autochtones.
- Il est difficile pour le secteur privé autochtone de trouver des fonds pour la formation et le développement.
- L'Alliance a besoin de personnel pour gérer le fonctionnement et créer des réseaux avec les communautés pour encourager l'esprit d'entreprise.
- L'industrie du pétrole et du gaz pourrait manquer de main-d'œuvre, et il y a un important segment de jeunes Autochtones qui pourraient se préparer à saisir les occasions qui se présenteront.
- Les établissements de formation publics ne sont pas toujours en mesure de répondre rapidement aux besoins de main-d'œuvre de l'industrie. L'Alliance essaie de trouver d'autres moyens de fournir la formation nécessaire aux Autochtones, mais la formation industrielle spécialisée est très coûteuse.

Personne-ressource

Robert Bernard

Alliance de sociétés autochtones

Téléphone : (902) 756-2986

Télécopieur : (902) 756-2984

Courriel : robert.bernard@sympatico.ca

Soumise par : la province de la Nouvelle-Écosse

Réseau d'agents de développement économique

Sujet/Catégorie

- Un réseau volontaire de la base qui relie les agents de développement économique et les agents de création d'emplois.

Description

- Il s'agit d'un réseau volontaire d'agents de développement économique et d'agent de création d'emplois des Premières nations, qui appartient à 13 bandes et aux organismes de prestation de services en Nouvelle-Écosse. Ce réseau existe depuis quatre ans.
- Des réunions mensuelles ont lieu dans le but de communiquer et de partager de l'information afin de créer des occasions d'économies d'échelle qui seraient irréalisables pour les bandes à titre individuel. Le résultat visé est une augmentation de la création d'emplois et des possibilités de développement économique pour les communautés des Premières nations de la Nouvelle-Écosse. Les projets du réseau doivent être accessibles à toutes les communautés des Premières nations de la Nouvelle-Écosse.
- Le réseau porte à l'attention du groupe de travail sur le développement économique du Forum tripartite Mi'kmaq-Nouvelle-Écosse-Canada le point de vue des communautés ainsi que les questions qui les intéressent. Certains agents de développement économique sont également membres du groupe de travail tripartite. Le réseau est souvent utilisé par le groupe tripartite pour solliciter des conseils ou promouvoir des projets. Pour aider à faciliter ce lien, les réunions du réseau ont lieu la veille de celles du groupe de travail tripartite.
- Les fonds assurant le fonctionnement de base du réseau font problème en permanence. Jusqu'à maintenant, la province, les organisations des Premières nations et le MAINC y ont apporté des contributions financières.

Résultats

- L'information partagée dans le cadre du réseau a directement profité aux communautés et aux particuliers.
- L'encadrement et le soutien des nouveaux agents de développement économique, compte tenu du taux élevé de roulement.
- Des possibilités qui n'existeraient pas sans le réseau sont offertes à toutes les communautés.
- Des projets de développement économique communautaire qui touchent toutes les communautés des Premières nations en Nouvelle-Écosse deviennent possibles grâce à ce

réseau. Des projets clés ont été menés à bien ou sont en voie de l'être, entre autres : l'établissement de liens entre les membres via Internet, l'encouragement à l'établissement de prix de gros concurrentiels pour les bandes, l'emploi d'Autochtones dans des banques, le développement économique.

- Ajoutons à cela la formation ayant pour but la reconnaissance professionnelle des agents de développement économique, une étude portant sur les profils de communautés et la perte de possibilités de développement économique afin de repérer des possibilités d'emploi ou des occasions d'affaires pour les bandes, une firme autochtone qui forme des individus en leur faisant diriger une entreprise virtuelle, la tenue d'une conférence nationale du Conseil pour l'avancement des agents de développement autochtones (CAADA), le « Mi'kmaq First Net ».

Leçons retenues/Applications

- Les projets de développement économique et de création d'emplois doivent être reliés.
- L'organisation a survécu pendant quatre ans en utilisant des principes fondés sur la participation volontaire de la base et la prise de décisions consensuelle.
- Le réseau ouvre des possibilités aux communautés des Premières nations qu'elles n'auraient pas autrement.
- Une organisation volontaire n'a pas les ressources nécessaires pour s'occuper des nombreux projets d'importance critique dont les Premières nations ont besoin pour aller de l'avant.

Personne-ressource

Sam Lafford
Ulnooweg Development Group Inc.
Boîte postale 139, Esplanade
Truro (Nouvelle-Écosse) B2N 5N2
Téléphone : (902) 893-7379
Télécopieur : (902) 893-0353

Soumise par : la province de la Nouvelle-Écosse

Maritimes and Northeast Pipeline : Westcoast Energy Company

Sujet/Catégorie

- Maritimes and Northeast Pipeline et sa société-mère, Westcoast Energy Company, ont des politiques conçues pour appuyer la participation des Autochtones à l'économie.

Description

- En Nouvelle-Écosse, cette situation a mené à la conclusion d'une entente entre l'Assemblée des chefs mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse et la Maritimes and Northeast Pipeline, le 20 décembre 1999.
- Engagement à tenir compte des répercussions, réelles ou susceptibles d'être atténuées, sur des zones actuellement utilisées à des fins traditionnelles par les Mi'kmaq au moyen du financement d'une étude portant sur l'emprise de la canalisation principale, dans le but de déterminer les zones qui subiront une rupture de l'exercice des « droits de récolte » causée par la construction de la canalisation principale et de documenter cette rupture. Le cadre de référence de l'étude est en voie d'élaboration.
- Dans le cadre des projets de construction de pipelines, l'Assemblée reçoit des fonds pour qu'un représentant mi'kmaq spécialiste de l'environnement inspecte les lieux et fasse un rapport à ce sujet.
- Des ateliers de sensibilisation à la culture mi'kmaq sont offerts aux inspecteurs en environnement qui surveillent les projets de construction de pipelines.
- Un objectif de 5 p. 100 de tous les services sous contrat obtenus directement par la société ou par l'entremise d'entrepreneurs ou de sous-traitants, pour des activités opérationnelles ou de maintenance, sont réservés à des entreprises ou à des individus mi'kmaq; l'objectif est de 2 p. 100 du budget pour les projets d'immobilisations.
- Un fonds de formation administré conjointement par la société et l'Assemblée à l'intention des Mi'kmaq dans les zones pertinentes du point de vue de l'industrie pétrochimique, de l'industrie pétrolière et de celle du gaz naturel.
- Un fonds de bourses d'étude administré conjointement.
- Des fonds à l'Assemblée pour un agent de liaison mi'kmaq.
- Un comité consultatif mi'kmaq qui comprend deux représentants des deux parties pour surveiller la mise en oeuvre de l'entente.

- La société est proactive; elle met les autres sociétés pétrolières et gazières au défi de suivre son exemple et encourage les sous-traitants à être eux-mêmes proactifs en embauchant des Autochtones.
- Le projet principal en Nouvelle-Écosse est maintenant terminé et la société se concentrera désormais sur le renforcement des capacités jusqu'à ce que de nouveaux projets soient en marche.

Résultats

- Au cours des deux dernières années, des affaires ont été faites pour environ 2 millions de dollars avec des Autochtones en Nouvelle-Écosse. Cette somme dépasse l'objectif de 5 p. 100 de marchés réservés.
- Au cours de la dernière année, de 50 à 60 Autochtones ont obtenu de l'emploi dans le cadre de projets de la société en Nouvelle-Écosse.

Leçons retenues/Applications

- Les sociétés sont prêtes à écouter les entreprises autochtones qui ont un bon dossier commercial.
- Les sociétés doivent accepter le principe de la participation des Autochtones à l'économie et l'intégrer à leur façon de procéder.
- Il en coûte très peu aux sociétés.
- Il arrive que des syndicats fassent obstacle à la participation des Autochtones.
- La société jouit d'une réputation favorable lorsqu'elle tente de faire des affaires dans d'autres régions du pays.
- Les communautés autochtones doivent adopter une approche commerciale des relations avec le secteur privé.
- Même un faible pourcentage de contrats réservés est précieux car cela démontre l'engagement d'une société envers le principe de la participation des Autochtones à l'économie.

Personne-ressource

Beaver Paul
Gérant, Relations avec les Autochtones
Maritimes & Northeast Pipeline
1801, rue Hollis, bureau 1600
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3N4
Téléphone : (902) 490-2209
Télécopieur : (902) 420-0253
Courriel : bpaul@mnpp.com

Soumise par : la province de la Nouvelle-Écosse

Deton'cho Diamonds Inc.

Sujet/Catégorie

- La Deton'cho Diamonds Inc. (DDI) est une des meilleures pratiques d'un groupe autochtone qui s'est joint à un groupe d'investisseurs pour fabriquer des diamants dans les Territoires du Nord-Ouest. Chaque groupe a de l'expertise dans un domaine essentiel à la réussite de DDI.

Description

- La DDI est une entreprise constituée en personne morale qui a été créée dans le but de fabriquer des diamants à l'état brut. Parmi les actionnaires, mentionnons Deton'cho Investments North Ltd. (participation majoritaire) ainsi que divers investisseurs du secteur privé.
- La DDI a obtenu du financement auprès de divers organismes de financement dont : le Financial Management Board Secretariat (GTNO)- garantie bancaire pour l'achat de diamants bruts; la Business Credit Corporation (GTNO) - prêt pour l'achat d'équipement; ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique (GTNO) - contribution pour l'achat d'équipement; Entreprise autochtone Canada (Industrie Canada) - contribution pour le capital de démarrage; Éducation, Culture et Emploi (GTNO) - contribution aux fins de formation.

Résultat

- La DDI a ouvert ses portes au printemps 2000. Elle prévoit une croissance constante de la fabrication de diamants polis au cours des cinq prochaines années. La société a actuellement 22 stagiaires, dont 16 sont des Autochtones.

Leçons retenues/Applications

- La DDI est la première installation de fabrication de diamants dans les Territoires du Nord-Ouest qui appartient en majorité à des intérêts autochtones. La DDI a l'expertise, les connaissances et l'expérience nécessaires en matière de diamants, de même que les ressources humaines essentielles pour assurer sa réussite. On espère que ce modèle d'entreprise pourra être repris dans l'avenir pour l'établissement d'autres installations de fabrication de diamants dans les Territoires du Nord-Ouest.
- Le contremaître de l'usine prévoit prendre sa retraite d'ici cinq à six ans. On espère qu'un résidant du Nord pourra le remplacer.

Personne-ressource

Darrell Beaulieu

Président

Deton'cho Diamonds Inc.

Téléphone : (867) 873-6533

Soumise par : les Territoires du Nord-Ouest

Le processus du Forum intergouvernemental et le développement économique

Sujet/Catégorie

- Le processus du Forum intergouvernemental est un exemple de pratique exemplaire en matière de relations gouvernementales et d'efforts concertés. Il comprend un groupe de travail mixte qui a pour mission de signaler des initiatives de développement économique et de formuler des recommandations à ce sujet.

Description

- Les dirigeants autochtones des Territoires du Nord-Ouest, le ministre Nault et le premier ministre Kakfwi, du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, ont convenu que les gouvernements autochtones ainsi que les gouvernements fédéral et territorial doivent collaborer à des sujets d'intérêt commun dans toute une gamme de domaines liés au développement économique et politique. L'établissement du Forum intergouvernemental comme table de discussion et l'élaboration d'ententes intergouvernementales triparties résultent de cet accord. Le fait que les gouvernements autochtones sont reconnus comme partenaires égaux et à part entière est une caractéristique importante de ce processus.
- Un groupe de travail sur le développement économique a été créé pour signaler des initiatives de développement économique et formuler des recommandations à ce sujet.

Résultat

- Il en résulte que les trois ordres de gouvernement, ainsi que des groupes clés représentant différents intérêts, dont ceux de l'industrie, collaborent aux niveaux les plus élevés afin de promouvoir le développement économique dans les Territoires du Nord-Ouest.

Leçons retenues / applications

- Le Forum intergouvernemental démontre bien comment les gouvernements peuvent éviter les conflits de compétence, aller dans le sens d'une reconnaissance convenable et déployer des efforts concertés dans certains domaines fondamentaux d'intérêt commun afin de s'assurer qu'ils puissent tous participer de manière significative à la prise de décisions stratégiques par chacun d'eux.

Personne-ressource

Doug Doan
Sous-ministre adjoint
Ressources, Faune et Développement économique
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Téléphone : (867) 873-7115
Courriel : doug_doan@gov.nt.ca

Soumise par : les Territoires du Nord-Ouest

Tourisme autochtone durable - Rabesca's Resources Ltd. (1988)

Sujet/Catégorie

- Il s'agit d'une pratique exemplaire en ce qui a trait à l'incorporation de pratiques modernes et courantes dans le domaine du tourisme à la culture autochtone locale et aux programmes de mieux-être. Il y a eu l'établissement d'une entreprise de chasse du petit renne arctique au Camp Ekwo ainsi que d'une cuve thermale dans la nature et d'un lieu de rassemblement (Sah Naji Kwe) de même que la fabrication d'une gamme de produits de soin de la peau à base d'argile locale et de plantes de la forêt boréale.

Description

- Les propriétaires Moise et Joyce Rabesca ainsi que des employés locaux et régionaux sont à l'emploi de l'entreprise; 90 p. 100 des biens et des services sont achetés dans les Territoires du Nord-Ouest. L'objectif global était d'accroître, de façon durable, l'emploi et les occasions économiques locales ainsi que l'acquisition de compétences et de connaissances traditionnelles.

Résultat

- Rabesca's Resources Ltd. exploite maintenant un camp de chasse commercialement concurrentiel qui remporte beaucoup de succès. On procède actuellement à la planification initiale d'un centre de villégiature (cuve thermale). Parmi les objectifs à long terme, mentionnons l'établissement d'un partenariat avec Grandfield Pacific Inc. et d'autres partenariats en vue de terminer la construction du centre de villégiature ainsi que d'accroître la gamme des produits de soin de la peau.

Leçons retenues/Applications

- Le succès de l'entreprise est dû à l'engagement et à la persévérance constante et inébranlable des parties intéressées à l'égard du développement de l'entreprise sur une période de douze ans. De plus, les propriétaires ont intégré, de façon dynamique, les compétences traditionnelles Dogrib à des pratiques d'affaires contemporaines.
- La grande leçon retenue est qu'il faut croire en soi-même et ne jamais cesser de travailler en vue d'atteindre son objectif. Grâce à cette approche des affaires et à la capacité d'établir des partenariats avec d'autres gens et d'autres entreprises, une vaste gamme de possibilités d'affaires s'offrent aux peuples autochtones des Territoires du Nord-Ouest.

Personne-ressource

Eric Yaxley
Gestionnaire, Planification et développement
DERF, GTNO
Téléphone : (867) 920-8848
Courriel : Eric_Yaxley@gov.nt.ca

Soumise par : les Territoires du Nord-Ouest

Pêcheries de Pangnirtung et du détroit de Cumberland

Sujet/Catégorie

La collectivité et le gouvernement coopèrent dans le développement du secteur des ressources renouvelables ou de « l'économie inuite traditionnelle ».

Description

- En raison de l'éloignement géographique relatif des marchés et des industries établis dans le sud, les avenues de développement économique au Nunavut sont assez limitées, l'économie étant entièrement dépendante des dépenses gouvernementales. De plus, 60 p. 100 de la population est âgée de moins de 25 ans.
- Dans ces petites communautés où les possibilités d'emploi dans l'économie officielle basée sur les salaires sont assez limitées, les taux de chômage sont très élevés. Le gouvernement du Nunavut (et avant lui celui des T.N.-O.) a reconnu que le développement du secteur des ressources renouvelables ou de l'économie traditionnelle est prometteur pour le futur bien-être économique. Par exemple, la valeur théorique (ou de remplacement) de la nourriture traditionnelle est estimée à plus de 30 millions de dollars annuellement au Nunavut dans son ensemble, ce qui correspond au moins à la valeur des importations annuelles d'aliments qui offrent nettement moins d'avantages sur le plan nutritionnel, social et culturel.
- Malgré l'intérêt croissant dans le développement d'une économie renouvelable commerciale officielle au Nunavut, des obstacles, comme la productivité limitée de l'environnement arctique, les coûts de développement et d'exploitation plus élevés et la combinaison de petits marchés locaux et de l'éloignement des marchés d'exportation potentiels, ont toujours freiné le développement commercial.
- Le développement du secteur des pêches s'est amorcé à Pangnirtung en 1985 avec l'introduction d'une pêche expérimentale à partir d'un bateau modernisé appartenant à l'association locale de chasseurs et de trappeurs. L'année suivante, en 1986, des pêcheurs indigènes du Groenland tout près sont venus donner de la formation aux pêcheurs inuits de Pangnirtung sur les techniques de pêche à la palangre en hiver. Le flétan noir pourrait être capturé de façon rentable de la plate-forme de glace flottante sur le détroit de Cumberland de janvier à mars, et puis être expédié vers le sud pour y combler un vide saisonnier dans l'approvisionnement de poisson frais d'autres sources plus traditionnelles. La pêche à la palangre est une technique de capture qui vient au premier rang des technologies favorisant la conservation des ressources et la qualité du produit.
- En 1988, l'approche a été élargie, et la productivité a augmenté. Des gestionnaires professionnels sont venus sur place pour gérer l'usine de poisson, superviser la transformation et exercer d'autres fonctions. En 1989, la pêche a pris encore de l'expansion, et on pouvait compter 43 participants au total. Des pêcheurs plus âgés et

expérimentés étaient désormais rémunérés par livre de captures, illustrant ainsi le passage d'une pêche exploratoire et du développement de la technologie à une phase plus commerciale, et donnaient de la formation comme apprenti à des Inuits plus jeunes. En 1990, l'usine a été agrandie pour répondre aux changements dans la production afin d'obtenir un fonctionnement plus efficace et un meilleur contrôle de la qualité. La production a décuplé par rapport à l'année précédente, ce qui a malheureusement provoqué des tensions dans l'économie, la collectivité et les organisations locales. Des fluctuations dans les marchés primaires de la pêche ont mis en péril sa rentabilité. En 1991, les pertes financières de la pêche ont nécessité sa restructuration, et un certain nombre d'options ont été envisagées pour la remettre sur pied. La collectivité a choisi de s'associer à une société de développement, une organisation « indépendante » financée par le gouvernement qui pourrait prendre de plus grands risques que des investisseurs conventionnels et qui pourrait aussi renforcer la capacité locale à long terme. Le plan consistait à utiliser ce modèle aux fins de développement jusqu'à ce que la société de développement, dont les intérêts majoritaires se trouvent à l'extérieur de Pangnirtung, se départisse de la pêche. La nouvelle structure de l'organisation, la Pangnirtung Fisheries Limited, a conjugué les intérêts de la Cumberland Sound Fisheries Ltd., une entreprise locale, et ceux de la Société de développement des Territoires du Nord-Ouest.

- Depuis 1991, la Pangnirtung Fisheries est devenue une entreprise de pêche intégrée qui comprend une nouvelle usine de transformation du poisson, pratique la pêche à la palangre du flétan noir tout l'hiver et une pêche hauturière du flétan noir en coentreprise avec des exploitants dans le sud et qui détient, depuis peu, des quotas de pêche côtière de la crevette. La formation sur la pêche hauturière de pointe se poursuit, et des projets sont en cours pour investir dans l'achat de bateaux au lieu de recevoir continuellement des redevances d'exploitants en coentreprise pêchant les quotas du Nunavut.

Résultat

- Les répercussions économiques de la pêche sur la collectivité ont été remarquables, plus de 50 nouveaux emplois étant créés au plus fort des activités, et un total de 1,5 million de dollars de nouveau revenu a été injecté dans la collectivité. C'est un exemple de réussite au Nunavut.

Leçons retenues/Applications

- La Pangnirtung Hunters and Trappers Association (ou HTA), qui est le principal organisme communautaire ayant oeuvré dans les premiers temps au développement de la pêche, a pour mandat de représenter les intérêts collectifs des chasseurs, des pêcheurs et des trappeurs locaux dans le contexte de l'appui aux activités de conservation et de capture traditionnelle et aux connaissances traditionnelles. Le problème auquel la HTA a été confronté a été le suivant : à un moment donné dans l'évolution rapide de la pêche, l'organisme a eu énormément de responsabilités, qui étaient contrôlées par un conseil d'administration local qui n'avait ni les capacités de gestion ni même le mandat de développer une entreprise commerciale.

- Le rôle du gouvernement dans la pêche consistait à offrir un soutien général en administration et en gestion de la pêche et à la HTA. De plus, le gouvernement a fourni les fonds de démarrage et l'expertise de secours pour permettre à la pêche de prendre de l'expansion pendant les années de développement. Il a aussi subventionné l'accès aux engins de pêche et a introduit des innovations et du nouvel équipement pour appuyer la pêche. L'agent de développement économique local et le personnel régional à Iqaluit ont travaillé étroitement avec les pêcheurs et le conseil d'administration de l'endroit dans un contexte de développement.
- Ce modèle de développement de la pêche à Pangnirtung peut être considéré comme une combinaison optimale d'efficacité de l'entrepreneuriat et d'intérêt personnel et du besoin de réussir en prenant des décisions davantage basées sur le consensus traditionnel. À la fin, ce modèle a survécu parce qu'il assurait un meilleur équilibre des considérations économiques et socio-culturelles du développement durable dans une collectivité autochtone.

Personne-ressource

Larry Simpson
Ministère du Développement durable
Gouvernement du Nunavut
Téléphone : (867) 975-5969

Soumise par : le gouvernement du Nunavut

Programme ontarien de développement économique des communautés autochtones (PODECA)

Sujet/Catégorie

- Mode de prestation particulier d'un programme de développement économique conçu pour les Autochtones.

Description

- Le PODECA vise à aider les communautés autochtones à saisir les occasions d'affaires, à créer des entreprises et à assurer leur essor économique.
- Le PODECA a un budget annuel de 1,5 million de dollars. Du financement est ainsi offert aux fins du développement organisationnel, du renforcement des capacités économiques et de la création d'entreprises.
- Le PODECA est conçu et administré conjointement par le Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario et les organismes autochtones territoriaux ou provinciaux de l'Ontario. Un groupe de travail du PODECA a été constitué à cette fin.
- Le groupe de travail du PODECA supervise l'élaboration conjointe des programmes, des lignes directrices, des modes d'application et des processus de mise en oeuvre.
- Le mode de prestation particulier du PODECA se distingue par les caractéristiques suivantes :
 - administration du programme par un organisme autochtone (choisi au moyen d'un concours);
 - prise de décision par un comité d'examen des projets composé de représentants d'organismes autochtones provinciaux et territoriaux.

Résultats

- Le PODECA donne suite aux directives fixées dans la politique cadre pour les Autochtones de la province de l'Ontario concernant l'administration des programmes par les communautés et les organisations autochtones, chaque fois que c'est possible et rentable.
- En tant que programme découlant de la stratégie ontarienne intitulée Une économie autochtone plus vigoureuse, le PODECA contribue à créer des occasions d'affaires.
- Le PODECA prévoit la copropriété.

- Le programme est conçu et mis en oeuvre de manière à répondre aux besoins connus des communautés autochtones, dans les réserves et à l'extérieur de celles-ci.
- Le financement des projets est attribué de façon juste et équitable.

Leçons retenues/Applications

- Le fait que le programme soit élaboré en collaboration par le groupe de travail du PODECA permet d'atteindre les objectifs du programme en tenant compte des attentes et en maintenant de bonnes relations.
- Ce mode particulier de prestation de services aide au renforcement des capacités au sein des organismes autochtones.
- La diversification des modes de prestation des services pour les programmes autochtones est un principe recommandé de bonne gestion.

Personne-ressource

Donna Elliott

Gestionnaire, Unité des entreprises autochtones et du développement économique

Direction de la gestion et de la politique gouvernementale sur les affaires autochtones

Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario

Téléphone : (416) 314-6780

Télécopieur : (416) 314-7428

Courriel : donna.elliott@mzczr.gov.on.ca

Soumise par : la province de l'Ontario

Prix de reconnaissance des partenariats avec les entreprises autochtones de l'Ontario

Sujet/Catégorie

- Reconnaître la réussite des partenariats avec des entreprises autochtones en Ontario.

Description

- Le Prix de reconnaissance des partenariats avec les entreprises autochtones de l'Ontario est une initiative du programme Des partenariats à votre service, qui est au coeur de la stratégie Une économie autochtone plus vigoureuse en Ontario.
- Ce prix a pour but de reconnaître publiquement la réussite d'un partenariat avec une entreprise autochtone, de présenter aux entreprises des exemples concrets de partenariats réussis et de sensibiliser davantage le milieu des affaires aux avantages découlant des partenariats.
- Le gouvernement de l'Ontario a créé ce prix annuel avec l'aide de la Fondation nationale des réalisations autochtones.

Résultats

- Les premiers récipiendaires du Prix de reconnaissance des partenariats avec les entreprises autochtones de l'Ontario ont reçu leur prix lors de la conférence sur le développement économique des entreprises et des Autochtones, qui a eu lieu le 26 novembre 2000, à Toronto, en Ontario.
- Voici les premiers récipiendaires : Wabigoon Anishnaabe Gitigewin Inc. Tree Nursery - partenariat entre la Première nation Waabigon Saagaigan Anishinaabeg et les entreprises forestières Bowater Forest Products Division, Thunder Bay Woodlands Operations et Weyerhaeuser Company Ltd..
- Une brève vidéo de promotion du programme Des partenariats à votre service et des récipiendaires a été réalisée.

Leçons retenues/Applications

- Cette initiative est efficace pour accroître la sensibilisation et présenter des profils de partenariats réussis.
- La vidéo s'est avérée un outil de marketing très utile.

Personne-ressource

Donna Elliott, Gestionnaire

Unité des entreprises autochtones et du développement économique

Direction de la gestion et de la politique gouvernementale sur les affaires autochtones

Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario

Téléphone : (416) 314-6780

Télécopieur : (416) 314-7428

Courriel : donna.elliott@jus.gov.on.ca

Soumise par: la province de l'Ontario

Programme de partenariat de travail de l'Ontario

Sujet/Catégorie

- Renforcer la capacité des Autochtones en ce qui a trait à la création de partenariats d'affaires.

Description

- Le Programme de partenariat de travail est l'élément central de la stratégie Une économie autochtone plus vigoureuse en Ontario. Le programme a pour but de faciliter la création de partenariats entre les communautés et le secteur privé dans le but de créer des emplois et d'apporter des avantages économiques aux communautés autochtones.
- Le Programme de partenariat de travail dispose d'un budget annuel de 2,4 millions de dollars et comprend les initiatives suivantes :
 - Comité consultatif pour les partenariats entre les Autochtones et le secteur privé
 - Projet de conseillers en développement de partenariat
 - Ateliers et forums sur les partenariats
 - Projet de renouveau économique
 - Prix de reconnaissance des partenariats autochtones de l'Ontario
 - Bourses de reconnaissance des partenariats
 - Trousse d'information sur le développement de partenariats
 - Site web Aboriginal Online

Résultat

- Étant donné que le programme vient tout juste de terminer son deuxième cycle annuel, il est trop tôt pour rapporter des résultats précis. Des rapports isolés ont été reçus et affichent des résultats encourageants. Des efforts sont déployés pour mesurer le nombre d'emplois créés, de partenariats établis, de fonds obtenus, etc.

Leçons retenues/Applications

- La plupart des projets du programme sont fondés sur des partenariats avec des Autochtones, le secteur privé ou des partenaires fédéraux.
- Le projet de conseillers en développement de partenariat, qui place du personnel dans 14 organisations autochtones de développement économique dans le cadre d'ententes qui les regroupent en tant qu'équipe virtuelle, est un modèle de solution de rechange en matière de prestation de services; ce modèle est une approche recommandée en tant que pratique exemplaire.

- Cette approche peut être utilisée lorsque des gouvernements veulent renforcer les capacités au sein d'organisations autochtones tout en dirigeant les efforts en vue d'atteindre des objectifs stratégiques précis.

Personne-ressource

Donna Elliott

Gestionnaire

Unité des entreprises autochtones et du développement économique

Direction générale de la gestion et de la politique gouvernementales sur les affaires autochtones

Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario

Téléphone : (416) 314 6780

Télécopieur : (416) 314 7428

Courriel : donna.elliott@mzczr.gov.on.ca

Soumise par : la province de l'Ontario

Fonds de développement pour les Autochtones

Sujet/Catégorie

- Le Fonds de développement pour les Autochtones facilite l'accès au capital d'investissement, au capital de risque et à l'expertise technique pour des projets de développement économique. Il finance aussi le service de dette pour les projets éligibles d'infrastructures communautaires.

Description

- Le Fonds de développement pour les Autochtones est constitué d'une enveloppe d'engagement de 125 millions de dollars sur 5 ans dont la gestion relève du ministre délégué aux Affaires autochtones. Le Fonds intervient en complément aux autres intervenants gouvernementaux, tant québécois que fédéraux, car les projets doivent être financés en priorité par le biais des programmes existants.
- Un montant réservé de 120 millions de dollars est réparti par nation ou communauté. Ainsi, chaque nation ou communauté a à présenter une liste de mesures ou de projets prioritaires de développement économique ou d'infrastructures communautaires pouvant être financés à l'intérieur de l'enveloppe financière qui leur est dédiée. À la suite de la signature d'une entente particulière établissant les modalités de programmation et de concertation en matière de développement économique et d'infrastructure communautaire, une programmation annuelle est établie conjointement.
- Une portion de 5 millions de dollars de l'enveloppe totale est réservée au financement de projets ou de mesures soumis par des Autochtones qui vivent hors de la communauté, par des organismes représentant soit l'ensemble des Autochtones du Québec ou les Autochtones qui vivent hors de la communauté.
- Le rôle du Québec dans le développement économique et des infrastructures communautaires doit être clairement perçu comme un ajout qui s'inscrit en complément du rôle de fiduciaire du gouvernement fédéral. Dans cette perspective, il faut qu'une part importante du financement (au moins 50 p. 100) soit assumée par la nation, la communauté, le gouvernement fédéral ou tout autre partenaire.

Résultats

- Le Fonds est sur pied depuis un peu plus d'un an, et l'on peut constater par le nombre d'ententes déjà conclues avec les communautés l'accueil favorable qu'il reçoit chez ces dernières.
- Le Fonds permet aux nations et aux communautés de concrétiser des projets de développement économique bien structurés et créateur d'emplois. Il permet également à ces dernières de réaliser des travaux de réfection, d'agrandissement, de construction

d'infrastructures communautaires et d'acheter des équipements communautaires. Le Fonds aide à améliorer la condition socio-économique des Autochtones.

Leçons retenues/Applications

- Afin que les Autochtones assument davantage de responsabilités, le fonds vise à permettre aux communautés autochtones de choisir en priorité et de réaliser, à l'intérieur d'une enveloppe budgétaire fixée, des projets de développement économique et d'infrastructure communautaire qu'elles jugent opportuns. Il facilite l'accompagnement, l'accès à l'expertise et le soutien aux communautés et aux nations autochtones dans le choix des projets qu'ils considèrent prioritaires et aux fins de la réalisation de ces projets. De plus, la mise en œuvre du Fonds passe par la concertation ministérielle et régionale. Le Fonds élimine, de ce fait, d'importants obstacles à la participation des Autochtones à l'économie.
- Initialement conçu comme un fonds conjoint fédéral-Québec-autochtone de 250 millions de dollars sur cinq ans, le gouvernement fédéral a choisi de participer au financement de projets retenus par les Autochtones sur la base de ses programmes existants. Au-delà des sources de financement du gouvernement fédéral, les nations et communautés sont encouragées soit d'investir elles-mêmes, soit de chercher des partenariats parmi les intervenants du secteur privé afin d'amasser le 50 p. 100 du financement par projet ou mesure pour lesquels elles sont responsables.

Personne-ressource

M. Pierre Cauchon
Directeur des Services et des programmes
Secrétariat aux affaires autochtones, Québec
Téléphone : (418) 643-3166 poste 251
Courriel : pierre.cauchon@cex.gouv.qc.ca

Soumise par : le Québec

L'Association d'affaires des Premiers Peuples

Sujet/Catégorie

- La promotion, le développement, le réseautage et l'émergence d'alliances stratégiques et de partenariats entre les entreprises autochtones elles-mêmes et le milieu des affaires national et international.

Description

- Tout entrepreneur autochtone ou non autochtone qui est intéressé à entrer en réseau avec les entrepreneurs autochtones. Ceci peut comprendre des gens d'affaires et des organismes à but non lucratif, des conseils de bande, d'autres instances et des particuliers.
- Vise la promotion de l'entrepreneuriat autochtone et le développement d'un réseau efficace et reconnu.
- Créée en 1994, l'Association a l'ambition de devenir un réseau connectant des plus de 20 000 entreprises autochtones répertoriées au Canada, dont plus de 2 000 au Québec. Il y a actuellement près de 500 membres parmi lesquels à peu près de 70 p. 100 sont d'origine autochtone. L'Association est située à Wendake, au Québec, et dessert le territoire québécois, canadien et international.
- Il existe une entente quinquennale de financement signée en 1998 avec le gouvernement du Québec et une entente de financement de trois ans signée en mai 2000 avec le gouvernement fédéral. Le Secrétariat aux affaires autochtones contribue annuellement au Gala Mishtapew en remettant un prix d'excellence à une entreprise autochtone. L'Association vise l'autonomie financière dans un avenir proche, par le biais du développement de revenus autonomes. Parmi les activités de financement qui sont prévues, nommons la commandite que font les entreprises autochtones et du secteur privé en échange de leur visibilité, l'organisation de colloques et la cotisation des membres.

Résultats

- L'Association, en plus de faire la publication d'un bulletin d'information mensuel, a jusqu'à présent organisé trois galas, qui se veulent des événements annuels, pour la remise des prix d'excellence. Ceci a permis de présenter quelque 70 entreprises autochtones à un public de plus d'un millier de chefs d'entreprises et d'intervenants des milieux politiques et d'affaires. Ces galas ont aussi permis de faire reconnaître l'excellence de 24 lauréats dans diverses catégories et secteurs d'activités.
- Selon le bilan de l'année 1999, l'Association a aussi inséré plus de 650 capsules promotionnelles dans diverses émissions culturelles ou d'affaires publiques ainsi que 770 messages radiophoniques. Des profils d'entreprises autochtones ont été présentés dans des revues et au cours d'une émission de télévision québécoise.

- Des liens de collaboration et de partenariat ont été établis avec près de 40 partenaires permettant, entre autres, la création d'une bourse d'études pour un étudiant autochtone voulant faire carrière dans l'aéronautique en collaboration avec Air Canada et d'une bourse pour jeunes entrepreneurs en partenariat avec la Fondation du maire de Montréal pour la jeunesse.
- La liste des réalisations de l'Association comprend aussi la participation à divers colloques et séminaires à titre de conférencier, d'animateur ou de président.

Leçons retenues/Applications

- La nature autochtone de l'organisation fait que les priorités et les actions entreprises par elle répondent aux préoccupations des Autochtones. De plus, l'existence de l'Association suscite une collaboration entre les entrepreneurs autochtones et le gouvernement du Québec qui offre son soutien pour la réalisation d'un réseau central. Il existe aussi un Service de référence et un autre de placement disponibles pour les entreprises et le secteur privé. L'Association est aussi un lieu de référence pour les programmes d'employabilité et d'autres programmes et les diverses possibilités de financement au démarrage et au développement d'entreprises.
- L'organisation a éprouvé des difficultés à repérer de l'information de nature statistique sur les entreprises et les organisations autochtones, leurs besoins, leur situation, le portrait national et international, etc. L'autofinancement est un défi continu et il y a toujours place à l'accroissement du nombre de membres.
- La reconnaissance lors des galas des accomplissements des entrepreneurs autochtones par leurs pairs encourage d'autres initiatives. La visibilité accrue des entreprises autochtones et le réseau de contacts facilités par l'Association aident à augmenter la participation des Autochtones à l'économie. L'assistance que l'Association peut fournir stimule l'entrepreneuriat et aide à la création d'emplois et au développement des partenariats aussi bien qu'il permet aux Autochtones et aux non-Autochtones de mieux se connaître. Il n'est pas sans intérêt de noter les effets d'une telle association sur le développement social des Autochtones en tant que collectivité.
- La multiplication du nombre de bureaux régionaux de l'Association permettrait aux entrepreneurs autochtones pancanadiens et internationaux de se connaître et leur accorderait un accès à de nouveaux marchés.

Personne-ressource

Madame Johanne Robertson
Présidente-directrice générale
L'Association d'affaires des Premiers Peuples
Wendake, Québec
Téléphone : (418) 842-4535
Site Web : <http://www.tepee.net/aapp/>

Soumise par : le Québec

Initiatives de partenariat entre les Autochtones et le secteur privé

Sujet/Catégorie

- Partenariats entre des entreprises non autochtones et des entreprises autochtones de propriété communautaire, individuelle ou mixte.

Description

- Participent aux initiatives de partenariats des entreprises autochtones, le secteur privé ainsi que les ministères et les organismes gouvernementaux, y compris les sociétés d'État, qui contribuent au développement de partenariats d'affaires.
- Tel que cela a été présenté dans le document Partenariat, développement et actions, publié en avril 1998, le gouvernement du Québec apporte son soutien pour la mise en place des conditions nécessaires pour favoriser les partenariats. Des exemples récents dans les secteurs forestier, minier et énergétique illustrent concrètement cette approche (octroi par le gouvernement du Québec des contrats d'approvisionnement en bois, responsabilisation des Autochtones dans l'organisation, l'administration et le développement des programmes de formation de la main-d'œuvre, contrats de location des terrains et droits du domaine public).
- Citons les exemples suivants :
 - Scierie Opitciwan S.E.C., Obedjiwan, Québec (Donohue);
 - Nabakatuk Forest Products inc., Waswanipi, Québec (Domtar);
 - Nunavut Eastern Arctic Shipping Inc., (Logistec Corp.);
 - Raglan Mines (Falconbridge);
 - Hydro Innu (Hydro Québec)

Résultat

- Parmi les résultats constatés, mentionnons la participation accrue des Autochtones dans l'exploitation des ressources naturelles, un meilleur arrimage entre les communautés autochtones et les intervenants dans le domaine du développement économique et le développement de l'entrepreneuriat.

Leçon retenue/Application

- Le soutien des partenariats entre les entreprises autochtones et non autochtones permet de développer l'esprit d'entrepreneur dans les communautés autochtones et favorise le maillage avec d'autres entreprises québécoises. Les ententes de partenariat peuvent prévoir, et souvent le font, des transferts de connaissances, d'expertise et de techniques liées tant aux activités qu'à la gestion d'activités commerciales. Ces partenariats sont créateurs d'emplois et entraînent souvent d'importantes retombées économiques pour la collectivité, voire la nation entière.

Personne-ressource

Linda Partridge

Conseillère

Secrétariat aux affaires autochtones, Québec

Téléphone : (418) 643-3166, poste 250

Soumise par : le Québec

Participation des Autochtones au développement du secteur forestier de la province

Sujet/Catégorie

- En 1999, la Saskatchewan a réaffecté une partie importante du volume de bois anciennement alloué à la Weyerhaeuser et des volumes auparavant non alloués pour les donner à de nouvelles entreprises en participation. Les nouvelles exploitations ont été choisies selon les principes suivants :
 - Participation communautaire/autochtone $\frac{3}{4}$ Toutes les nouvelles initiatives doivent compter un partenaire métis ou autochtone. Comme les allocations sont conditionnelles, une entreprise en participation doit être établie entre une entreprise canadienne et un groupe métis ou autochtone de la région.
 - Création d'emplois dans la région/dans le Nord $\frac{3}{4}$ Les plans d'exploitation doivent comporter un engagement d'embauche de main-d'oeuvre locale et surtout autochtone.
 - Durabilité de l'environnement $\frac{3}{4}$ Les entreprises doivent respecter les lois provinciales sur l'environnement. Le Cabinet a approuvé le règlement en avril 1999. Ces mesures sont parmi les plus progressistes en Amérique du Nord.
 - Planification d'entreprise $\frac{3}{4}$ L'exploitation doit se fonder sur un plan d'activités solide. Les intéressés des Premières nations ont soulevé très peu de questions d'ordre juridique lors des discussions qui ont abouti à l'allocation des volumes de bois.

Description

- Les allocations ont créé quatre nouveaux secteurs d'entente sur la mise en valeur des ressources forestières et suscité plusieurs nouveaux investissements majeurs. Les investissements, qui totaliseront plus de 500 millions de dollars, devront tous :
 - être faits par des entreprises en participation avec des communautés autochtones;
 - être réalisés suivant des principes commerciaux solides;
 - engendrer des retombées industrielles dans la région $\frac{3}{4}$ dans bien des cas des occasions d'affaires pour de petites entreprises autochtones ou des emplois majoritairement autochtones;
 - permettre de relever leur part de défis.

Résultats

- Création prévue d'un nombre d'emplois pouvant aller jusqu'à 10 000 (3 300 emplois directs et 7 700 indirects) dans le secteur forestier, et pouvant dépasser 2 000 dans la région nordique ou la division de recensement 18.
- Expansion de l'entreprise autochtone $\frac{3}{4}$ entreprises en participation d'assez bonne taille, à participation autochtone.
- Création d'une chaîne d'approvisionnement pour les petites entreprises appartenant à des Autochtones (récolte, transport, sylviculture, etc.).

Leçons retenues/Applications

- Malgré des progrès notables, on constate plusieurs difficultés communes à toutes les entreprises :
 - La formation : Plus de 3 300 emplois directs seront créés dans le secteur forestier. Compte tenu du lieu de travail et de l'infrastructure de formation en Saskatchewan, la capacité sera rapidement dépassée.
 - L'infrastructure : Beaucoup d'exploitations seront dans des régions de la Saskatchewan qui ne sont pas dotées d'une infrastructure adéquate. Par exemple, l'exploitation MeeToos (entreprise en participation entre Ainsworth Lumber de la Colombie-Britannique et la nation crie Peter Ballantyne) nécessitera plus de 200 km de route au cours des dix prochaines années pour soutenir le développement de la région du nord-est.
 - La capacité de transfert de technologie et de recherche : La Saskatchewan a très peu de ressources pour le transfert de technologie, la recherche et d'autres aspects dans le domaine forestier. Pour assurer ces services et la formation nécessaire, il faudra se pencher sur ces besoins.
 - Expansion de la petite entreprise : Les entreprises de la région ont besoin de soutien pour prendre de l'expansion dans ce secteur.
 - Le financement : On s'interroge encore sur la capacité de beaucoup d'entreprises autochtones de financer leur propre expansion.
 - Ces difficultés à surmonter ont mené à la conception d'un plan d'action Canada-Saskatchewan sur la mise en valeur des ressources forestières qui doit fixer les rôles respectifs des gouvernements fédéral et provincial concernant la croissance du secteur forestier, favoriser le développement économique, créer une main-d'oeuvre plus souple et plus compétente et permettre aux entreprises et aux citoyens de la Saskatchewan de profiter pleinement des possibilités de croissance dans ce secteur.

- Dans l'ensemble, des processus de développement économique non négligeables ont été amorcés, et ceux-ci sont distincts des discussions d'ordre juridique ayant cours actuellement entre les groupes autochtones et les gouvernements fédéral et provincial.

Personne-ressource

Robin Woodward
Direction générale des initiatives stratégiques
Développement économique et coopératif de la Saskatchewan
1919, promenade Saskatchewan, bureau 700
Téléphone : (306) 787-1617

Soumise par : la province de la Saskatchewan

Fonds de développement Clarence Campeau (FDCC)

Sujet/Catégorie

- Partenariats et accès au capital pour le développement économique des Métis.

Description

- Participation du gouvernement de la Saskatchewan (Développement économique et coopératif (DEC), Affaires intergouvernementales et autochtones, Affaires municipales Culture et Logement) et de la Nation métisse de la Saskatchewan (NMS).
- L'énoncé de mission du FDCC est d'améliorer les conditions économiques des Métis en améliorant l'accès au financement aux fins d'investissement, de développement communautaire, de développement des compétences en matière de gestion et d'aide aux entreprises métisses existantes ou nouvelles. Le FDCC a pour but :
 - de permettre aux entrepreneurs métis d'acquérir les compétences nécessaires en gestion, en administration et en marketing pour assurer le succès de leur entreprise;
 - d'accroître les occasions d'emploi pour les Métis;
 - d'améliorer le revenu des Métis.
- Le FDCC a été établi par la Métis Society of Saskatchewan Inc. en vertu d'une entente avec le gouvernement de la Saskatchewan (DEC) datée du 11 juin 1997. Depuis sa création en 1997, le Fonds a reçu environ 4 500 000 \$ tirés des recettes du jeu hors réserve. Un engagement a été pris en 2000 en vue d'allouer 2 millions de dollars supplémentaires par année pour les trois prochaines années.
- Les investissements du Fonds visent les projets viables sur le plan commercial qui sont axés sur les forces du marché, principalement dans les secteurs à valeur ajoutée de l'économie. Chaque projet peut recevoir un maximum de 10 p. 100 de l'allocation annuelle du Fonds ou 100 000 \$, soit le moindre de ces deux montants. Le conseil d'administration peut également participer à des projets de coentreprise avec d'autres investisseurs.

Résultat

- Depuis que le Fonds a commencé à financer activement des projets en juillet 1998, jusqu'à la fin de 1999, 28 projets communautaires ont été approuvés pour une somme de 619 053 \$. Cela a permis d'obtenir du soutien financier auprès des prêteurs conventionnels pour une somme de 939 798 \$. Le Fonds a approuvé l'allocation de 1 132 676 \$ dans le cadre de son programme de financement des capitaux propres à 66 projets d'entreprise. Cela a permis la création d'emplois pour 137 personnes et l'obtention de 6 167 383 \$ des prêteurs conventionnels. Le Fonds a continué de renforcer les relations de

travail avec des bailleurs de fonds (aux fins de développement) et des prêteurs conventionnels de la province, particulièrement dans le nord de la Saskatchewan.

Leçons retenues/Applications

- Il s'agit d'un partenariat entre le gouvernement provincial et la NMS; les Métis sont eux-mêmes responsables des dépenses du Fonds et de l'obligation de rendre des comptes. Par le truchement des responsabilités liées à l'administration du Fonds, les membres métis du conseil d'administration ont eu des occasions d'apprentissage et des expériences positives en matière d'exercice des pouvoirs. Les fonds ont également été utilisés pour le renforcement des capacités des Métis.
- Une des principales leçons tirées de cette expérience est l'importance du renforcement des capacités pour la Nation métisse, dont les entrepreneurs métis. La prestation d'une formation appropriée et l'acquisition d'expérience sont essentielles à la réussite des projets.

Personne-ressource

Roland Duplessis
Gestionnaire du Fonds
Fonds de développement Clarence Campeau
108 B219, Robin Crescent
Saskatoon (Saskatchewan) S7L 6M8
Téléphone : (306) 477-4356
Télécopieur : (306) 373-2512
Courriel : c.c.d.f@sk.sympatico.ca

Soumise par : la province de la Saskatchewan

Organismes régionaux de développement économique communautaire (ORDEC)

Sujet/Catégorie

- Partenariats de coopération et de collaboration, planification commune, mise en commun des ressources et de l'information, établissement de buts à court, à moyen et à long termes entre les communautés et les régions pour promouvoir, encourager et soutenir le développement économique à l'échelle de la collectivité.

Description

- Le District administratif du Nord (DAN) compte huit ORDEC : Athabasca Economic Development and Training Corporation, Central Cree Economic Development Corporation, Clearwater Regional Development Corporation, Creighton Regional Development Corporation, Dazi Regional Development Corporation, La Ronge/Air Ronge Community Development Corporation, Northeast Economic Development Association Inc., et Three Rivers CREDO Board Inc.
- La composition de chaque ORDEC varie d'une région à l'autre. Ils comprennent tous des municipalités nordiques de dimensions diverses et certains englobent des établissements d'enseignement et des organisations des Métis et des Premières nations.
- Les ORDEC, pourvus de conseil et de personnel local, aident à stimuler et à soutenir les gens de la région dans l'établissement ou l'expansion d'une entreprise. Ils dispensent aussi de l'information sur les sources de financement en éducation et servent d'intermédiaire aux communications entre le ministère des Affaires du Nord de la Saskatchewan et d'autres organismes de financement à l'intérieur ou à l'extérieur du DAN. Les ORDEC sont financés selon une entente de financement en partenariat d'après laquelle l'organisme régional fournit 15 000 \$ en fonction de la population des communautés. Par le Fonds de développement du Nord, ANS attribue 60 000 \$ par année à chacun des huit ORDEC.

Résultats

- Un intérêt pour la planification régionale d'un point de vue nordique et un soutien au développement économique.
- Des communautés et des organismes d'expériences et de connaissances diverses mettent en commun leurs idées et leurs ressources pour adopter une position coordonnée et coopérative aux occasions qui se présentent. Les ORDEC apportent aussi un soutien et une orientation aux ANS en ce qui concerne les besoins des communautés et des régions.
- Chaque ORDEC est adapté aux besoins de sa région et tient compte des langues, des cultures et des possibilités de développement économique.

Leçons retenues/Applications

- ANS a appris que le développement économique a un sens différent pour diverses personnes, selon le stade de développement de la collectivité et des ressources humaines d'une région en particulier.
- Les ORDEC fournissent des communications vitales et une rétroaction quant aux méthodes de travail les plus efficaces à adopter avec chacun d'eux pour profiter des occasions de développement économique qui existent ou qui pourraient être amenées dans la région.
- Chaque ORDEC est à un stade différent de développement économique et nous comprenons que lorsque nous traitons avec des communautés ou des régions du Nord de la Saskatchewan, nous ne pouvons suivre une démarche générale.

Personne-ressource

Ina Fietz Ray
Directeur exécutif
Développement économique et communautaire
Affaires du nord de la Saskatchewan
Téléphone : (306) 425-4295

Soumise par : la province de la Saskatchewan

Évaluation des perspectives stratégiques dans le nord de la Saskatchewan

Sujet/Catégorie

- Recherche des possibilités de développement et de diversification économique créatrices d'emplois et d'occasions d'affaires pour les habitants du nord de la Saskatchewan (district administratif du Nord), dont 81 p. 100 sont d'origine autochtone.

Description

- En décembre 1998, à l'appui d'une vaste stratégie pour le Nord convenue par la province et les dirigeants politiques du nord de la Saskatchewan, un conseil provisoire de la mise en valeur des régions septentrionales a été créé. Il est financé par la province. Le mandat du conseil est d'entreprendre une évaluation des perspectives stratégiques (EPS), d'étayer une proposition d'accord Canada-Saskatchewan pour le développement du Nord (l'accord) et d'aider à définir le rôle d'un conseil permanent de la mise en valeur des régions septentrionales qui serait créé en vertu de l'accord proposé.
- Le Conseil provisoire de la mise en valeur des régions septentrionales (le Conseil) réunit des représentants du Conseil tribal de Meadow Lake, du Grand conseil de Prince Albert, de la Nation métisse de la Saskatchewan, de l'Association des communautés nordiques de la Saskatchewan, de la société de développement économique et de formation de l'Athabasca et des gouvernements provincial et fédéral.
- L'EPS permettra de réunir de la documentation sur les secteurs de l'économie nordique où des entreprises viables et durables peuvent être établies ou peuvent prendre de l'expansion afin de créer des possibilités d'affaires et d'emplois pour les habitants du Nord.
- Financé par les Affaires du Nord de la Saskatchewan, le Conseil a confié un premier contrat de consultation en vue d'une EPS qui servira à donner un aperçu de l'économie actuelle dans le nord de la Saskatchewan, des secteurs ayant du potentiel et de l'infrastructure connexe ainsi que des besoins en matière de renforcement des capacités pour réaliser le potentiel.
- La première étape de l'EPS a été terminée en octobre 1999. La deuxième étape est en cours et permettra d'obtenir plus de détails dans des secteurs particuliers de l'économie nordique.
- Les projets de la deuxième étape visent à soutenir la réalisation de propositions particulières d'entreprises soumises par différents intéressés. Des projets de la deuxième étape ont été financés dans le cadre de l'Entente d'association Canada-Saskatchewan pour le développement économique de l'Ouest, soit une étude sur les transports et l'entreposage dans l'Athabasca et un plan de mise en oeuvre d'un centre d'incubation d'entreprises forestières.

- Citons également un plan de mise en œuvre et un plan d'investissement stratégique dans le nord de la Saskatchewan. Ce dernier projet vise à obtenir plus de documentation sur le potentiel d'affaires (et les niveaux d'investissement requis) dans les domaines de la foresterie, de la construction, du camionnage, des produits forestiers autres que le bois, du transport aérien et maritime, de la remise en état des sites miniers, des installations de conférence et de l'aquaculture.
- Dans le cadre de la deuxième étape de l'EPS, le Conseil a aussi soutenu l'élaboration d'un plan d'affaires dans le domaine de la pêche commerciale pour la Saskatchewan Commercial Fishermen Co-operative Federation Ltd, et examinera d'autres propositions dans le domaine du tourisme. Le Conseil a aussi formulé une proposition pour une société de développement du Nord qui permettrait d'attirer les investissements de capitaux privés dans le nord de la Saskatchewan pour la réalisation d'occasions d'affaires. Le Conseil a établi que les investissements de capitaux devraient être traités comme une priorité en vertu de l'accord Canada-Saskatchewan (l'accord).

Résultat

- Une évaluation à jour et détaillée des possibilités de développement économique et de diversification est en cours de réalisation dans le nord de la Saskatchewan. L'évaluation des perspectives stratégiques qui en découlera devrait faciliter la mise au point de plans d'activités et amener l'investissement de capitaux dans l'économie nordique.

Leçons retenues/Applications

- L'EPS est considérée comme une saine pratique de gestion parce qu'elle amène tous les intéressés de la région à se réunir autour d'une même table (le Conseil provisoire de la mise en valeur des régions septentrionales) pour assurer un soutien systématique au développement de l'économie nordique de manière à accroître l'autonomie des familles et des communautés.
- Principaux facteurs de succès : maintenir des communications claires durant tout le processus, informer continuellement la population au sujet des activités entreprises; veiller à ce que les études entreprises aboutissent à des résultats qui soutiennent les mesures futures.

Personne-ressource

Brian Cousins
 Affaires du Nord de la Saskatchewan
 La Ronge (Saskatchewan) S0J 1L0
 Téléphone : (306) 425-4216

Soumise par : la province de la Saskatchewan

Programme de développement de l'emploi pour les Autochtones de la Saskatchewan (PDEAS)

Sujet/Catégorie

- Le Programme de développement de l'emploi pour les Autochtones (PDEA) est le seul projet distinct du genre en Saskatchewan. L'approche est bilatérale, proactive, intégrée et concentrée afin d'intéresser des employeurs publics et privés ciblés à offrir de la formation et de l'emploi à des Autochtones.

Description

- Les participants sont des employeurs, comme le secteur des soins de santé, les communautés des Premières nations et les communautés métisses, y compris les institutions autochtones d'enseignement postsecondaire, le gouvernement de la Saskatchewan, représenté par le ministère des Affaires intergouvernementales et autochtones, et des syndicats.
- L'objet du partenariat est triple :
 - en arriver à une population active qui soit représentative des Autochtones;
 - préparer le milieu du travail à l'intégration des employés autochtones en les sensibilisant à l'histoire des Premières nations et des Métis et en l'informant au sujet d'idées fausses à leur sujet;
 - trouver des débouchés économiques auxquels pourront participer des entreprises autochtones qui fournissent des biens et des services à l'économie générale.
- Par l'intermédiaire de partenariats entre le ministère des Affaires intergouvernementales et autochtones, le Programme de développement de l'emploi pour les Autochtones de la Saskatchewan (PDEAS) offre aux employeurs un moyen de déterminer les possibilités d'emploi qu'ils sont en mesure d'offrir, actuellement et à l'avenir, et de transmettre cette information à la collectivité autochtone. Quant aux institutions autochtones, elles peuvent adapter leur formation à la demande des employeurs. De plus, les employeurs préparent le milieu du travail à l'intégration des Autochtones (entre autres exemples de préparation du milieu du travail, mentionnons l'élimination des obstacles auxquels sont confrontés les Autochtones en milieu de travail et la sensibilisation culturelle de tous les employés, à tous les niveaux).
- Dans le cadre du PDEAS, on dresse l'inventaire de tous les biens et services achetés par les employeurs partenaires, et les possibilités qui s'offrent à la collectivité autochtone lui sont communiqués.
- Le PDEAS précise aussi les rôles que sont appelés à jouer le gouvernement (communiquer l'information, éliminer les obstacles au sein du gouvernement et actualiser les programmes et services de formation), l'employeur (préparer le milieu de travail en éliminant les obstacles à l'emploi et en fournissant une formation en matière de

sensibilisation culturelle) et la collectivité autochtone (préparer les membres de la collectivité à réussir à titre d'employés ou d'entrepreneurs).

- La collectivité autochtone reçoit de l'information sur toutes sortes d'emplois disponibles. Les individus peuvent ensuite axer leur formation sur la demande de l'employeur pour des postes de niveau de recrutement, intermédiaire et supérieur et faire concurrence à d'autres candidats à chances égales pour obtenir ces postes. Ainsi, la responsabilité de la préparation au marché du travail revient à la collectivité autochtone plutôt qu'à l'employeur; c'est traditionnellement ce dernier qui désignait les emplois et décidait où des Autochtones joindraient la population active et combien d'entre eux trouveraient du travail. De plus, les partenariats impliquent la collaboration avec les syndicats, ce qui permettra aux Autochtones d'avoir leur mot à dire dans le mouvement syndical.

Résultat

- Depuis 1995, 26 ententes de partenariat ont été conclues et 27 employeurs ont commencé à préparer leurs milieux de travail à accueillir des employés autochtones et à entretenir un environnement qui favorisera le maintien de cet effectif. Jusqu'ici, plus de 800 Autochtones ont été embauchés en raison de leur qualification.

Personne-ressource

Doreen Bradshaw
Analyste des politiques
Téléphone : (306) 787-6265

Soumise par : la province de la Saskatchewan

Développement de l'emploi autochtone et des entreprises forestières en Saskatchewan

Sujet/Catégorie

- Le gouvernement de la Saskatchewan restructure actuellement son allocation en bois pour favoriser la création d'entreprises autochtones, autant chez les Premières nations que chez les Métis. Plus particulièrement, conformément à une décision du Cabinet, on donne la priorité, au moment de l'élaboration de nouvelles ententes de gestion forestière, aux parties autochtones intéressées du nord de la Saskatchewan qui peuvent établir des entreprises conjointes avec des partenaires de l'industrie forestière.

Description

- Les participants sont des organisations autochtones (Métis et Premières nations) existantes et celles en voie d'établissement.
- Cette initiative a trois objectifs :
 - accroître la participation à l'économie des entreprises autochtones situées dans des communautés du nord de la Saskatchewan et qui exploitent des ressources forestières;
 - favoriser une plus grande intégration des employés autochtones qui possèdent les compétences requises dans le secteur forestier, en offrant des occasions d'emplois professionnels et de gestion dans des entreprises appartenant à des Métis ou à des membres des Premières nations ou exploitées par ceux-ci;
 - utiliser les occasions économiques pour promouvoir l'autosuffisance et entraîner une amélioration générale du niveau de vie des résidents autochtones inscrits et non inscrits vivant dans les réserves ou hors des réserves.
- Par l'intermédiaire des partenariats entre des groupes autochtones intéressés existants ou potentiels et d'autres entreprises industrielles compétentes dans le secteur forestier, du soutien fiable est apporté à la création d'entreprises qui sont les plus susceptibles de maintenir une viabilité économique à long terme, tout en respectant l'écosystème forestier.

Résultats

- Jusqu'à maintenant, plusieurs exemples de participation à long terme des Premières nations à l'industrie forestière existent toujours en Saskatchewan, dont la NorSask Forest Products (Conseil tribal de Meadow Lake) et la Wapawekka Sawmill (en partenariat avec Weyerhaeuser Saskatchewan).

- Plus récemment, les projets visent la conclusion future d'ententes de gestion forestière (EGF). Parmi ceux-ci, mentionnons l'entreprise conjointe Peter Ballantyne Cree Nation (Amisk-Atik) qui vise une EGF dans le nord de la Saskatchewan et l'établissement d'une entreprise de sciage de bois d'oeuvre; le partenariat entre la Kitsaki Development Corporation (bande indienne de Lac La Ronge) et l'entreprise Zelenski Bros. dans le but de conclure une EGF dans le centre-nord de la Saskatchewan; la création de l'entreprise communautaire métisse North West Communities Forest Products Inc. (NWC) pour établir une entreprise de sciage de bois d'oeuvre et conclure une EGF dans le nord-ouest de la Saskatchewan.
- De ces projets, ceux liés aux entreprises des Métis sont ceux qui connaissent le plus de difficultés en raison d'un manque de possibilités de financement et de soutien financier adéquat.
- En ce qui a trait au projet Northwest Saskatchewan Métis Communities, cinq communautés représentées par leur maire se sont regroupées en tant que parties intéressées afin de former l'entreprise Northwest Communities Forest Products (NWC). La NWC est gérée par un conseil d'administration qui guide les activités commerciales de l'entreprise. La NWC a obtenu conditionnellement un certain volume de bois d'oeuvre et recherche un partenaire industriel pour établir des installations de traitement du bois d'oeuvre. La NWC, en tant qu'entreprise conjointe, doit obtenir suffisamment de financement pour parachever son plan d'affaires, l'inventaire des ressources, l'évaluation environnementale et le plan de gestion des ressources pour conclure une entente de gestion forestière.

Personne-ressource

Larry Stanley
 Gestionnaire de la planification stratégique
 Direction générale des écosystèmes forestiers
 Téléphone : (306) 953-2247

Soumise par : la province de la Saskatchewan

Däna Näye Ventures (DNV)

Sujet/Catégorie

- Accès à des capitaux, à des ressources et à des partenariats

Description

- Le Däna Näye Ventures (DNV) est une institution financière à but non lucratif, enregistrée, appartenant en totalité à des Autochtones et située au Yukon. La DNV aide les communautés du Yukon à devenir plus autonomes en leur accordant des prêts de démarrage, des prêts commerciaux, des services d'entreprise complets en plus de programmes de formation pour les entrepreneurs et les entreprises autochtones et non autochtones.
- DNV offre plusieurs programmes fédéraux et territoriaux et il a instauré des partenariats avec différents ordres de gouvernement. Son activité vise notamment le Programme d'aide au travail indépendant avec la collaboration de Développement des ressources humaines Canada, un Organisme de service externe et le Programme d'aide aux jeunes Autochtones en affaires d'Entreprise autochtone Canada, le Programme de prêts aux jeunes et le Programme de micro-prêts du gouvernement territorial du Yukon.
- Voici la philosophie de la DNV : préserver l'environnement du Yukon; respecter la culture et les valeurs sociales de l'ensemble de la population du Yukon; privilégier le perfectionnement du personnel comme moyen principal de rendre les entreprises prospères.
- Depuis 1985, la DNV offre son aide financière et ses services d'entreprise aux entrepreneurs autochtones et non autochtones. La DNV est situé à Whitehorse, au Yukon, et offre des services dans tout le Yukon ainsi qu'aux communautés d'Atlin, de Good Hope Lake et de Lower Post dans le nord de la Colombie-Britannique.
- Trois membres à vie détiennent des actions en fiducie au nom de toutes les Premières nations du Yukon.
- Voici quelques-uns des programmes administrés par la DNV :
- prêts commerciaux aux Premières nations et à d'autres clients;
 - fonds de démarrage;
 - programme de prêts aux jeunes entrepreneurs;
 - programme de micro-prêts du Yukon;
 - aide pour accéder aux fonds consentis par Entreprise autochtone Canada et aux fonds du Programme d'aide aux travailleurs autonomes;
 - programme d'aide aux jeunes Autochtones en affaires;

- cours de planification d'entreprise par l'intermédiaire du Programme d'aide aux travailleurs indépendants et cours de formation en comptabilité et en planification d'entreprise pour Autochtones;
 - services de consultation aux entreprises.
- La Däna Näye Ventures accorde des prêts aux entreprises du Yukon jusqu'à concurrence de 250 000 \$. Elle offre ces prêts grâce à divers types de fonds d'emprunt. Les jeunes Autochtones et non-Autochtones peuvent demander des fonds de commerce grâce à deux programmes destinés aux jeunes. Il existe également une option pour le financement d'entreprises majoritairement autochtones offerte par l'intermédiaire d'Entreprise autochtone Canada. Les entreprises situées dans les communautés d'Atlin, de Good Hope Lake et de Lower Post dans le nord de la Colombie-Britannique sont également admissibles au financement.
 - Les services financiers comprennent des prêts à court et à long termes assortis à des calendriers de remboursement souples, des lignes de crédit d'exploitation et des prêts à vue. Des frais de montage sont imposés et varient selon le montant emprunté et le genre de financement applicable. Des prêts aux entreprises sont accordés pour l'achat ou l'agrandissement d'une entreprise, la mise sur pied d'une entreprise et des marchés de services.

Résultat

- Les particuliers et les entreprises qui ont reçu des services de la DNV ont connu un taux de réussite très élevé en ce qui concerne la création d'une entreprise profitable et de débouchés pour eux et pour d'autres. La DNV a financé avec succès plusieurs commerces d'exportation, ce qui a profité encore davantage à l'économie locale.

Leçons retenues/Applications

- La DNV est en mesure de fournir aux entreprises actuelles et aux nouvelles entreprises presque tous les services financiers dont elles ont besoin. Cette institution sait faire la promotion des divers programmes et les utiliser le plus efficacement possible. En offrant des prêts et des services aux entreprises autochtones et non autochtones, elle peut réduire ses frais d'administration.
- L'un des obstacles auxquels les entreprises non autochtones font face est l'impossibilité d'obtenir des fonds d'emprunt supplémentaires pour pouvoir répondre à une demande élevée. Nous recevons beaucoup de demandes intéressantes qui ne répondent pas aux critères de prêt des banques à charte mais qui présentent de réelles possibilités dans le cas des demandeurs qualifiés.

Personne-ressource

Elaine Chambers, directeur général
Dana Naye Ventures
409, rue Black
Whitehorse (Yukon) Y1A 2N2
Téléphone : (867) 668-6925 ou 1 800 661-0448
Télécopieur : (867) 668-3127
Courriel : dananaye@yknet.yk.ca

Soumise par : le Yukon

Plans pour une fonction publique représentative

Sujet/Catégorie

- Le gouvernement du Yukon doit créer une fonction publique représentative (FPR). La Commission de la fonction publique doit produire les plans pour une FPR et aider les ministères à les réaliser.
- Le gouvernement envisage de créer une fonction publique représentative de la diversité de la population qu'elle sert et qu'elle représente, qui valorise et respecte les cultures, les traditions et l'histoire de tous les peuples du Yukon.
- La mission de chaque plan est d'établir une stratégie assurant le développement du volet Premières nations au sein d'une fonction publique représentative, à l'échelle du Yukon et dans les territoires traditionnels de chaque Première nation.

Description

- Le chapitre 22 de chaque entente de règlement des revendications territoriales finale et signée exige que le gouvernement du Yukon conçoive et applique des plans pour une fonction publique représentative (FPR) pour l'ensemble du gouvernement et surtout là où des services sont offerts dans les territoires traditionnels de chacune des Premières nations.
- La Commission de la fonction publique est en train d'élaborer des plans pour une FPR en collaboration avec les ministères et les Premières nations du Yukon. À ce jour, des plans provisoires sont appliqués pour les nations Champagne et Aishihik, Teslin Tlingit et Nacho Nyak Dun. Des consultations sont en cours auprès des nations Tr'ondëk Hwëch'in, Selkirk et Little Salmon/Carmacks. La Première nation Vuntut Gwitchin envisage d'amorcer le processus de consultation.
- Le plan à l'échelle du gouvernement et les plans pour chaque territoire traditionnel constituent en fait six stratégies de fond qui mettent l'accent sur le développement de la collaboration et des relations, la communication, la prise en compte de la culture des Premières nations, la formation et le perfectionnement, l'emploi et, enfin, la surveillance et les examens. Un certain nombre d'initiatives particulières sont précisées pour chaque stratégie de fond.
- Programme d'affectations de formation pour les Premières nations : ce programme soutient les plans pour une FPR en permettant d'offrir aux Premières nations des affectations de formation au sein du gouvernement du Yukon. Ce programme va bon train et est administré par un employé à plein temps.
- Cours de formation sur les revendications territoriales : la direction générale du perfectionnement de la CFP administre le cours de formation du gouvernement sur les

revendications territoriales. Ce cours est conçu pour apprendre aux employés du gouvernement du Yukon la culture et l'histoire des Premières nations du Yukon et les conséquences, pour les gouvernements populaires, des ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale.

Résultats

- Création de plans stratégiques pour une fonction publique représentative, à l'échelle du gouvernement et dans chaque territoire traditionnel de Première nation.
- Recours au programme d'affectations de formation pour les Premières nations aux fins de la formation et du perfectionnement des Autochtones, surtout en vue de l'embauche dans la fonction publique.
- Recours à des affectations temporaires pour faciliter les échanges de personnel entre les gouvernements du Yukon et des Premières nations.
- Cours de formation largement utilisé pour les employés permettant de les sensibiliser à la culture des Autochtones et à leurs droits en vertu des ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale.

Leçons retenues/Applications

- Le gouvernement du Yukon a appris qu'il importe d'effectuer des consultations approfondies et en collaboration. Des consultations en collaboration ont été effectuées dans tous les territoires traditionnels des Premières nations.
- Les gouvernements du Yukon et des Premières nations partagent de nombreuses préoccupations au sujet du recrutement, de la formation et du perfectionnement.
- Le processus de consultation en lui-même a grandement amélioré les communications entre les gouvernements du Yukon et des Premières nations, mettant en lumière les nombreuses similitudes entre certains des processus appliqués ainsi que les différences entre eux.

Personnes-ressources

Marie-Louise Boylan et Patricia Byers
Représentants du plan de la fonction publique
Téléphone : (867) 667-8264
Courriel : marie-louise.boylan@gov.yk.ca

Marge Baufeld
Programme d'affectations de formation pour les Premières nations du Yukon CFP,
Téléphone : (867) 667-3486
Courriel : marge.baufeld@gov.yk.ca

Richard Wale
Cours de formation sur les revendications territoriales
Téléphone : (867) 667-8606
Courriel : richard.wale@gov.yk.ca

Soumise par : le Yukon

Programmes d'enseignement aux Premières nations du Collège du Yukon

Sujet/Catégorie

- Donner un enseignement et une formation dans un endroit qui est le plus près de celui où ils serviront ou qui convient le plus aux étudiants.
- Tenir compte des connaissances antérieures et de l'expérience de vie de chaque étudiant, autant dans le processus d'enseignement que dans celui de la reconnaissance des études.
- Faire participer au processus des personnes qui peuvent aider le mieux à transmettre le savoir.
- Établir des partenariats qui demandent une participation à toutes les étapes du projet.
- Faire participer les étudiants plutôt que les traiter comme de simples auditeurs.
- Veiller à ce que l'activité d'apprentissage tienne compte des activités et des besoins d'apprentissage antérieurs et à venir.
- Veiller à ce que l'activité d'apprentissage respecte la culture des Premières nations et leurs attentes.

Description

- Cours donnés dans les communautés, les bureaux des bandes et les lieux de travail.
- Discuter avec les étudiants et les faire participer, tôt dans le processus, pour déterminer leurs connaissances et reconnaître ces connaissances, soit officiellement si nécessaire, soit de manière informelle.
- Faire participer les aînés, les principaux membres de la collectivité et les administrateurs aux activités d'apprentissage; utiliser leurs connaissances; les faire transmettre aux étudiants.
- Établir des partenariats qui font participer tout le monde à tous les aspects du processus d'apprentissage, y compris la planification, le financement et les ressources matérielles, l'enseignement, l'évaluation et le suivi des étudiants.
- Faire participer les étudiants à des activités et à des événements liés directement à la formation; saisir l'occasion de faire participer les étudiants à l'auto-apprentissage et à l'entraide.

- Dans la planification et la formation, s'assurer du respect des rites saisonniers et des pratiques culturelles telles que des potlachs et d'autres événements et prévoir leur tenue de manière à ne pas compromettre l'activité d'apprentissage.

Leçons retenues/Applications

- Le Collège du Yukon a eu de nombreux partenariats fructueux avec les Premières nations et d'autres qui ont moins réussi. Les plus grandes réussites intégraient inévitablement tous les éléments énumérés ci-dessus ou la plupart d'entre eux.
- Les partenariats qui ne réussissaient pas tellement étaient toujours ceux qui ne remplissaient pas plusieurs des conditions énumérées. On n'a pas mentionné d'exemple précis de succès ou d'activité moins réussie.

Personne-ressource

Ted Lambert
Collège du Yukon
Courriel : tlambert@yukoncollege.yk.ca

Soumise par : le Yukon

Gouvernement du Yukon et gouvernements des Premières nations

Sujet/Catégorie

- Ententes intergouvernementales entre le gouvernement du Yukon et les gouvernements des Premières nations.

Description

- Les ententes ou protocoles sur les relations intergouvernementales conclus entre le gouvernement du Yukon et les gouvernements des Premières nations constituent un mécanisme pratique et facile à comprendre pour travailler ensemble sur des questions d'intérêt commun. Le but de ces ententes est d'aider les gouvernements à cibler les priorités communes sur lesquelles ils désirent travailler ensemble. De cette façon, les deux gouvernements peuvent élaborer une méthode d'obligation de rendre des comptes réciproque sur le travail dans les domaines prioritaires.
- Jusqu'à maintenant, des ententes ont été signées avec les Premières nations des Gwitchin Vuntut, des Nacho Nyak Dun et des Tr'ondëk Hwëch'in.

Leçons retenues/Applications

- Les accords doivent être gérés activement entre les fonctionnaires qui travaillent pour les gouvernements des Premières nations et du Yukon.
- Faire périodiquement un suivi des besoins pour garantir qu'on travaille sur les priorités et qu'on élabore des plans de travail.
- Les hauts fonctionnaires doivent rencontrer les Premières nations selon un calendrier prévu afin de surveiller les progrès.
- Il y a une tendance naturelle à compliquer le processus des accords par un verbiage excessif.
- Il faut s'efforcer de garder une formulation simple et compréhensible pour que les gens ordinaires en comprennent clairement le sens. Lorsqu'on a conclu la première entente intergouvernementale, qui a servi de modèle aux autres, on s'est entendu à l'avance pour que le document ne dépasse pas une certaine longueur. Cette discipline était nécessaire pour empêcher les avocats de compliquer le processus.

Personne-ressource

Florian Lemphers
First Nations Relations Unit
Gouvernement du Yukon
Courriel : Florian.lemphers@gov.yk.ca

Soumise par : le Yukon

Annexe 7.4 : Données socio-économiques additionnelles choisies

Environ 55 p. 100 des Autochtones habitaient en milieu urbain. Voici les villes comptant la plus forte population d'origine autochtone¹² :

	<i>Population autochtone</i>	<i>% de la population totale</i>
<i>Winnipeg</i>	45 750	6,9
<i>Edmonton</i>	32 825	3,8
<i>Vancouver</i>	31 140	1,7
<i>Saskatoon</i>	16 160	7,5
<i>Toronto</i>	16 100	0,4
<i>Calgary</i>	15 200	1,9
<i>Regina</i>	13 605	7,1
<i>Yellowknife</i>	3,635	19.9
<i>Whitehorse</i>	2,805	14.6
<i>Iqaluit</i>	2,555	60.5

Tableau II : Population autochtone de centres urbains choisis.

¹² Vancouver et Calgary renferment dans leurs limites des réserves indiennes qui n'ont pas été complètement énumérées de sorte que les chiffres obtenus se trouvent faussés.

Les niveaux de scolarité des Autochtones sont moins élevés que ceux des non-Autochtones.

	<i>Pourcentage de personnes ayant un diplôme d'études secondaires</i>	<i>Pourcentage de personnes ayant un diplôme d'études postsecondaires</i>
<i>Canada</i>		
<i>Autochtones</i>	5,6	14,0
<i>Non-Autochtones</i>	11,5	27,9
<i>Terre-Neuve</i>		
<i>Autochtones</i>	6,1	20,1
<i>Non-Autochtones</i>	7,9	24,2
<i>Île-du-Prince-Édouard</i>		
<i>Autochtones</i>	2,1	17,4
<i>Non-Autochtones</i>	8,2	25,2
<i>Nouvelle-Écosse</i>		
<i>Autochtones</i>	5,4	18,9
<i>Non-Autochtones</i>	7,9	28,9
<i>Nouveau-Brunswick</i>		
<i>Autochtones</i>	6,7	18,0
<i>Non-Autochtones</i>	11,8	24,8
<i>Québec</i>		
<i>Autochtones</i>	7,0	13,4
<i>Non-Autochtones</i>	14,2	25,7
<i>Ontario</i>		
<i>Autochtones</i>	7,4	17,0
<i>Non-Autochtones</i>	11,6	29,1
<i>Manitoba</i>		
<i>Autochtones</i>	4,8	10,5
<i>Non-Autochtones</i>	9,2	25,7
<i>Saskatchewan</i>		
<i>Autochtones</i>	3,7	10,6
<i>Non-Autochtones</i>	8,7	24,3
<i>Alberta</i>		
<i>Autochtones</i>	4,7	14,0
<i>Non-Autochtones</i>	9,3	29,3
<i>Colombie-Britannique</i>		
<i>Autochtones</i>	6,8	15,9
<i>Non-Autochtones</i>	10,5	30,0
<i>Yukon</i>		
<i>Autochtones</i>	3,6	22,3
<i>Non-Autochtones</i>	7,1	35,6
<i>Territoires du Nord-Ouest</i>		
<i>Autochtones</i>	3,4	14,5
<i>Non-Autochtones</i>	8,5	38,2
<i>Nunavut</i>		
<i>Autochtones</i>	1,5	11,4
<i>Non-Autochtones</i>	49,3	49,3

Tableau IV : Comparaison entre les niveaux de scolarité des Autochtones et des non-Autochtones

Annexe 7.5 : Autres initiatives

Les discussions du groupe de travail ont permis de repérer d'autres initiatives. Cette liste, classée par thèmes, n'a pas pour but d'imposer des solutions, mais bien de fournir aux gouvernements et aux organisations concernés des options qu'ils pourront étudier davantage dans le contexte de leurs compétences et de leurs mandats respectifs.

<i>Thèmes</i>	<i>Autres initiatives possibles</i>
<i>Favoriser la compréhension</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la présentation annuelle, par une organisation engagée sur le plan économique qui reste à déterminer, d'un prix reconnaissant le mérite d'une pratique économique de son choix, qui s'est avérée bénéfique pour les Autochtones. - Favoriser la nécessité de préparer un tableau statistique plus complet des réalités autochtones dans le domaine du développement économique. - Appuyer le développement de la capacité d'accéder à des données pertinentes et à de meilleures statistiques à l'appui des indicateurs de rendement et autres besoins. - Participer à NEXUS et à d'autres conférences
<i>Maximiser le potentiel économique</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager l'adoption de politiques et de mesures concernant les partenariats, et l'élaboration de projets conjoints susceptibles de favoriser le développement économique des Autochtones. - Établir un répertoire national des programmes de développement économique pour les Autochtones, des services aux entreprises autochtones et de l'aide offerte en ce domaine. - Examiner et évaluer les besoins d'ordre législatif et réglementaire qui entravent le développement économique des Autochtones. - Favoriser des consultations efficaces en matière de politiques au sein des gouvernements et entre ceux-ci, et avec les organisations autochtones. - Appuyer les aspects régionaux et ceux liés aux compétences dans le cadre de la promotion et du soutien des projets de

	développement des ressources naturelles, conformément aux différentes politiques et approches visées.
<i>Créer un milieu d'affaires stable</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser une aide plus importante afin d'accroître les capacités actuelles des Autochtones et d'assurer le développement des entreprises autochtones. - Règlement des revendications territoriales
<i>Ressources humaines et soutien</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Établir un réseau électronique de praticiens d'entreprises autochtones et d'autres entreprises afin de permettre l'échange d'information. - Appuyer des initiatives en vue de garantir que tous les diplômés autochtones trouvent du travail. - Programmes anti-décrochage comprenant l'extension des services, l'éducation et le développement des compétences. - Stratégies à long terme comprenant le développement des jeunes enfants. - Programmes de soutien liés au développement d'une main-d'oeuvre autochtone qualifiée. - Programmes de soutien axés sur des mesures appropriées en vue de bonifier le système éducatif actuel. - Appuyer les jeunes dont le nombre s'accroît en leur donnant les moyens de réussir.
<i>Infrastructure matérielle</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien en vue de répondre aux besoins essentiels d'infrastructures liés à l'air, à la terre et à la mer dans les communautés du Nord et autres communautés isolées et de promouvoir leur capacité de se relier à des centres plus grands.
<i>Financement</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Déterminer des moyens d'accroître l'accès aux capitaux.

Annexe 7.6 : Bibliographie

Affaires indiennes et du Nord Canada, *Initiative sur la participation des Autochtones au marché du travail*, Guide des employeurs, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Ottawa, 1998.

Affaires indiennes et du Nord Canada, *Cercles de lumière*, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, 2000.

Affaires indiennes et du Nord Canada, *Expanding Commercial Activity on First Nation Lands*, novembre 1999.

Chambre des communes, Comité des affaires autochtones et du développement du Grand Nord, *Développement économique autochtone : problèmes pressants signalés lors d'un voyage dans le nord du Québec et au Nunavut*, septième rapport (provisoire), mai 1999.

Commission royale sur les peuples autochtones, *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*, volume 2, deuxième partie : Une relation à redéfinir, 1996.

Conseil des Indiens du Yukon et gouvernement du Yukon, *Understanding the Yukon Umbrella Final Agreement: A Land Claim Settlement Information Package*, 4e édition, mai 1997.

Cornell, S. et J. Kalt, *Reloading the Dice: Improving the Chances for Economic Development on American Indian Reservations*, dans S. Cornell et J. Kalt, comp., *What Can Tribes Do? Strategies and Institutions in American Indian Economic Development*, University of California, 1992.

Développement des ressources humaines Canada, *Évaluation et exploitation des données et Politique stratégique*, Étude bilan : les programmes à l'intention des peuples autochtones, Ottawa, DRHC, mars 1999.

Gouvernement du Québec, Secrétariat aux affaires autochtones, *Fonds de développement pour les Autochtones*, Document d'information, janvier 2000.

Hill Sloan Associates Inc., *Corporate Aboriginal Relations - Best Practice Case Studies*, Freisen Printers, 1995.

Hill Sloan Associates Inc., *Consultant's Report on the November 1996 Stakeholder Forum on Corporate Aboriginal Partnerships in Ontario*, 1996

Industrie Canada, *Les entrepreneurs autochtones du Canada : progrès et perspectives*, 1998.

Inuit Tapirisat du Canada et la Banque Royale du Canada, *Doing Business with Inuit - Gaining Access to the North*, Symposium Proceedings, 27 mai 1999.

Loizides, Stelios, *Corporate Aboriginal Partnerships: The Business Case*, le Conference

Board du Canada, 1998.

Loizides, Stelios et Janusz Zieminsk, *Employment Prospects for Aboriginal People*, le Conference Board du Canada, 1998, rapport 245-98.

Loizides, Stelios, *Leading by Example: Practices and Performance in Corporate-Aboriginal Partnerships*, le Conference Board du Canada, 1999, Members' Briefing 258-99.

Loizides, Stelios, *The Best of Both Worlds: Corporate Responsibility and Performance in Aboriginal Relations*, le Conference Board du Canada, 2000, rapport 280-00.

Loizides, Stelios, *The Ties that Bind: Corporate Mentoring with Aboriginal Firms*, le Conference Board du Canada, mai 2000.

Newhouse, *The Care and Support of Aboriginal Economies*, Trent University, October 26, 1999.

Ontario Native Affairs Secretariat, *Aboriginal Economic Development in Ontario, Consultation & Feedback Report*, juin 1997.

Province de la Nouvelle-Écosse, *Opportunity for Prosperity : A New Economic Growth Strategy for Nova Scotians*, Communications Nouvelle-Écosse, 2000.

Savoie, D. *Aboriginal Economic Development in New Brunswick*, Canadian Institute for Research on Regional Development, 2000.

Solheim, Al, *The Unlimited Potential of Limited Partnerships*, CANDO, Edmonton, 1999.

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, Protection du Nord canadien : collectivité autochtone et exploitation des ressources non renouvelables, Bulletin d'étapes no 4, mai 2000.

Whitehorse Mining Initiative Leadership Council Accord: Final Report, octobre 1994.

Sites Web gouvernementaux relatifs aux affaires autochtones et à la participation des Autochtones à l'économie :

Colombie-Britannique :	www.gov.bc.ca/aaf
Alberta :	www.iir.gov.ab.ca/iir/ab_affairs/ab_affairs_home.htm
Saskatchewan :	www.gov.sk.ca/topic-picklists/?01 (Aboriginal topic index)
Manitoba :	www.gv.mb.ca/departments.html
Ontario :	www.nativeaffairs.jus.gov.on.ca/english/onas.htm (anglais) www.nativeaffairs.jus.gov.on.ca/francais/onas.htm (français)
Québec :	www.saa.gouv.qc.ca
Nouveau-Brunswick :	www.gnb.ca www.jedinb.org www.gov.nb.ca/0016/index_e.htm (anglais) www.gov.nb.ca/0016/index_f.htm (français)
Nouvelle-Écosse :	www.gov.ns.ca/abor
Terre-Neuve :	www.gov.nf.ca/exec/lass/default.htm
Île-du-Prince-Édouard :	www.gov.pe.ca
Territoires du Nord-Ouest :	www.gov.nt.ca
Yukon :	www.gov.yk.ca www.yukonsite.com/front_page.htm www.yfnta.org/todo/todo.htm
Nunavut :	www.gov.nu.ca
Gouvernement fédéral :	www.inac.gc.ca (Affaires indiennes et du Nord Canada) www.abc.gc.ca (Entreprise autochtone Canada) www.hrdc-drhc.gc.ca (Développement des ressources humaines Canada)

Addendum

Lors de leur réunion du 11 mai 2001, les ministres et les dirigeants autochtones ont accepté toutes les recommandations de la section 6.6 Options de projets à réaliser immédiatement.